



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
◆ ◆ ◆  
RÉUNION DU MARDI 16 FÉVRIER 2021  
◆ ◆ ◆  
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 16 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 février 2021, se sont réunis au CADRAN à Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Sylvain BOREGGIO, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à compter de 20h00 (dossier 16), M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier jusqu'à 22h30 (dossier 24), M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M JEANNE Emeric, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BARRAL Fernand, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, M LEFRANÇOIS Thierry jusqu'à 22h30 (dossier 24), Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abd  
Monsieur TILLARD Alain suppléant de Monsieur CONFAIS Stéphane

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Madame Servane BAYRAM, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Madame DURANTON Nicole, Madame BOCAGE Sophie, Madame CANEL Françoise, Monsieur DI GIOVANNI Alain, Madame GUESNET Séverine, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur LEVERT Cédric, Monsieur MARQUAIS Raynald, Madame SAVEL Frédérique

\*\*\*

## Approbation du PV du Conseil communautaire du 15 décembre 2020

**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous accueillir ici ce soir. Une nouvelle fois nous nous retrouvons dans cette superbe salle du Cadran. Je voulais, en votre nom, remercier les équipes du Tangram et du Cadran qui nous accueillent et qui nous permettent de faire vivre notre démocratie. Vous le savez, nous sommes toujours sous le processus d'urgence sanitaire, et les protocoles ayant été renforcés, nous étions amenés obligatoirement à avoir un espace de ce type pour pouvoir siéger valablement. Et donc, merci à toutes les équipes qui nous accueillent.

Je vous rappelle que, pour la même raison, mes chers collègues, il n'y a pas de public ce soir dans cette salle et que la réunion est filmée et retransmise en direct sur Internet.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il n'y a pas de partage des micros. Lorsque vous souhaitez parler, je vous demande soit de vous lever soit de lever la main, de manière à ce que l'un des *perchmen* puisse venir vous voir, et, pour faciliter le travail de nos services et l'enregistrement de nos débats, de rappeler votre nom et éventuellement votre commune.

Je vous rappelle également que, sous le processus de l'urgence sanitaire, notre assemblée débat valablement à partir d'un quorum d'un tiers des membres présents et que chacune et chacun peut avoir deux pouvoirs en plus de son vote propre.

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 15 décembre dernier qui vous a été envoyé par mail et que vous avez dû recevoir dans le dossier du présent conseil.

Y a-t-il des remarques, des observations, des questions ? Je n'en vois pas, je considère donc qu'il est approuvé. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous demande, par ailleurs, de bien vouloir acter la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 19 janvier 2021, envoyé par mail le 20 janvier 2021, ainsi que le compte rendu du Bureau communautaire du 2 février 2021, envoyé par mail le 4 février. Vous voyez l'efficacité des services, qui mettent au maximum quarante-huit heures pour vous envoyer le compte rendu de nos débats.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** le Procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 15 décembre 2020

---

## Pacte de gouvernance Communes / EPCI – Débat

**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, la première délibération à l'ordre du jour appelle le débat sur le pacte de gouvernance Communes/EPCI.

Pour ceux qui étaient à la Conférence des maires, nous avons déjà largement abordé le sujet. Vous le savez, ce débat sur le pacte de gouvernance est devenu obligatoire de par la loi Lecomte. Il doit avoir lieu dans un délai de neuf mois après l'installation des EPCI.

Je vous rappelle la spécificité de ce pacte de gouvernance : le débat est obligatoire mais pas la signature du pacte lui-même.

Nous avons largement échangé pendant la Conférence des maires. Je vous rappelle que ce pacte a pour but d'obliger l'EPCI, en l'occurrence notre Agglomération, à dialoguer avec les maires des communes membres de l'EPCI et rend également obligatoire l'installation de la Conférence des Maires.

Bien évidemment, depuis bientôt sept ans que nous vivons ensemble, nous n'avons pas attendu cette loi – fort heureusement – pour dialoguer entre nous ni pour créer la Conférence des Maires, qui a été instaurée dès mars 2014, à l'issue de la mise en place du premier Conseil communautaire. Vous le savez, mes chers collègues, avec mon Bureau communautaire, mes vice-présidents et les conseillers délégués qui nous entourent, nous faisons le choix d'avoir un maximum de temps d'échanges, de débats, de discussions. Nous le faisons évidemment lors de la Conférence des Maires mais également dans les commissions, où les échanges – pour ceux qui y viennent – sont fructueux, particulièrement intéressants et nous permettent de faire évoluer nos décisions, et en tous cas de mieux les expliquer, lorsque cela est nécessaire.

Encore une fois, nous en avons discuté lors de la Conférence des maires, je ne suis pas persuadé que la rédaction stricte d'un pacte de gouvernance soit nécessaire dans le cadre de notre Agglomération. Cela risque de rendre plus administratifs et procéduraux nos échanges, alors qu'ils se passent aujourd'hui d'une manière tout à fait formelle mais non gravée dans le marbre. Je pense, et je revendique, qu'ensemble nous avons fait le choix d'avoir des relations particulièrement excellentes et j'ose dire amicales pour la plupart d'entre nous ; je ne suis pas persuadé, encore une fois, que la rédaction d'un pacte administratif améliorera la qualité de nos relations.

Je pense justement que nos relations valent mieux que cela, valent mieux que cette structure purement administrative, mais c'est un débat, un débat que nous avons eu en Conférence des Maires où vous m'avez donné votre avis, très largement favorable à la non rédaction de ce pacte de gouvernance, mais un débat qui doit bien évidemment avoir lieu.

Pour vous donner quelques exemples de ce que prévoit le pacte, il s'agit notamment d'obliger à la réunion d'une Conférence des maires, à l'organisation de commissions spécialisées, à la création de Conférences territoriales des maires, et de prévoir éventuellement les orientations sur les mutualisations de services – tout ce que nous avons déjà réalisé. Voilà différents sujets, différents exemples de ce qui peut être organisé. Cela peut, peut-être, être intéressant dans certains EPCI, mais cela ne me semble pas, à titre personnel et après avoir échangé avec le Bureau communautaire et les maires présents à la Conférence, totalement obligatoire.

Maintenant le débat est ouvert et je donne la parole à qui le souhaite.

Mme Collin, s'il vous plaît. Non, ce n'est pas Mme Collin. Vous aviez pourtant levé la main.

#### **M. Florent CRISTOBAL**

Merci M. le Président. Florent Cristobal de Saint-Sébastien-de-Morsent.

À titre personnel, je souhaiterais au contraire que nous mettions en place ce pacte, car cela peut définir de manière un peu plus large le rôle de chacun. Nous avons bien compris que le rôle des maires est très important dans les débats, à travers la Conférence des maires. À titre personnel je n'y participe pas. Une majorité d'entre vous, mes chers collègues, y participent, c'est vrai, mais il n'empêche que ce pacte pourrait être l'occasion d'élargir un petit peu le rôle de chacun, afin que chaque élu puisse trouver sa place dans cette assemblée. Pour ma part, je la découvre ; cela fait six mois que je siége dans cette assemblée et je constate que notre Conseil communautaire ne vit pas tellement du débat, en tous cas je n'en vois pas beaucoup de traces.

Deuxièmement, ce pacte que nous pourrions mettre en place pourrait définir également un certain nombre de rôles qui sont issus de la Conférence des maires. En ce qui me concerne, je ne sais pas exactement de quels sujets la Conférence des maires discute, si elle discute de tous les sujets, et dans quelle mesure tous les sujets y sont abordés. Vous parliez de bureaucratie, je comprends cette logique, mais il n'empêche que nous, élus communautaires recevons ensuite des documents de cinq cents pages une semaine avant le Conseil communautaire, documents assez compliqués à digérer, à intégrer pour pouvoir ouvrir le débat dans cette assemblée. De ce fait, les prises de parole sont assez rares et il y a un consensus assez large sur beaucoup de décisions, c'est vrai.

Et puis, surtout, ce qui est important, c'est la liberté, et ce pacte pourrait permettre aussi de créer un effet autour des fonds de concours, qu'il me semble être important de pouvoir sécuriser afin de libérer aussi la parole d'un certain nombre d'élus qui pourraient juger que l'octroi de fonds de concours ne les incite pas forcément à prendre la parole.

Voilà ma position. Merci.

#### **M. Guy LEFRAND**

Je ne comprends pas trop le lien entre les fonds de concours et la liberté de parole. Sur le reste, effectivement vos remarques sont pertinentes. Je dirai simplement que corseter par un système très administratif nos débats ne facilite pas forcément la liberté. J'ai un peu de mal à voir en quoi le fait que ce soit beaucoup plus complexe, beaucoup plus organisé, beaucoup moins libre, peut améliorer notre liberté, mais encore une fois, c'est une prise de position légitime.

Concernant les débats, le pacte de gouvernance ne modifierait en rien l'existence d'une Conférence des maires, il ne ferait que le renforcer, mais la Conférence des maires existe déjà, nous l'avons créée sept ans avant que la loi ne l'impose. Tous les maires y sont invités ainsi que le Bureau communautaire. Les débats qui y ont lieu sont sous la responsabilité des maires, puisque chaque maire peut demander, en plus des débats que nous proposons, des débats spécifiquement, et régulièrement dans les questions diverses sont abordés des sujets qui n'avaient pas été forcément anticipés ou prévus auparavant. Donc, le pacte de gouvernance ne modifiera en rien le fait qu'il y a un Bureau communautaire, un Conseil communautaire et une Conférence des maires. À ce niveau-là, cela ne changera rien.

Je pense que nous n'avons jamais interdit à qui que ce soit de prendre la parole. Si je vous entends bien, vous estimez que, parce que nous donnons des fonds de concours, nous ne laissons pas les maires libres de s'exprimer. Je pense que c'est un peu tendancieux comme façon de faire. Je crois que tous les maires et toutes les maires qui sont ici peuvent en témoigner, quelles que soient leurs positions – et Dieu sait si parfois quelques maires ont des positions très dures à notre égard, à l'égard du Président de l'Agglomération ou du Bureau communautaire -, jamais aucun fonds de concours n'a été refusé à une commune. Au plus fort de la crise sur le parc de loisirs, par exemple, nous n'avons jamais retiré de fonds de concours aux communes qui s'y étaient clairement opposées. Je crois que c'est nous faire un procès d'intention, ce que je trouve dommage dans le cadre de ce débat.

Le débat sur le pacte de gouvernance doit avoir lieu, mais expliquer qu'on ne peut pas s'exprimer parce qu'il y a des fonds de concours est un argument que j'ai du mal à suivre. Est-ce à dire qu'il faut que nous supprimions les fonds de concours pour que chacun s'exprime plus librement ? Pourquoi pas ? Je veux bien, mais je ne suis pas sûr que ce soit forcément l'avis de la majorité des maires.

Encore une fois, je pense que votre position est tout à fait légitime, sauf sur cette histoire de fonds de concours. Je vous avoue que je trouve un peu dommage que vous prétendiez que nous achetons les maires en octroyant des fonds de concours, puisque c'est un peu l'idée de votre dernière phrase. Je peux vous assurer, cher collègue, que les maires sont parfaitement libres et que personne n'a jamais réussi à faire taire un maire à l'Agglomération d'Évreux.

M. Dulondel.

**M. Michel DULONDEL**

Michel Dulondel, maire du Mesnil-Fuguet, un charmant village, comme vous le savez, je ne vous le rappelle pas.

**M. Guy LEFRAND**

Ce n'est pas la peine de le rappeler.

**M. Michel DULONDEL**

Sur la nécessité d'avoir un pacte de gouvernance écrit, nous avons la Conférence des maires, nous avons les PV des réunions du Bureau, nous avons les PV des réunions du Conseil communautaire, nous avons les cinq commissions, où nous pouvons nous exprimer, les groupes de travail à accès libre et les contacts permanents avec les vice-présidents et les élus. Je ne vois pas la nécessité d'écrire un pacte de gouvernance, je crois que nous avons le package là.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

Mme Collin.

**Mme Isabelle COLLIN**

Bonsoir. Effectivement, comme vous l'indiquez, M. le Président, une nouvelle loi, « Engagement et Proximité », nous offre l'opportunité ce soir de parler du pacte de gouvernance.

Le fondement du pacte de gouvernance traite exactement du problème de ce soir : comment associer les élus municipaux et communautaires au fonctionnement de l'Agglomération ? Comment prendre le temps de décider ensemble sans être au pied du mur ? Comment ne pas subir des décisions qui nous tombent arbitrairement dessus ? Pourquoi ce sujet est-il présenté ce soir alors qu'il a été présenté il y a une quinzaine de jours en Conférences des maires et que normalement la date limite est le 28 mars ? Pourquoi ne pas l'avoir présenté avant ?

Il faudrait que nous présentions une rédaction ou un pacte et que nous demandions l'avis des communes, puisque le pacte est soumis à avis de toutes les communes d'EPN.

Voilà à quoi sert concrètement un pacte de gouvernance, à ne pas vous laisser kidnapper vos décisions au sein des conseils municipaux, au sein des communes.

Ce pacte a pour but d'être un outil important et indispensable au service de l'Agglomération et surtout de ses communes membres. Nous avons besoin d'un pacte de gouvernance. D'ailleurs, toutes les Communautés de communes et les Agglomérations qui entourent le territoire d'EPN ont lancé la démarche en 2020. Parfois, certains ont même abouti et ont déjà délibéré sur les tenants et les aboutissants du pacte.

Souvent, la question de la place des communes dites rurales, des petites communes est mise en avant – je vous invite à aller regarder sur Internet les autres collectivités qui sont en ligne – ainsi que les bases d'un projet de territoire. Pourquoi seule l'Agglomération d'Évreux n'aurait-elle pas le temps ? La question n'est pas de savoir si tout va mal ou bien dans cette Agglomération, cela va plus loin ; la question est de savoir ce qui peut être amélioré, ce qui peut contribuer davantage à un fonctionnement adapté aux communes et aux élus. On ne gère pas une Agglomération par des décisions menées de main de maître. Le pacte de gouvernance donne davantage de prévoyance, d'énergie, une volonté plus forte et plus déterminée à travailler ensemble, à trouver des solutions ensemble, en gros à définir avec tous les maires du territoire et tous les élus du territoire un destin commun.

Un pacte de gouvernance sert donc à garantir la participation de tous les élus dans les prises de décisions pour qu'elles soient partagées par tous les maires et les conseillers municipaux des grandes communes et des petites communes de façon transparente et équitable.

Un pacte de gouvernance fixe les règles pour définir les projets sur le territoire, il affirme aussi des valeurs partagées dans le respect des identités de chacun et de la souveraineté des communes.

Le pacte de gouvernance peut aussi proposer une ouverture sur le pacte financier et fiscal. Sur ce dernier point, pourquoi aucun débat n'a-t-il eu lieu sur le pacte financier et fiscal pour réduire les disparités de ressources entre les communes ?

Pourquoi aucun débat n'a-t-il eu lieu sur l'évolution des attributions de compensation ni sur les fonds de concours ? Pourquoi aucun débat n'a été mis en place sur les outils de péréquation et de mutualisation des moyens à destination des communes – même si vous dites que vous le faites depuis sept ans ? Il n'y a eu aucun débat. D'ailleurs, à ce titre, quasiment dans toutes les commissions auxquelles je participe, il y a l'expression de besoins des communes, en ingénierie sur des petits projets, sur les évolutions de coûts de services qui sont difficiles à supporter pour nos communes. Comment y répondre ? Notre démocratie locale doit pouvoir être définie, elle doit pouvoir fonctionner où que ce soit.

Un autre exemple : l'ensemble de mes questions écrites par mail est resté sans réponse à ce jour et je ne suis pas la seule dans cette situation.

Le pacte de gouvernance est donc un pacte de confiance et de solidarité pour poser par écrit un projet d'Agglomération et les engagements de chacune des parties. Des idées peuvent être proposées, expérimentées, testées un temps et réadaptées.

Nous souhaitons donc que puisse être lancée la rédaction d'un pacte et nous nous tenons à votre disposition pour y participer.

Merci.

### **M. Guy LEFRAND**

Concernant la date, vous me faites le reproche de faire en février un débat qui doit avoir lieu avant le mois de mars. Je pense que nous sommes parfaitement dans les temps. De ce côté-là nous respectons parfaitement la loi.

Concernant les élus municipaux, vous semblez oublier – mais peut-être ne maîtrisez-vous pas encore complètement la loi Lecornu – que les élus municipaux aujourd'hui, de par la loi, reçoivent tous les projets de conseil et les décisions qui sont prises. C'est obligatoire, donc les élus municipaux sont plus qu'auparavant associés aux décisions du Conseil communautaire. Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres EPCI, des élus municipaux non maires peuvent participer aux commissions. Nous en avons fait le choix ensemble. Vous n'étiez pas encore là, Mme Collin, mais il y a eu de nombreux débats sous la mandature précédente. Cela s'appelle le Règlement intérieur, et nous avons fait le choix, afin de libérer les maires, qui ne peuvent pas être dans toutes les commissions, de permettre à des élus municipaux non maires, désignés par leur conseil municipal, de participer aux commissions. Nous faisons en sorte que chaque commune soit représentée dans chacune des commissions, avec les élus qui sont choisis par le maire et le Conseil municipal.

Vous dites qu'il n'y a eu aucun débat sur les fonds de concours et sur les attributions de compensation. Peut-être serait-il nécessaire que nous fassions un rappel sur les nombreux débats qui ont eu lieu les années précédentes. Les attributions de compensation et les fonds de concours entre les communes et l'Agglomération ont été débattus dans ce que l'on appelle la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Contrairement à ce qui se passe dans d'autres endroits, cette CLECT est représentée par l'ensemble des conseillers communautaires ; tous les conseillers communautaires de cette Agglomération ont participé et ont pris des décisions. Je vais même aller plus loin : j'ai fait le choix, très volontairement, de ne jamais participer à la CLECT, afin justement que les élus ne se sentent pas inquiétés, menacés par l'horrible président de l'Agglomération. Dans sa grande sagesse, la CLECT a fait ses choix, et les attributions de compensation, sous la houlette de Bruno Groizeleau, dont personne ne met en cause ni l'honnêteté intellectuelle ni les capacités financières et budgétaires, ont été validées par les maires et par l'ensemble des conseillers communautaires.

Concernant les mutualisations, nous avons mis en place et offert aux communes, depuis de nombreuses années, des services qui n'existaient pas.

Le service juridique de l'Agglomération est à la disposition gratuite de l'ensemble des communes qui en font la demande, ce qui n'existait pas auparavant.

L'instruction des permis de construire par le service ADS, même s'il y a parfois quelques ratés dans son fonctionnement, est réalisé gracieusement par l'Agglomération, ce qui n'était pas le cas auparavant. Vous ne le savez peut-être pas, mais c'est le cas aujourd'hui.

Nous avons créé une centrale d'achats qui permet aux communes d'avoir accès à des services et à des produits à des tarifs préférentiels qui améliorent très clairement et très nettement les finances des communes. Alors, je regrette que l'État ait mis en difficulté les communes, bien évidemment. Je pense que l'Agglomération d'Évreux fait un énorme travail, reconnu par les maires, justement pour éviter que certaines communes ne soient en dépôt de bilan et ne mettent la clé sous la porte. C'est un choix que nous avons tous fait collectivement dès le départ.

On peut être pour le pacte de gouvernance, je ne le mets pas en cause, mais dire des choses fausses sur l'Agglomération pour le réclamer ne me semble pas être la meilleure façon de faire.

On peut demander à ce que les choses soient écrites stricto sensu, de manière très carrée, très organisée, très corsetée, on a le droit, mais il ne faut pas pour autant dire des choses fausses sur la manière dont fonctionne notre Agglomération aujourd'hui.

Tout en haut. Je ne vois pas qui c'est. Il y avait Mme Bonnard aussi.

Mme Bonnard, alors.

**Mme Carine BONNARD**

Bonsoir. Carine Bonnard, de Jumelles.

J'ai envie de positiver, j'ai envie de me dire que ce pacte est une belle opportunité à saisir. Il permettrait en effet d'acter les acquis de démocratie qui ont déjà été gagnés depuis sept ans. Effectivement, les Conférences des maires sont quelque chose de très bien. Nous avons les commissions, comme cela a été rappelé tout à l'heure, mais j'ai envie que nous puissions nous questionner à nouveau par rapport à un contexte qui a beaucoup bougé et par rapport à notre assemblée représentative, qui a beaucoup évolué également. Donc, je me dis que se retrouver un peu les manches et tous travailler autour de ce pacte en début de mandat pourrait être une belle occasion de se côtoyer, de travailler ensemble. J'ai vu également dans le processus que cela devait être validé par nos conseils municipaux. Alors, ce pacte serait justement une belle opportunité de remettre à nouveau EPN à l'intérieur de nos ordres du jour, d'en discuter, de reparler des compétences.

**M. Guy LEFRAND**

Il l'est.

**Mme Carine BONNARD**

Dans ce va-et-vient important, cela nous permettrait de pouvoir expliquer à nos équipes municipales comment fonctionne cette grande assemblée, ce grand vaisseau amiral qu'est EPN ; nous sommes 74, ce n'est pas rien, cela me paraît important. Ce que j'aime bien aussi dans le pacte personnellement, ce sont les déclinaisons parfois aussi territoriales – trouver des déclinaisons plus proches du terrain, plus proches de problématiques plus locales. Je pense que l'on pourrait être assez sensible à cette écriture sans que celle-ci soit trop rigide, trop figée, pour qu'elle reste la plus souple possible, avec des acquis, avec des évolutions, évolutions qui viendront aussi avec les personnes à venir.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie d'avoir noté qu'il y a eu beaucoup d'acquis dans cette Agglomération depuis quelques années.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Bonjour, M. Errammach, maire de Bois-le-Roi.

Dans le même esprit que ce que vient de dire notre collègue Carine Bonnard, je pense que le pacte est quelque chose qui viendrait encore renforcer les échanges. Je n'ai pas envie de dire des choses qui ne sont pas réelles par rapport à votre fonctionnement, je remarque bien que lors de la Conférence des maires nous avons la possibilité de nous exprimer sur divers sujets, ce que je tiens à souligner. En revanche, quand je regarde les huit articles proposés, je vois bien qu'il y a des opportunités pour que nous incluions aussi la ruralité avec force. Je vois par exemple qu'au niveau de ce que l'on appelle la Conférence territoriale, vous avez la possibilité de déléguer certaines compétences à des maires ruraux pour gérer ou créer des services sur place. J'imagine par exemple que s'il y avait une piscine sur le canton de Saint-André, il serait possible à un maire de proximité de la gérer. Je vois aussi ce que j'avais signalé en Conférence des maires sur le huitième article à propos de la parité. Dans ce sens-là, sur une dynamique de ce type, on peut imaginer déjà une intégration de formation afin que des collègues maires femmes puissent déjà être dans la dynamique du Bureau pour pouvoir remplacer, en cas de démission par exemple, un vice-président ou un conseiller délégué. Je ne vois pas ce pacte comme quelque chose qui va freiner les échanges très intéressants que nous avons en Conférences des maires ou en commissions mais plutôt comme quelque chose qui va réguler ces échanges, quitte à faire un essai, un écrit initial qui serait développé sur le prochain mandat. Je suis donc plutôt favorable à ce que nous mettions ce pacte en place pour renforcer ce lien entre l'Agglomération et le reste des communes.

Merci beaucoup.

**M. Guy LEFRAND**

Un mot concernant les délégations et les compétences. Vous étiez à la dernière Conférence des maires, je vous rappelle que nous avons abordé ce sujet. Nous sommes en train de travailler notamment sur l'administration du droit des sols et sur la possibilité de déléguer les certificats d'urbanisme aux maires. Nous sommes donc déjà sur ce sujet. Ensuite, c'est un débat, chacun peut estimer que cela fonctionne ou que cela ne fonctionne pas, nous allons ensuite pouvoir voter.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Pichois.

**M. Jean-Pierre PICHOS**

Jean-Pierre Pichois, L'Habit.

J'étais plutôt favorable à l'idée de rester comme nous étions. J'ai associé mon conseil municipal à la réflexion, je leur ai expliqué, je leur ai donné les documents, et au vu des échanges, j'ai demandé un vote à bulletins secrets, et ils m'ont demandé de voter pour ce pacte. Je respecterai donc leur choix puisqu'ils ont obtenu la majorité. C'est pour cela que je voterai pour le pacte.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Pichois.

Je ne vois pas qui c'est en haut.

**M. Jean-Marie MAILLARD**

Jean-Marie Maillard, maire de Caugé.

Je voudrais apporter mon vécu au cours du dernier mandat pour éventuellement éclairer certaines personnes. Je suis maire depuis 2014 mais élu depuis 1995, j'ai vu la mise en place de l'Agglomération d'Évreux depuis son origine, je l'ai suivie de très près, puisque j'étais déjà élu. En ce qui me concerne, je ne serai pas favorable à la mise en place de ce pacte. Je vais citer simplement deux exemples. Je pense d'abord au groupe de travail mis en place en 2017 pour revoir le règlement des fonds de concours, règlement qui permet aujourd'hui à chaque commune d'être servie à un moment ou un autre – tout le monde peut en bénéficier, dans la mesure où chacun, bien sûr, va chercher le maximum de financements à l'extérieur, pour pouvoir justement avoir une enveloppe à l'Agglomération d'Évreux qui permettra de servir un maximum de communes. Je prendrai un deuxième exemple, un document très important – peut-être pas pour tout le monde mais pour moi en tous cas – qui a été mis en place lors de la dernière mandature et qui est sans doute l'un des premiers sur le département au nombre de communes concernées : le PLUi-HD. On ne se rend peut-être pas compte, mais ce document a nécessité deux ans de travail. Peut-être en aurait-il fallu plus, vu le contenu, mais le législateur a fait que nous avons deux ans pour le mettre en place. La commune de Caugé, qui compte 900 habitants, a pu participer à la réunion plénière organisée au siège de l'Agglomération, j'ai participé aussi à des réunions de secteur, à Sacquenville et à Saint-Sébastien. Nous avons pu nous exprimer et, aujourd'hui, nous avons un document qui ne demande qu'à vivre. Au cours de cette élaboration, chacun a pu apporter ce qu'il souhaitait, dès lors que c'était acceptable sur le plan réglementaire. Chacun a pu contribuer à l'élaboration de ce document et a été entendu.

Voilà ce que je voulais apporter comme témoignage.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, M. Maillard.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Si je puis me permettre...

**M. Guy LEFRAND**

Attention, c'est Bruno Groizeleau.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Je n'avais pas le micro tout à l'heure et je bouillonnais de répondre, puisque l'on a parlé des fonds de concours et que l'on a dit que nous faisons un tri dans les fonds de concours. Je n'ai pas du tout apprécié cette façon de faire. Je peux vous dire que les deux millions sont répartis sans faire d'ingérence et que, lorsque nous voyons que nous n'avons pas assez de fonds de concours, nous rajoutons au budget supplémentaire pour servir l'ensemble des communes. Si un maire disait ce soir que nous lui avons refusé un fonds de concours, je serais très content de le voir.

S'agissant des attributions de compensation, Guy Lefrand a répondu, il faut qu'il y ait un transfert de compétence pour les revoir. Or, depuis le début du mandat, il n'y a pas eu de transfert de compétence, donc évidemment nous n'avons pas eu à les revoir. Mais quand il y a un transfert de compétence, nous passons à la CLECT, dans laquelle siège l'ensemble des conseillers communautaires, et nous décidons de ces attributions de compensations.

Je rajouterai aussi que les fonds de concours, avant d'être présentés en Conseil, sont présentés en commission des Finances, et donc chaque membre de cette commission a le moyen de discuter des fonds de concours.

Voilà ce que je voulais dire ce soir sur les fonds de concours et les attributions de compensation.

**M. Guy LEFRAND**

M. Hamel, ensuite M. Boreggio.

**M. Raynald HAMEL**

Bonjour. M. Hamel.

Je vais vous parler en tant que l'un des plus anciens conseillers communautaires. J'ai vécu plusieurs mandatures, et pour l'avoir vécu je peux en témoigner, aujourd'hui, je ne sais pas si nous pouvons dire que nous avons la chance mais en tous cas nous vivons dans la liberté.

Alors, quand j'entends dire que nous pourrions améliorer, que nous pourrions faire des feuilles de papier, des règlements, des choses qui vont prendre beaucoup de temps et d'énergie, j'ai envie de répondre que, à mon avis, nous bénéficions déjà de tout cela. Bruno Groizeleau a parlé des fonds de concours, toutes les aides que l'Agglomération nous procurent ont été énumérées – aides qui vont même jusqu'à la défense incendie. Quoi de plus ? Nous avons la liberté ; si nous voulons nous exprimer, nous nous exprimons. Je n'ai vu personne avoir une prise de parole refusée par qui que ce soit. Alors, bien sûr, je vous suivrai sans problème.

**M. Guy LEFRAND**

M. Boreggio et M. Gilles ensuite.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je voudrais simplement rebondir sur ce que j'ai entendu notamment sur la place que pourraient avoir les communes rurales au sein de cette assemblée. Aujourd'hui, à travers la Conférence des maires, chaque commune peut s'exprimer, par le biais de son maire bien sûr, mais le maire est là aussi pour rapporter à son conseil municipal les décisions qui sont prises lors de cette Conférence des maires. Donc, pour moi, la place des communes rurales existe.

Au-delà de cela, il avait été proposé, lors de la mandature précédente, des groupes de travail, pour sortir un peu du contexte de la Conférence des maires ou des commissions, autour de sujets tels que la fourrière animale ou la vidéo-protection. Force est de constater, malheureusement, qu'il n'y avait pas suffisamment de présents pour animer ce type de réunions. Alors, je veux bien que l'on nous demande de multiplier les rencontres, d'être encore plus à l'écoute du monde rural, mais s'il n'y a pas un minimum d'implication, nous n'y arriverons pas de toute façon. Et à mon avis, les instances qui existent aujourd'hui permettent de s'exprimer dans tous les domaines pour pouvoir avancer normalement sans avoir à rédiger un rapport énorme ou à nous imposer des contraintes qui nous lieraient encore plus à travers des textes compliqués.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Crétot.

**M. Didier CRETOT**

Par rapport à ce pacte de gouvernance, je ne sais pas si que je vais dire rentre dans ce cadre-là, mais je souhaiterais qu'il puisse y avoir plus de discussions, plus de débats sur les grands équipements du territoire et leur répartition et sur le choix de ces équipements. Nous en avons déjà débattu, et d'ailleurs j'étais déjà intervenu en Conférence des maires sur certains des sujets que nous allons traiter ce soir, le Conservatoire à rayonnement départemental et la piscine. Ces projets nous sont amenés parce qu'ils sont déjà avancés, parce qu'ils ont déjà été travaillés, mais nous n'avons pas forcément eu de débats sur d'autres opportunités d'équipements sur le territoire. J'ai parlé alors de crèches, de choses comme cela. Il manque, en tous cas pour moi, cet espace de débat, de projection sur la durée d'un mandat voire de deux mandats. À la différence d'un conseil municipal qui est élu sur un programme, le conseil communautaire agit sur une espèce de synthèse de multiples programmes. Je pense que, dans le pacte de gouvernance, il y avait cette capacité à réfléchir sur les grands enjeux d'équipement du territoire. Cela pourrait aussi nous forger un destin commun, que peut-être nous n'avons pas encore actuellement.

**M. Guy LEFRAND**

Une ou deux remarques. D'abord, sur le fond, je vous l'ai dit lors de la dernière Conférence des maires, l'un des prochains sujets de la Conférence des maires sera justement de faire le point sur les équipements, notamment parce que beaucoup ont été décidés sous la précédente mandature et qu'il est nécessaire de faire un point complet.

Sur la forme, je suis inquiet s'il faut écrire exactement ce que nous allons citer dans les conférences des maires dans le pacte de gouvernance, car cela veut dire que, de fait, nous allons vraiment être coincés. Alors, pardon de vous le dire ainsi, mais vous dites qu'il faut que nous parlions de telle ou telle chose, vous avez mis du conditionnel, mais je ne suis pas sûr qu'il faille dire dans le pacte de gouvernance qu'une ou deux fois par mandat nous allons parler des grands équipements ou de ceci ou de cela, car alors là, de fait, nous aurions un pacte de gouvernance très corseté, très administratif. C'est justement le contraire. Mais ce n'est probablement pas ce que vous avez voulu dire et je l'ai sûrement mal interprété.

M. Gilles.

**M. Hervé GILLES**

Bonsoir à tous. Hervé Gilles, maire de Miserey, pour ceux qui l'auraient oublié.

En 2014, je suis né élu. Je n'avais aucune expérience, ce qui fait que maintenant j'ai quand même grandi, j'ai un peu plus de six ans, ce qui m'a permis de prendre du recul par rapport aux propos que je peux entendre ce soir.

Alors, j'ai entendu notre collègue de Saint-Sébastien parler des fonds de concours par rapport à la prise de parole. Je pense que ce n'est pas vraiment cela qu'il a voulu dire.



Je pense qu'il y a certains élus dans notre auditoire qui n'osent pas prendre la parole parce qu'ils sont impressionnés par la structure dans laquelle nous sommes. Pour prendre la parole, je dirai qu'il faut déjà avoir l'habitude de s'exprimer en plénière. Et puis, cette appréhension du fonds de concours, je l'ai démystifiée auprès de certains, parce que parfois je prends la parole – c'est ce qu'il faut, c'est ce qui rend notre débat démocratique, n'est-ce pas M. Lefrand ? – et je leur ai dit de ne pas s'arrêter à cela car c'est un faux problème, un faux prétexte. Si vous n'arrivez pas suffisamment à vous exprimer directement dans cet auditoire, je me souviens que le Président de la mandature précédente nous avait invités M. Morillon et moi-même pour faire une sorte de débriefing, une sorte de prise de connaissance. Cela m'a permis de pouvoir partager et échanger au sein de l'assemblée. Donc, s'agissant des fonds de concours, je suis totalement en désaccord avec ce que dit mon collègue. Je me suis souvent positionné contre des décisions communautaires et j'ai eu tous mes fonds de concours sans problème.

**M. Guy LEFRAND**

CQFD.

**M. Hervé GILLES**

S'agissant de ce pacte, il est vrai que je n'en ai pas pris la mesure, car j'étais sur deux autres gros dossiers dont nous avons discutés en commission des Finances. Nous avons pu d'ailleurs les valider grâce aux éléments qui nous ont été apportés en Conférence des maires la dernière fois. Je pense notamment au Conservatoire, sur lequel nous avons vraiment eu des réponses à des questions que j'avais, avec d'autres collègues, soulevées en commission des Finances. Au moins cette participation à la commission des Finances a été utile puisque nous avons eu un retour efficace en Conférence des maires. Ainsi, à partir du moment où nous nous organisons, où nous prenons le temps de la mesure et de travailler les dossiers, nous pouvons être forces de voix et d'échanges.

Alors, je n'ai pas eu le temps de trop me plonger dans ce pacte, je m'y suis plongé depuis la Conférence des maires, et je trouve que je suis passé à côté, parce que le cadre qui est défini est un cadre très rigide dont je pense qu'il mériterait d'être plus ouvert, d'aller plus vers les territoires – c'est l'avis du Conseil municipal de Miserey – où nous avons besoin de davantage exister à travers des projets propres à nos territoires. Alors, est-ce que la méthode passe par un pacte de gouvernance ou par un rapprochement avec les vice-présidents ? Je ne sais pas, mais je sais que, pour ma part, j'ai des demandes de développement culturel sur mon secteur. Nous parlons de la culture à travers le Conservatoire à Rayonnement Départemental, mais au niveau de nos territoires ruraux, nous n'avons pas le retour - c'est un exemple.

Ensuite, ce qui manque dans ce qui est énuméré dans le texte, c'est la solidarité. Je sais ce que vous allez me répondre, M. le Président, je ne parle pas de la Covid mais de la solidarité au niveau de nos structures, la solidarité au niveau de nos habitants, sur leurs besoins immédiats, la solidarité par rapport à la précarité, parce que ce n'est pas parce qu'on est en territoire rural qu'il n'y a pas de précarité, la solidarité en lien avec les problèmes sociaux – je sais que M. Ettazaoui travaille beaucoup sur ces dossiers-là et j'attends l'invitation qu'il m'a promise pour échanger – mais c'est vraiment très structurel et cela permettrait de nous exprimer plus facilement par rapport à nos dossiers de proximité. Je trouve que cela pourrait faire partie du pacte.

Ensuite, je pense à l'agriculture. Je sais que nous avons une conseillère, Mme Tremel, qui est active sur cette question. J'aimerais bien la rencontrer parce que nous aurions des choses à lui proposer. Vous voyez, je pense que cela pourrait faire partie d'une extension du pacte de gouvernance. En matière d'agriculture, il s'agit surtout de gérer l'agriculture locale et d'accentuer les circuits courts pour limiter notre impact carbone – je suis aussi axé avec mon équipe sur tout ce qui est environnemental – et je trouve que dans ce pacte de gouvernance, nous pourrions peut-être aussi avoir une réflexion sur notre environnement, sur notre impact carbone. Ce que je vous dis est très global et mérite d'être approfondi, mais ce que je vous rapporte ce soir est aussi le reflet du Conseil municipal de Miserey et d'autres élus que j'ai rencontrés, avec lesquels j'ai échangé, et dont je me fais en partie le porte-parole.

En ce qui concerne l'article 8 du pacte de gouvernance, qui parle de la parité, sujet que nous avons évoqué en Conférence des maires, nous savons que c'est difficile à mettre en place – nous imposons la parité – et je me suis dit pourquoi ne pas évoquer la possibilité d'avoir une parité féminine à un tiers dans ce pacte et pourquoi ne pas solliciter en priorité une femme pour remplacer un vice-président qui démissionne. Ce sont des échanges, mais je pense que l'échange amène à une réflexion importante sur la structuration.

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons un vice-président qui démissionne ? Ah non, pardon, vous vouliez dire « si un vice-président démissionne ». J'ai eu peur tout à coup.

Plusieurs choses. Je vois bien comment s'orientent les débats et, là, il est surtout question des sujets que nous devons aborder pendant nos débats, mais ce n'est pas l'objet du pacte de gouvernance.

Le pacte de gouvernance pose d'autres questions : la Conférence des maires a-t-elle lieu ? Le Conseil communautaire a-t-il lieu ? Les commissions fonctionnent-elles ? Faut-il des commissions supplémentaires ? C'est cela le pacte de gouvernance, ce n'est pas de dire que nous allons discuter environnement ou discuter social. D'ailleurs, discuter social serait compliqué, le social restant l'une des rares compétences des communes – et je ne voudrais pas que l'on reproche ensuite à l'Agglomération de prendre les compétences des communes – et une compétence du Département. C'est compliqué de mettre en œuvre tout un projet social, même si nous le faisons déjà, notamment à travers la politique du handicap.

Vous parlez de rencontrer les vice-présidents ou les conseillers délégués, mais ils sont à votre disposition, je pense que tous les maires qui sont là peuvent le dire. Le vice-président en charge de la voirie est en train de faire le tour de toutes les communes, tout comme les autres élus.

Vous voyez, M. le Maire, nous sommes déjà sur la question de savoir de quoi nous devons parler, mais ce n'est pas l'objet du pacte de gouvernance.

Concernant les produits locaux, nous allons bientôt vous proposer un projet de légumerie. Nous sommes donc sur le sujet. Mais faut-il inscrire dans le pacte de gouvernance que nous allons parler des légumeries et des circuits courts tous les trois mois ou tous les six mois. C'est cela le pacte de gouvernance. Il ne s'agit pas d'y définir les axes sur lesquels nous allons discuter, mais d'y fixer notre organisation. Pardon, mais je me permets de rappeler directement les choses. La preuve que nous pouvons en parler, c'est que nous en parlons ce soir, mais est-il besoin de mettre en place un pacte de gouvernance pour dire que tous les six mois nous allons parler de développement durable ou de social, qui n'est d'ailleurs pas une de nos compétences ? C'est là où j'ai plus de réserves, mais encore une fois, c'est vous qui allez décider.

#### **M. Hervé GILLES**

C'était vraiment pour ouvrir, parce qu'il faut quand même ouvrir chaque article pour savoir ce que nous pouvons mettre à l'intérieur. Rien n'est figé à ce jour. Ma réflexion portait plutôt sur la manière d'organiser un pacte de gouvernance en se fixant des orientations sur un mandat. C'est plus dans cet esprit-là que nous y avons pensé, et non au coup par coup, c'est-à-dire qu'il s'agirait de définir un pacte de gouvernance sur la mandature et de se fixer un pacte. Je crois que c'est mon collègue de Gravigny qui a évoqué les grands travaux. Cela pourrait aussi être fixé dans le cadre d'un pacte de gouvernance. En fait, ce sont des axes de réflexion que nous avons eus pour alimenter ce pacte de gouvernance.

#### **M. Guy LEFRAND**

Le pacte de gouvernance pose la question du comment et non du quoi. Le pacte de gouvernance ne va pas nous dire de discuter de tel ou tel sujet. Le pacte de gouvernance pose la question du dialogue entre les maires et l'Agglomération et de la manière de modifier les choses en cas de manque de dialogue. C'est cela le pacte de gouvernance. C'est là où je voudrais vraiment que nous nous comprenions bien et qu'il n'y ait pas d'erreur d'interprétation. Le pacte de gouvernance ne va pas dire quels sont les grands équipements que nous allons mettre en place. Il répond à des questions du type : Quand nous réunissons-nous ? À combien ? Mais il ne dit pas de quoi nous parlons. C'est là où il faut vraiment faire attention.

M. Errammach, pour une deuxième intervention. Ensuite, si vous êtes d'accord, je proposerai de mettre au vote. Ah non, M. Boreggio voudrait intervenir après.

#### **M. Youssef ERRAMMACH**

M. Errammach, maire de Bois-le-Roi.

Vous parlez de conditions, M. le Président, et je lis effectivement qu'il est question des « conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire », mais il est aussi question de création de conférences, de création de compétences, de services ; ce ne sont pas que des conditions. Cela veut dire que nous pouvons nous permettre de créer un service quelque part, ce qui passe par une concertation. Nous pouvons nous donner un rythme. Nous pourrions, par exemple, voir au bout de six mois ce qui s'est fait en matière de politique rurale, déterminer s'il y a un besoin réel. Les maires peuvent faire remonter alors un besoin de service bien précis, par exemple pour un problème de voirie, pour une manifestation culturelle. Et par rapport à cela, un rythme pourrait être fixé sur le mandat. Il n'est pas question que de conditions. Quand je lis les huit articles – et je ne suis pas allé plus loin –, il est aussi question de création de services sur un territoire autour d'une compétence, de délégations. Cela relève de vos pouvoirs.

#### **M. Guy LEFRAND**

Non, ce sont les vôtres. Pardon, M. Errammach, soyons clairs : les compétences relèvent du pouvoir du Conseil communautaire. Sous le mandat précédent, où vous n'étiez pas encore présent, nous avons pris plusieurs compétences. Ces compétences ont été proposées en Bureau, travaillées en Bureau, débattues en Conférence des maires et votées en Conseil communautaire. Ce n'est évidemment pas le Président qui décide de la prise ou non de compétences.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Mais vous déléguez certains de vos pouvoirs, sommes-nous bien d'accord ? Vous avez donné des délégations à vos vice-présidents comme nous le faisons au sein de nos communes. Sommes-nous bien d'accord là-dessus ?

**M. Guy LEFRAND**

Je ne vois pas le sujet avec le pacte de gouvernance.

**M. Youssef ERRAMMACH**

C'est écrit. Excusez-moi, il faut que je retrouve l'article. Il est question à un moment de services et d'équipements et de la possibilité pour le président de l'établissement public de déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Donc, si nous avons un service quelque part, vous pouvez déléguer. Sommes-nous bien d'accord sur l'article 6 ?

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes bien d'accord, mais il n'y a pas besoin de pacte de gouvernance pour cela. Nous le décidons ensemble. Ce n'est pas le président qui décide cela, c'est le Conseil communautaire.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Je ne le savais pas.

**M. Guy LEFRAND**

D'accord.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Nous pouvons tout à fait nous exprimer, que nous soyons d'accord ou non. La preuve. Nous sommes bien d'accord.

**M. Guy LEFRAND**

Et cela ne changera rien à vos fonds de concours, je vous le promets.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Non, ce n'est pas cela, mais je rejoins le collègue qui est intervenu au début, car beaucoup de collègues m'ont dit que ceux qui prenaient souvent la parole étaient *blacklistés*. Cela m'est revenu aux oreilles plusieurs fois. Il n'y a donc pas que les fonds de concours, il y a aussi tout ce qui est service Voirie.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne peux pas vous laisser dire cela. Écoutez, jusqu'à présent nous avons un débat de qualité, vous êtes en train de tout gâcher. Personne n'a jamais été *blacklisté*.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Je vous laisse finir.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous en remercie. Personne n'a jamais été *blacklisté*. Nous avons eu des débats parfois houleux sous la précédente mandature – vous n'étiez pas là, M. Errammach, mais il y a des élus qui étaient là et qui s'en souviennent – et jamais aucune commune n'a été *blacklistée* sur quoi que ce soit. Je ne vous permets pas de dire cela, car c'est de la malhonnêteté intellectuelle et cela gâche le débat qui était jusque-là de grande qualité.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Je le retire car je n'ai pas de preuves.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous en remercie.

**M. Youssef ERRAMMACH**

J'ai un écrit en plus. Mais je dis qu'il y a une confusion pour la prise de parole et que cela freine certains élus. Je ne mens pas, je ne cherche pas à créer une histoire, mais ce que disait le collègue au début du débat, c'est que ces élus ont peur que leurs projets soient retardés.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un mensonge et je ne vous autorise pas à le dire. Pardon, je suis désolé.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Très bien, vous me rassurez, je n'ai pas de soucis par rapport à cela. Ce que je dis, c'est que le pacte ne porte pas que sur les conditions d'organisation mais aussi sur les modalités de création de services.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous referai le listing de tout ce sur quoi nous sommes intervenus dans votre commune. Je trouve que c'est dommage, on a le droit de ne pas être d'accord, mais ce type d'intervention gâche le débat alors que nous avons un débat apaisé, serein, un vrai débat.

Nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais ce type de sous-entendus, qui ne sont même pas des sous-entendus mais des affirmations, est particulièrement délétère, et j'aimerais que nos débats gardent la sérénité qu'ils ont depuis des années et que ce conseil ne se transforme pas en chambre où l'on raconte des mensonges, parce que c'est inacceptable.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Ce sont de propos que j'ai entendus.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Boreggio.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je me permettrai d'apporter quelques précisions. J'entends dans les différents échanges qu'il semblerait qu'il y ait un manque de facilité pour la prise de parole. Hervé Gilles l'a souligné, il peut être difficile de prendre la parole dans ce Conseil communautaire où nous sommes très nombreux. Nous avons à l'échelon en dessous la Conférence des maires où nous sommes moins nombreux et les commissions, où nous sommes encore moins nombreux. Pour les nouveaux élus qui ne le savent peut-être pas encore, le Président mène une action depuis près de deux ans maintenant en allant à la rencontre des maires, en petits comités. Il réunit chaque maire de chaque commune en petits comités de quatre ou cinq maires au maximum et s'accorde un temps d'échange avec eux. Pour ceux qui auraient peur de prendre la parole ou qui n'oseraient pas dire au Président ce qu'ils pensent devant 124 personnes, ils peuvent le faire en petits comités, ce qui est important. Cela n'est pas non plus prévu dans le pacte, mais c'est réalisé, et chacun est libre de s'exprimer devant le Président à tout moment.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. La preuve en est que cela fait donc maintenant une heure que nous sommes sur le premier sujet. Il y a encore une intervention. Une dernière intervention. Je pense que nous serons suffisamment éclairés les uns et les autres.

**M. Pascal JUPILLE**

Pascal Jupille, maire de Sassey.

En fait, sur ce pacte de gouvernance, ce que vous nous avez expliqué, c'est que nous créons un document qui va fixer les modalités de nos échanges. Quand j'entends les anciens, ce que j'entends c'est qu'en fait les échanges sont intelligents, facilités et que vous êtes à la disposition des élus. Ce pacte de gouvernance n'est-il pas justement l'occasion de graver dans le marbre ces échanges ? Malheureusement, ou heureusement d'ailleurs, vous comme moi ne sommes pas éternels. Qu'en sera-t-il demain ? Si effectivement il y a un pacte de gouvernance, ne serait-ce pas une façon de graver et de maintenir sous une mandature qui pourrait être plus dissuasive, dirons-nous, tout ce qui a été particulièrement bien réalisé et la facilité de nos échanges ?

**M. Guy LEFRAND**

Non, parce que le pacte de gouvernance doit être rediscuté à chaque nouvelle mandature.

Je pense qu'après cette heure de débat personne ne pourra dire que la parole ne circule pas et que chacune et chacun n'a pas la possibilité de s'exprimer. Je vais donc mettre aux voix, en faisant très attention à la manière de le dire. Nous avons eu un débat sur le pacte de gouvernance. Je vais donc vous poser la question très clairement et vous demander qui est pour la création du pacte de gouvernance et qui est contre. Il faut être bien précis afin que personne n'ait un doute sur le vote. Le débat a eu lieu, je pense que nous pouvons en donner acte, et je vous pose donc la question : qui est pour la création du pacte de gouvernance ? Je vais vous demander de compter, Mme Moussel. Gardez la main bien levée s'il vous plaît. Est-ce bon ? Vous avez compté. Combien ? 25. Merci. Qui s'abstient ? Qui est contre la création du pacte de gouvernance ? Avez-vous compté M. Groizeleau ? Ne l'oubliez pas. Résultat : 88 à 25.

Je vous remercie de la qualité – en général – sur cette délibération.

*Le Conseil communautaire :*

- **DÉBAT** de l'élaboration, ou non, d'un pacte de gouvernance et **DÉCIDE** de ne pas en élaborer (**moins 25 voix pour**).

---

### **Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie - Modification de la désignation opérée le 15 juillet 2020**

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante devrait être un peu plus brève, je suppose, mais nous pouvons là aussi engager le débat. Il s'agit de la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAVE).

Là aussi nous écoutons les maires, puisque ce sont eux qui désignent leurs représentants, que nous validons ensuite, secondairement. À Garennes-sur-Eure, deux élus ont choisi de se retirer. Comme nous sommes très respectueux des maires et des conseillers municipaux, nous proposons que M. Brodier Laurent de Garennes-sur-Eure soit titulaire et que M. Letenneur de Garennes-sur-Eure soit suppléant. Ce n'est pas cela, c'est pourtant ce que l'on m'a donné.

Prenez le micro, M. Douard.

**M. Daniel DOUARD**

L'adjoint qui était titulaire pour représenter le SIAEVE a démissionné. Le titulaire sera donc M. Letenneur, qui était suppléant auparavant, et M. Martin sera suppléant.

**M. Guy LEFRAND**

Pardon, j'ai mal lu. M. Letenneur sera titulaire et M. Martin suppléant. Est-ce bien cela ? Merci M. l'ex Maire de Garennes-sur-Eure, M. le Conseiller municipal. M. Letenneur Gilbert passe donc de suppléant à titulaire et M. Martin devient suppléant. Est-ce bien cela ?

**M. Daniel DOUARD**

C'est cela.

**M. Guy LEFRAND**

Et c'est une proposition de la commune. Y a-t-il des oppositions ? Je suppose que non.

Je vous remercie, et merci de ces précisions, M. Douard.

*Le Conseil communautaire,*

- **MODIFIE** la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE), opérée par délibération n°15 du 15 juillet 2020, en désignant, pour la commune de Garennes sur Eure : Monsieur Gilbert LETENNEUR en qualité de représentant titulaire (en lieu et place de M. Laurent BRODIER) et Monsieur Thierry MARTIN en qualité de représentant suppléant (en lieu et place de M. Gilbert LETENNEUR),
  - **PRÉCISE** que les autres désignations du 15 juillet 2020 sont inchangées.
- 

### **Parc d'activité de l'Arbre Saint Germain (Marcilly-la-Campagne) – Cession de terrain aux Transports HUARD**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant appelle des cessions de terrains.

Mme Auger.

**Mme Stéphanie AUGER**

Merci M. le Président. Bonsoir, chers collègues. La première délibération vise le parc d'activité de Saint Germain, à Marcilly-la-Campagne. La société de transport Huard, entreprise familiale située en Mayenne, souhaite se développer sur notre territoire. Ils ont visé une parcelle de 7 000 m<sup>2</sup> à Marcilly-la-Campagne pour un bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup>, avec un prix délibéré de 9 €/m<sup>2</sup>.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

*Le Conseil communautaire,*

- **CÈDE** à Monsieur Jean-Paul HUARD ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet consiste en la construction d'un bâtiment pour la société des Transports HUARD, une partie de la parcelle cadastrée XC 106 sur la commune de Marcilly La Campagne, d'une surface d'environ 7 000 m<sup>2</sup> au prix hors taxe de 9 €/m<sup>2</sup> soit un total de 63 000 € augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
  - **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
  - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.
- 

### **Parc d'activité de la Croix Prunelle – Saint-André-de-l'Eure - Cession de terrain à M. LECLERC (DEKRA)**

**M. Guy LEFRAND**

Délibération suivante.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il s'agit d'une cession à Saint-André-de-l'Eure au parc d'activité de la Croix Prunelle. Grégory Leclerc, qui était gérant d'un centre de contrôle technique DEKRA à Conches, a encore un agrément en cours de validité et souhaite s'installer à Saint-André-de-l'Eure, sur le parc d'activité de la Croix Prunelle. Le plan vous est joint. Cela concerne la parcelle n°5.

Nous avons déjà un porteur de projet sur le secteur automobile sur la parcelle n°4. Avec la présence de Peugeot et Citroën en face, nous aurons une activité automobile un peu plus dense sur cette partie de la zone d'activité. La superficie du terrain est de 1 500 m<sup>2</sup>, pour un bâtiment de 250 m<sup>2</sup>, et le prix délibéré est de 12 €/m<sup>2</sup>.

**M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il des demandes de prise de parole, des observations sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Merci Mme Auger.

*Le Conseil communautaire,*

- **CÉDE** à M. Grégory LECLERC ou à toute société qui s'y substituera à la condition que M. Grégory LECLERC soit le gérant (activité contrôle technique DEKRA), une partie de la parcelle cadastrée ZM 279 sur la commune de St André de l'Eure, d'une surface d'environ 1 500 m<sup>2</sup> au prix hors taxe de 12 €/m<sup>2</sup> augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

#### **VC4 - Déclaration d'Utilité Publique en date du 16 avril 2016 - Prorogation et changement de bénéficiaire**

**M. Guy LEFRAND**

Nous allons maintenant passer à l'aménagement du territoire, avec deux délibérations qui prouvent, si besoin était, les échanges que nous avons avec les communes. En effet, les membres présents en commission ont eu l'occasion de débattre sur ce sujet. Nous avons donc refait une réunion avec les maires des communes concernées, à laquelle trois maires sur les quatre ont pu être présents pour échanger avec les vice-présidents. C'est ainsi que cela se passe à l'Agglomération d'Évreux. M. Hubert.

**M. Xavier HUBERT**

Merci, M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

Nous allons prendre deux délibérations relatives à la VC4, qui est un projet ancien. Vous le savez, il s'agit d'un projet visant à relier la commune de Sacquenville à la commune d'Aviron en passant par Saint-Martin-la-Campagne, Le Mesnil-Fuguet. C'est une voie qui doit être élargie ; nous en parlons depuis très longtemps. Les délibérations concernent non pas l'aspect technique ce soir mais davantage l'aspect d'aménagement du territoire.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique le 19 avril 2016, pour une durée de cinq années. Par conséquent, il nous est demandé de proroger ce délai de déclaration d'utilité publique (DUP) afin que nous puissions mener à bien ce projet.

Entre-temps, l'EPFN, qui porte les démarches d'utilité publique, s'est substitué au Grand Évreux Agglomération, devenu depuis Évreux Portes de Normandie, donc il vous est demandé dans cette délibération, d'une part d'accepter de proroger le délai de la DUP pour une durée de cinq années, jusqu'au 19 avril 2026 – ce qui nous permettra de réaliser les travaux et, d'autre part, de dire que le bénéficiaire de la DUP est désormais EPN et non plus le GEA et l'EPFN.

Voilà pour cette première délibération, M. le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il des questions, des observations sur cette DUP ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCLARE** le projet d'élargissement de la VC 4 sur les communes de SACQUENVILLE, SAINT MARTIN LA CAMPAGNE, LE MESNIL FUGUET et AVIRON d'intérêt général et d'utilité publique, le projet initial n'ayant subi aucune modification substantielle d'un point de vue financier, technique ou environnemental ;
- **SOLLICITE** le changement de bénéficiaire de la DUP afin qu'EPN soit le bénéficiaire et non plus GEA ;
- **SOLLICITE** la prorogation des effets de la DUP pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 19 avril 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN à signer l'avenant au Programme d'Action Foncière passé avec l'EPFN;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à recourir à toutes les phases de la procédure d'expropriation.



## VC 4 - Acquisition de terrains dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante concerne l'acquisition de terrains dans ce cadre-là.

**M. Xavier HUBERT**

Pour réaliser l'élargissement et l'aménagement de cette voie, nous devons acquérir, de part et d'autre de la petite VC4, un certain nombre de terrains, au prix unitaire de 1,08 €/m<sup>2</sup>. Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les documents et les actes qui nous permettront de devenir propriétaires des parcelles qui bordent cette voie et de réaliser ainsi l'aménagement.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote ? Pardon, M. Crétot.

**M. Didier CRETOT**

J'aurais une question sur les terrains de la commune de Sacquenville. Vous dites que tout est à 1,08 €/m<sup>2</sup>, mais sur la délibération il y a une ligne indiquant 32,88 €/m<sup>2</sup>.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, il y a un terrain concerné.

**M. Didier CRETOT**

S'agit-il d'une erreur matérielle ?

**M. Guy LEFRAND**

Non, ce n'est pas une erreur matérielle, il s'agit d'un terrain très particulier. Guy Dossang va nous apporter les précisions.

**M. Guy DOSSANG**

Sur tous les lots il y a un terrain qui est constructible. Tous les autres ne le sont pas. D'où la différence de prix.

**M. Didier CRETOT**

D'accord.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Dulondel, qui est concerné.

**M. Michel DULONDEL**

Michel Dulondel, maire du Mesnil-Fuguet, charmant village concerné par ce V4.

Nous avons fait plusieurs réunions parce que beaucoup d'agriculteurs sont venus frapper à la porte de nos quatre mairies pour demander pourquoi les emprises étaient importantes. En fait, il y a eu une incompréhension sur le plan. Les agriculteurs ont fait des marquages, ce qui est normal, avec un mauvais plan. Ils avaient donc l'impression que la VC4 serait une autoroute. En fait, nous partons de l'axe de la route et, au total, les emprises représenteront 8 mètres de chaque côté. Là-dedans il faut compter 3 mètres de route goudronnée, 1 petit mètre d'accotement, le fossé et ensuite l'emprise de terrain. Donc, il faut relativiser.

Des réunions vont être organisées par le vice-président en charge des routes, M. Guy Dossang, dans les mairies d'Aviron et de Sacquenville, où nos agriculteurs pourront venir voir le plan à l'échelle, avec toutes les parcelles. Ils verront que les emprises ne sont pas aussi importantes que le laissait penser le premier plan.

Je tenais à rectifier. Merci pour vos réunions, d'ailleurs, qui nous ont bien éclairés.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE d'ACQUÉRIR, dans le cadre de la DUP de la VC4, de façon amiable ou par voie d'expropriation, les différentes propriétés ci-après :**

- **COMMUNE D'AVIRON**

<i>Propriétaires connus au jour de la délibération</i>	<i>Parcelles/superficie</i>	<i>Prix /m<sup>2</sup></i>
<i>Mme KERDELUE Marie-Claude</i>	<i>ZB 286 environ 411m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Mme Geneviève BULARD</i>	<i>ZC 38 environ 318m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>SCEA FERME DU BEFFROI</i>	<i>ZC 8 et 34 environ 544m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>SCI RESO</i>	<i>ZC 14 environ 1072m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision LENAULD</i>	<i>ZC 7 environ 1146m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Mme Isabelle LOSSEAU</i>	<i>ZC 2 environ 2302m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>M Régis DUBOS</i>	<i>ZC 19 et 12 environ 592m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Mme Françoise LAMY</i>	<i>ZC 39 environ 1503m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>M et Mme Michel FERCOQ</i>	<i>ZC 11 et 13 environ 5201m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Mme Edith HERNANDO</i>	<i>ZC 10 environ 2663 m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>M Michel LE VAILLANT</i>	<i>ZC 24 environ 4175m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>

<i>Indivision HELIN LESAGE</i>	<i>ZC 20 environ 1298m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision DUBOS ELIE</i>	<i>ZB 37 environ 604m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>

- **COMMUNE LE MESNIL FUGUET**

<i>Propriétaires connus au jour de la délibération</i>	<i>Parcelles/superficie</i>	<i>Prix/m<sup>2</sup></i>
<i>Mme DEMAEGT Sophie</i>	<i>ZB 17 environ 3029m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision BERNAY</i>	<i>ZB 14 environ 708m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>M Michel LE VAILLANT</i>	<i>ZB 16 environ 1138m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision VANDECANDELAERE</i>	<i>ZB 95 environ 124m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>

- **COMMUNE DE SACQUENVILLE**

<i>Propriétaires connus au jour de la délibération</i>	<i>Parcelles/superficie</i>	<i>Prix/m<sup>2</sup></i>
<i>M René BOURGUEL</i>	<i>C 9 et 162 environ 583m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>M Pascal LHERMITTE</i>	<i>C 7 environ 1104m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision JACOB</i>	<i>D 137 et ZA 2 environ 698m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision JACOB</i>	<i>D 168 environ 261m<sup>2</sup></i>	<i>32.88 €/m<sup>2</sup></i>
<i>M et Mme Jean PORTIER</i>	<i>C 216 environ 1422m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision DAMOISEAU</i>	<i>C 11, 174 et ZA 1 environ 4980m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Mme Thérèse BOURGUEL</i>	<i>C 161 environ 438m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision CHAUVIN</i>	<i>C 207 environ 3423m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>

- **COMMUNE DE SAINT MARTIN LA CAMPAGNE**

<i>Propriétaires connus au jour de la délibération</i>	<i>Parcelles/superficie</i>	<i>Prix/m<sup>2</sup></i>
<i>Mme Laurence GILBERT</i>	<i>ZB 25 environ 3992m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>M et Mme Jean-Luc ELIE</i>	<i>ZB 24 environ 116m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision BERNAY</i>	<i>ZC 3 environ 1133m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>M Michel LE VAILLANT</i>	<i>ZC 27 environ 214m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>M et Mme Jean PORTIER</i>	<i>ZC 26 environ 1924m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Mme Thérèse BOURGUEL</i>	<i>ZB 23 environ 531m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>
<i>Indivision JACOB-PICARD</i>	<i>ZC 4 et 5 environ 947m<sup>2</sup></i>	<i>1.08€/m<sup>2</sup></i>

- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé le jour de la signature pour les acquisitions à l'amiable et au moment du versement du prix pour les acquisitions judiciaires,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

**Cité Lafayette - Évreux – Aménagement des pavillons témoins - Vente de lots au groupement GARIM**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne la Cité Lafayette.

**M. Xavier HUBERT**

Mes chers collègues, vous savez que nous avons avancé sur ce projet important d'aménagement du quartier Lafayette. La société GARIM a été retenue par EPN dans le cadre de l'appel à projets pour racheter et réhabiliter l'ensemble des près de 160 pavillons acquis par EPN.

Cette société GARIM, comme elle l'avait sollicité lors de la présentation de son offre, souhaite acquérir en amont de son projets quatre lots – vous avez le schéma au dos de votre délibération – qui lui permettront de faire en quelque sorte un petit hameau témoin et, sur l'un des quatre pavillons, de réaliser un bureau de vente afin accueillir les personnes intéressées à se porter acquéreurs d'une des maisons réhabilitées.

Aujourd'hui, il vous est donc demandé de délibérer pour autoriser la cession à la société GARIM de ces quatre lots. Le prix est de 25 600 € au total. En réalité, il est calculé sur la base du prix d'ensemble, dont nous avons déjà débattu, divisé par le nombre de parcelles, ce qui ramène le pavillon à 6 400 €. C'est évidemment un prix extrêmement faible, mais il faut se souvenir que la société GARIM avait proposé de prendre en charge un certain nombre d'équipements, notamment des équipements communs (voiries...). Nous avons donc fait une division pour que cette société puisse acquérir et réaliser ces pavillons témoins et ce bureau de vente.

**M. Guy LEFRAND**

Mme Hannoteaux.

**Mme Maryvonne HANNOTEUX**

Bonsoir à tous.



J'ai eu un coup au cœur en lisant cette délibération. Effectivement, comme le dit M. le Vice-président, 6 400 € n'est pas un prix élevé. Nous avons voté – j'ai voté – la délibération du mois de décembre relative à ce projet, mais quelque temps après nous avons lu dans le journal les déclarations de M. Roussel annonçant que les pavillons seraient vendus entre 180 et 220 000 € l'unité. Franchement, je ressens un malaise du fait de cet écart de prix entre 6 400 € et 220 000 €, même s'il est vrai qu'il y a des travaux. Je vais être obligée de m'abstenir parce que je trouve la plus-value trop importante. J'ai peut-être tort, mais personnellement je ne peux pas voter une plus-value aussi importante.

Cela dit, je sais que les remarques que j'avais pu faire concernant les arbres ont été prises en compte. Comme j'habite tout près, je vous assure que quand M. Treuil et M. Roussel y étaient pour cadastrer, j'y allais sans arrêt. Je sais que les arbres ne seront pas coupés, ce qui est une bonne chose, mais honnêtement, pour revenir sur le prix du pavillon, je ne peux pas voter, je m'abstiendrai.

**M. Guy LEFRAND**

Concernant les arbres, effectivement un engagement écrit a été pris et validé auprès du notaire dans le cadre de la vente qui va avoir lieu. Deuxièmement, le PLUi va être modifié pour protéger un maximum d'arbres sur ce secteur. Je pense que toutes les précautions sont prises pour protéger et réhabiliter l'allée cavalière, le chemin des princesses.

S'agissant du deuxième sujet, vous le savez, ces maisons ne valent plus rien aujourd'hui de facto. Nous avons travaillé avec les différents candidats au rachat de ce site. La société GARIM est celle qui nous a fait la proposition de rachat la plus sérieuse. Nous avons vu les coûts de réhabilitation au mètre carré et nous sommes dans les coûts habituels d'une construction quasiment neuve. Je peux comprendre que l'on soit surpris que l'on passe de 6 000 à 180 000 €. Pour autant, cela correspond à la construction d'un pavillon neuf ou quasiment neuf. La seule différence, c'est que nous avons la chance d'avoir trouvé quelqu'un qui est capable de réhabiliter plus de 100 pavillons sur les 160, et je pense que cela correspond totalement à ce que recherchent les habitants de Saint Michel.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **CÉDE (moins 1 abstention) à la société GARIM, ou tout autre société qui s'y substituera à la condition que le projet de rachat/réhabilitation de la Cité Lafayette à Évreux soit respecté, les lots 85, 96, 97 et 98, au prix de 6 400 € par lot vendu, soit la somme totale de 25 600€ ;**
- **DÉCIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte de vente ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.**

---

### **Droit de préemption urbain - Délibération modificative avec élargissement des motifs au titre des équipements et projets de santé/médical**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne le droit de préemption urbain.

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit de préciser l'étendue du droit de préemption urbain dont bénéficie EPN en sa qualité d'autorité compétente en matière de PLUi. Nous souhaitons, par cette délibération, préciser qu'EPN peut préempter des biens afin d'engager des actions en faveur du développement de l'économie locale en matière de santé. Vous savez la préoccupation qui est la nôtre en matière de santé et, donc, il sera expressément précisé que la préemption peut s'exercer pour le développement de l'économie locale en matière de santé.

Par ailleurs, vous savez que le Président d'EPN a souhaité déléguer à l'ensemble des communes et des maires de l'Agglomération – en réalité à 73 des 74 communes, Évreux ayant un régime particulier - ce droit de préemption urbain. Dans cette délibération, il vous est donc demandé, d'une part, d'instaurer un droit de préemption en faveur du développement de l'économie locale en matière de santé et, d'autre part, de décider la délégation aux communes membres, à l'exclusion d'Évreux, de l'exercice de ce droit de préemption urbain.

**M. Guy LEFRAND**

Et cela nous ramène au premier débat de tout à l'heure.

M. Dulondel.

**M. Michel DULONDEL**

J'aime beaucoup prendre la parole. Merci. J'aime beaucoup le troisième paragraphe. Cela laisse aux maires, donc aux communes, le pouvoir d'exercer leur droit de préemption en matière d'urbanisme, ce qui est très bien.

Merci.

## **M. Guy LEFRAND**

Merci, nous sommes d'accord.

Y a-t-il d'autres remarques ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **INSTAURE** un droit de préemption urbain afin de pouvoir préempter des biens pour la mise en place d'actions en faveur du développement de l'économie locale en matière de santé ;
- **DÉCIDE** de donner délégation aux communes membres pour l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones U et AU à dominante habitat pour la mise en place d'actions en faveur du développement de l'économie locale en matière de santé, à l'exclusion de la commune d'Évreux ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaire afin de rendre applicable le droit de préemption urbain pour les pôles et maisons de santé, à savoir :
  - la notification de la délibération à :
    - \* la Préfecture de l'Eure
    - \* la direction départementale des territoires
    - \* la direction départementale des finances publiques
    - \* au conseil supérieur du notariat (Paris)
    - \* la chambre de notaires de l'Eure
    - \* à l'ordre des avocats du barreau de l'Eure
    - \* au greffe du tribunal judiciaire d'Évreux
  - l'affichage au siège de la communauté d'agglomération et dans les mairies concernées pendant un mois de la présente décision
  - la mention de cette décision dans les deux journaux locaux
  - la délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

---

## **Projet Urbain Partenarial - Évreux - Extension du réseau d'assainissement 6 rue Armand Benet**

### **M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec un PUP.

### **M. Xavier HUBERT**

Un PUP ou Projet Urbain Partenarial. Vous connaissez le système, la méthode de ce PUP. Il s'agit, pour la collectivité EPN, de faire financer par une personne privée, un développeur, un certain nombre d'équipements publics rendus nécessaires par une opération privée. En l'occurrence, la SAS C1 souhaite réaliser un projet immobilier rue Armand Benet à Évreux, sur deux parcelles cadastrées. Pour viabiliser ces parcelles, il faut étendre le réseau d'eaux usées. Le coût de cette extension est de 23 715 € HT. Il faudra également s'assurer de la conformité de ces travaux, ce qui donne lieu à un petit surcoût de 1 216, 66 €. Nous vous proposons donc, dans ce PUP, de faire porter le coût de cette extension à la SAS C1.

Deux précisions pour finir. Premièrement, si l'extension peut profiter, compte tenu de la répartition géographique sur place, à plusieurs propriétaires, nous pouvons ne faire payer qu'une partie du coût au bénéficiaire initial, mais en l'occurrence, la délibération précise bien que cette extension ne pourra bénéficier qu'à la SAS C1, c'est pourquoi nous lui faisons payer 100% de l'extension.

Deuxièmement, nous devons fixer la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement puisque, comme vous le savez, la contrepartie au PUP est que la collectivité ne touche pas la taxe d'aménagement. Le bénéficiaire de l'opération est exonéré de cette taxe d'aménagement, mais la loi prévoit qu'il faut fixer un délai, donc nous vous proposons de fixer un délai de cinq ans, qui est un délai tout à fait habituel en la matière.

### **M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement pour desservir la parcelle XN226 sise à Évreux, rue Armand Benet, pour un montant estimé de 23 716,67 € HT (28 460,00 € TTC), à réaliser avant fin février 2021 ;

- **DÉCIDE** de fixer en conséquence la prise en charge financière des travaux par la société SAS C1 à hauteur de 100% du montant des travaux du réseau d'assainissement, soit 23 716,67 € HT (28 460,00 € TTC) ;
- **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ;
- **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre la société SAS C1 représentée par Monsieur MAAREK et Evreux Portes de Normandie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de Projet Urbain Partenarial avec la société SAS C1 représentée par Monsieur MAAREK, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

### Dispositif « Petites Villes de Demain » - Saint-André-de-l'Eure - Convention d'adhésion

#### **M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne le dispositif « Petites Villes de Demain ».

Je vous dois une explication, mes chers collègues, parce que ce dossier n'est pas passé en commission. Normalement vous avez reçu par mail le projet de délibération. Je vous présente mes excuses, mais il s'agit d'un dossier important. Nous avons échangé longuement avec le maire et le Conseil municipal de Saint-André-de-l'Eure sur ce sujet, donc j'espère que vous ne nous en voudrez pas de ne pas avoir pu vous le faire passer au départ en commission. Je parle sous le contrôle de M. le Maire de Saint-André, sachez que ce dossier a le total soutien du Conseil municipal.

M. Hubert.

#### **M. Xavier HUBERT**

Oui, M. le Président, vous avez tout dit.

Vous connaissez ce dispositif « Petites Villes de Demain ». Dans l'Eure, je crois qu'il concerne une trentaine de communes, de bourgs. En ce qui concerne notre agglomération, Saint-André-de-l'Eure, qui est qualifiée dans notre PLUi de pôle relais structurant, était tout à fait indiquée pour adhérer à ce dispositif, qui permettra d'obtenir une ingénierie pour essayer de booster la revitalisation de la commune. Saint-André a déjà engagé beaucoup de démarches, notamment pour son espace commerçant, pour repenser les mobilités, renouveler les friches. Ce qui vous est proposé, c'est donc d'accepter qu'EPN et la commune adhèrent au programme « Petites Villes de Demain » qui est lancé nationalement.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Errammach. Dans le fond, s'il vous plaît. J'avoue que le terme de « pôle structurant » me va mieux que « petite ville de demain », dont le choix n'est pas très heureux.

#### **M. Youssef ERRAMMACH**

D'autres communes ont-elles participé à ce type de label ? Je vois que, dans la Vallée de l'Eure, Ivry-la-Bataille et Ézy-sur-Eure ont la même distinction. Était-ce un concours ouvert à tout le monde ? Sur la base de quels critères ?

#### **M. Guy LEFRAND**

C'est l'État qui a choisi.

#### **M. Xavier HUBERT**

Oui, c'est cela et, sauf erreur de ma part, il fallait qu'il y ait au moins 2 000 habitants. Ézy, Ivry et Nonancourt, dans le sud du département, ont été retenues. 32 communes du département de l'Eure sont concernées. Cela correspond grosso modo à tous les anciens chefs-lieux de cantons.

#### **M. Guy LEFRAND**

Sur le territoire de l'agglomération, Saint-André était la seule commune à avoir été retenue par l'État. À côté de nous, effectivement, il y a Ézy, Ivry et Conches.

#### **M. Youssef ERRAMMACH**

Garennas, qui a 2 200 habitants, rentre-t-elle dans ce dispositif ?

#### **M. Guy LEFRAND**

Non, Garennas n'était pas dans les villes retenues par l'État. Ce n'est pas nous qui les avons choisies, c'est l'État qui propose, charge à nous de répondre à cet appel.

M. le Maire de Saint-André.

#### **M. Bernard FRANCK**

La commune devait candidater pour rentrer dans ce dispositif, notamment en donnant de nombreux arguments et en présentant des projets. En outre, cela s'adressait aux villes de plus de 3 500 habitants.

#### **M. Guy LEFRAND**

Si nous sommes retenus – je dis « nous » car c'est un travail partenarial entre la commune et l'Agglomération -, les financements seront portés par l'État à hauteur de 50 % et par EPN à hauteur de 25%. On me dit 75% pour l'État.

C'est encore mieux. 50%, c'était sûr ; je ne sais pas si les 75% sont validés, mais ce serait encore mieux. En tous cas, nous répondons à cet appel à projets, auquel Saint-André était la seule commune de l'agglomération à pouvoir prétendre, et dans le cadre d'un partenariat entre l'Agglomération et la commune putative, nous vous proposons de signer cet accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
  
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants. Le dispositif « petites villes de demain » est un dispositif de l'Etat permettant aux « petites villes » comme Saint-André de l'Eure dans le cas présent pour la revitalisation de son centre-bourg, de bénéficier de subventions de plusieurs partenaires parmi lesquels : l'Etat, la Région, le Département ou encore, la Banque des Territoires

---

### **Association canine territoriale de l'Eure - Championnat de France pour chiens de travail en pistage - Subvention 2021**

**M. Guy LEFRAND**

M. Priez.

**M. Rémi PRIEZ**

Bonsoir, chers collègues.

Cette délibération concerne le Championnat de France pour chiens de travail en pistage, organisé par le club d'éducation canine d'Évreux. Cette manifestation, qui devait normalement avoir lieu les 20 et 21 mars prochain, est reportée au mois d'août du fait de la Covid. Le but de ce Championnat de France est de mettre en valeur les qualités olfactives du chien. Il regroupera les 26 meilleurs chiens de toute la France. La manifestation aura lieu sur le plateau de Reuilly, la réception se tiendra à Gauciel, et une visite de Gisacum sera organisée.

Cet évènement est donc intéressant pour nous car il est national et qu'il aura des retombées touristiques et économiques, puisque de nombreuses chambres d'hôtel et d'hébergements touristiques seront réservées et qu'il faudra de la restauration. Les professionnels de ce secteur, qui comme vous le savez est sinistré, en ont bien besoin. Pour accompagner cette manifestation, dont le budget prévisionnel est de 23 318 €, il est proposé de lui octroyer une subvention de 4 000 €. Je précise aussi que le Département apporte également une subvention. Comme pour les autres évènements, cette subvention ne sera versée que si l'évènement a lieu. Mais aujourd'hui nous voulons montrer notre soutien à cette manifestation, et c'est l'objet de cette délibération.

**M. Guy LEFRAND**

Si j'ai bien compris, le Département accompagne si l'Agglomération d'Évreux accompagne. Donc le fait de voter 4 000 € permettra à l'association de récupérer 8 000 €. C'est le double effet Kiss Cool ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour eux.

*Le Conseil communautaire,*

- **OCTROIE** une subvention de 4 000 euros à l'association Club d'éducation canine d'Évreux pour l'organisation, en Août 2021, du Championnat de France pour chiens de travail en pistage,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

---

### **Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien - Partenariat quinquennal 2021-2025 EPN / Université de Rouen - Subvention 2021**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Mabire.

M. Priez, si vous voulez bien couper votre micro pour que M. Mabire puisse parler.

**M. Arnaud MABIRE**

Bonsoir, chers collègues.

En préambule, suite à la première commission, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons organiser, comme nous l'avions annoncé lors de cette commission, la visite des laboratoires universitaires des centres de transfert technologique et du campus.

Vous allez tous recevoir une invitation. Cela se passera le 24 mars à 9 heures, pour ceux qui peuvent s'y rendre ou pour les conseillers municipaux, puisqu'il y avait un certain nombre de conseillers municipaux lors de cette commission.

La première délibération concerne un soutien au développement du campus universitaire. Comme vous le savez, l'Université de Rouen Normandie est présente sur le territoire depuis plus de 25 ans. Elle dispense et fait évoluer régulièrement une offre de formation générale et technologique. Présent sur les sites de Navarre et de Tilly, le campus ébroïcien de l'Université accueille également quatre antennes ou laboratoires de recherche – dont je viens de vous parler.

Afin de soutenir le développement de la formation universitaire locale, l'EPCI et l'Université de Rouen ont conclu, à l'automne 2015, un partenariat pluriannuel courant sur les années 2015-2020. Ce partenariat est donc terminé, nous allons en reparler dans une minute. Le partenariat a permis de déployer et développer des formations :

2015: Licence pro « bio-industrie »

2017: Licence pro « Entrepreneuriat » ;

2018 : Licence pro « Métiers de la gestion et révision comptable » ;

2019 : DU « Santé » ;

2019 : Masters 2 Sciences du médicament « industrialisation en biotechnologies » - dont nous allons reparler par la suite ;

2019 : Ouverture d'une école d'audioprothésistes grâce à l'aide de la Région ;

2019 : Licence pro dans le domaine de la santé et de la nutrition ;

2020 : Licence pro dans le domaine de l'aménagement paysager ;

2020 : Licence Science de la Vie avec option Santé.

Nous avons maintenant à Évreux une licence complète en option Santé, ce qui est très important dans la réorganisation de la santé. Ce partenariat intégrait aussi des objectifs partagés, déclinés annuellement en actions, des modalités de soutien mutuel comprenant la mise à disposition à l'Université de quatre agents et une subvention de fonctionnement au titre du soutien à la formation. Depuis 2014, l'aide de l'Agglomération à l'Université est passée de 180 K€ à 230 K€, en incluant les quatre agents mis à disposition, dont le salaire est remboursé par l'Université.

Contexte 2021-2025 pour le nouveau partenariat

En complément du déménagement et de l'installation du pôle tertiaire sur le site de Tilly et du pôle scientifique et secondaire sur le site de Navarre, le campus universitaire d'Évreux intégrera d'ici 2023 administrativement :

- l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) (un peu plus de 600 étudiants),
- l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse (Saint-Sébastien-de-Morsent),
- l'Institut de Formation en Masso-kinésithérapie La Musse (Saint-Sébastien-de-Morsent).

Il devra également mettre en œuvre et déployer le Bachelor Universitaire de Technologie tout en développant et consolidant l'offre de formation. Je ne sais pas si vous le savez, mais le DUT qui était en deux ans va passer en trois ans. Cela veut dire qu'un certain nombre de licences pro dont je vous ai parlé tout à l'heure vont se trouver absorbées par le Bachelor de Technologie.

La demande

EPN et l'Université de Rouen ont construit un nouveau partenariat quinquennal 2021-2025. Les objectifs partagés se déclinent autour des axes suivants :

- Structurer et développer l'offre de formation universitaire,
- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Soutenir l'activité de recherche et de transfert technologique sur le campus d'Évreux.

Les modalités de soutien seront les suivantes :

- le maintien de la mise à disposition à l'Université des quatre agents (trois personnels administratifs et un assistant de laboratoire),
- l'attribution d'une subvention socle à hauteur de 230 K€,
- le soutien des laboratoires du campus.

Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention de 230 K€.

**M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il des interventions ?

M. Errammach, très en verve ce soir. Vous voyez que nous vous laissons parler.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Ma question porte sur les formations, M. Mabire. Je vois le catalogue des licences pro, mais s'agit-il de formations en alternance ? Si c'est le cas, y a-t-il un champ de recherche et de technicité qui peut intéresser ces étudiants-là soit à l'Agglomération soit au sein de nos communes ou dans des entreprises des alentours ? Car ce qui fait l'intérêt de ces formations, c'est que le bassin de recrutement soit aussi favorable à ces orientations en matière de formation.



### **M. Arnaud MABIRE**

La façon dont nous travaillons avec les différents organismes de formation sur EPN est justement en confrontation avec les besoins du territoire dès le lycée. Nous verrons tout à l'heure quand nous parlerons du campus connecté qu'il s'agit vraiment d'analyser les besoins du territoire en relation avec les entreprises et de faire les filières qui correspondent à ces besoins. Par ailleurs, la majorité des licences pro dont nous parlons là sont en alternance. De même, le Master pro « Bioproduction » destiné aux pharmaciens est aussi fait en alternance. En général, nous répondons à la demande des industriels, des entreprises, pour développer ces licences pro, et nous avons une dizaine ou une quinzaine d'étudiants par licence pro. Mais c'est vraiment très ciblé.

### **M. Youssef ERRAMMACH**

Dans la continuité, je vois par exemple la licence pro « Métiers de la gestion et révision comptable ». Avons-nous ce type de profil à l'Agglomération ? Avons-nous des élèves en alternance à l'Agglomération ?

### **M. Arnaud MABIRE**

En toute honnêteté, nous n'avons pas des alternants dans tous les domaines à l'Agglomération. Nous en prenons aux services Tourisme et Informatique. Mon collègue est bien placé pour en parler. C'est selon l'opportunité. Nous sommes l'un des secteurs qui peut potentiellement avoir des alternants. Nous nous posons la question pour la licence pro « Aménagement paysager ».

### **M. Guy LEFRAND**

Pour compléter la réponse, je n'ai plus le chiffre exact, mais nous avons quasiment doublé le nombre d'apprentis que nous accueillons au sein de nos structures (CCAS, Ville d'Évreux et Agglomération). Je crois que nous formons autour de 35 apprentis cette année. Nous participons donc évidemment à cet effort de formation, et il faut d'ailleurs saluer l'engagement de beaucoup de nos agents et de nos cadres qui accompagnent les jeunes de notre territoire.

Je ne vois pas d'autres questions, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen, en soutien au fonctionnement de la Formation du Campus universitaire ébroïcien pour l'année 2021, à hauteur de 230 000 €,
- **DÉCIDE** la mise en œuvre d'un appel à projet pluriannuel en soutien à la Recherche menée par les laboratoires ébroïciens
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'objectifs et de moyens quinquennale 2021/2025 à passer avec l'Université de Rouen, au bénéfice du campus universitaire ébroïcien, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir sur la durée du partenariat.

---

### **Soutien aux investissements de l'IUT d'Évreux - Halle pharmaceutique - Subvention 2021**

#### **M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Mabire.

#### **M. Arnaud MABIRE**

Il s'agit d'un soutien aux investissements de l'IUT. Pour pouvoir faire de la formation de qualité et accueillir, par exemple, un Master 2 de bio-production, l'IUT est obligé de mettre à niveau ses plateformes technologiques et techniques – sa halle. Pour pouvoir accueillir ce Master d'industrialisation en biotechnologie, il était nécessaire de mettre au point la chaîne de produits stériles, afin que des formations puissent avoir lieu sur le territoire. En complément, nous avons aussi passé des partenariats avec l'Université de Tours pour que nos étudiants puissent utiliser des plateformes techniques que nous n'avons pas sur le territoire. Pour faire ces investissements, l'Université nous demande de les aider financièrement. Nous avons conclu un partenariat sur trois ans. Notre engagement était de 90 K€, nous avons déjà versé deux fois 30 K€. Il s'agit de la dernière tranche de ce projet. Il est donc demandé de bien vouloir accorder une subvention d'investissement de 30 K€ à l'Université pour moderniser sa plateforme technique.

#### **M. Guy LEFRAND**

C'est fondamental pour attirer des étudiants de qualité sur notre territoire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **OCTROIE** une subvention d'investissement en 2021 à l'Université de Rouen d'un montant de 30 000 €, au titre du projet d'adaptation de la halle pharmaceutique de l'IUT d'Évreux,

- **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant légal à signer la convention afférente à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document à intervenir dans ce cadre.
- 

## **Partenariat EPN/Polepharma – Subvention 2021**

### **M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : Polepharma, qui est aussi un beau dossier.

### **M. Arnaud MABIRE**

Créée en juin 2002, l'association Polepharma est un cluster d'entreprises pharmaceutiques, implanté sur les régions Normandie, Centre Val de Loire et Île-de-France.

Polepharma fédère ainsi le premier bassin européen de production pharmaceutique, avec 53 % de la production de médicaments en France, pour le monde entier, et près de 20 000 emplois dans la filière en Normandie dont près de 9500 emplois directs.

Sur le territoire EPN, le cluster compte 12 adhérents parmi lesquels les entreprises : GSK, Delpharm, Biogalenys, Charles River Laboratories, Oncodiag, Idd Xpert mais aussi les plateformes technologiques.

Depuis 2017, l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie soutient le cluster Polepharma sur la base d'un partenariat pluriannuel arrivant à échéance cette année.

Le partenariat précédent a permis : de défendre les intérêts du territoire et de la filière au niveau régional et national (mise en valeur des acteurs locaux...) au regard des nouveaux enjeux et défis (bioproduction, biomédicaments, indépendance sanitaire – nous parlons beaucoup depuis la crise du Covid de la nécessité de maîtriser tout le processus de fabrication des médicaments et d'avoir les principes actifs chez nous et non en Asie), l'ouverture de formation. Le Master pharmaceutique en bioproduction s'est fait en collaboration avec Polepharma pour répondre à la demande des entreprises, la France étant très en retard sur la bioproduction. Nous faisons aujourd'hui en effet beaucoup de médicaments chimiques, mais en bioproduction la France a un réel retard. Nous avons donc profité de ce manque de formation sur le territoire pour le créer à Évreux. Polepharma est vraiment l'interlocuteur qui peut nous faire remonter ces besoins-là car à notre échelle nous n'avons pas ce niveau de compétences ou de connaissances des besoins de l'industrie pharmaceutique.

En résumé, il est proposé de conclure un nouveau partenariat triennal avec Polepharma autour des axes stratégiques suivants :

- Favoriser l'emploi et la formation dans la filière pharmaceutique locale,
- Aider à la mise en œuvre sur le territoire d'un campus des métiers et des qualifications d'excellence normande dans le domaine de la pharmacie, dont la mission est de créer des synergies entre les acteurs économiques afin de former aux métiers et de favoriser l'intégration professionnelle – ce qui répond tout à fait à votre question, M. Errammach ;
- Renforcer l'identité, le positionnement et l'attractivité d'Évreux Portes de Normandie comme « Terre de pharmaceutique » dans le paysage normand et national

Pour information, le monde de la pharmacie en Normandie représente une balance commerciale positive de 2,5 Mrd €. C'est le pôle qui a la balance commerciale la plus élevée en Normandie.

Le soutien en fonctionnement apporté sur les programmations précédentes est de 50 K€ en 2017.

Il vous est proposé d'octroyer au cluster Polepharma, au titre de l'année 2021, une subvention en fonctionnement de ce même montant de 50 K€.

### **M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette belle unanimité pour ce gros projet.

*Le Conseil communautaire,*

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association Polepharma pour l'année 2021,
  - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.
- 

### **M. Guy LEFRAND**

Nous continuons, M. Mabire.

### **M. Arnaud MABIRE**

Nous avons parlé de l'université, nous allons parler maintenant des plateformes technologiques de transfert et de recherche.

EPN agit pour favoriser le transfert technologique des produits de la recherche et promouvoir la recherche menée sur le territoire.

Le soutien apporté aux structures de transfert de technologies répond à trois enjeux :

- Structurer un écosystème local formation-recherche-transfert-entreprises ;
- Garantir un accès à la R&D aux porteurs de projets et entreprises implantées localement ;
- Renforcer la compétitivité des formations.

Nous avons sur le territoire deux plateformes technologiques.

La première, Normandie Sécurité Sanitaire (N2S), a pour objectifs de répondre aux sollicitations des projets industriels avec un guichet unique, d'aller vers ses partenaires pour mettre en œuvre les développements et de favoriser les projets collaboratifs entre partenaires privés et publics. Son statut de plateforme permet à ses membres d'obtenir des prestations de recherche et développement industriels. Pour les entreprises, il est intéressant de pouvoir toucher cet impôt recherche.

La deuxième plateforme, le centre de ressources technologiques PRAXENS, apporte un appui technologique aux PME-PMI du territoire, développe une activité de R&D (dans nos laboratoires) et assure une mission de transfert entre la recherche académique et l'industrie dans les domaines des produits alimentaires et cosmétiques sans conservateurs.

Afin de soutenir le projet « Innovation et sécurité sanitaire » porté par les deux structures dont je viens de vous parler, l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie s'est engagée au titre d'un partenariat triennal (2020-2022) à leur côté.

Pour chacune des deux structures, de nouveaux objectifs et indicateurs sont proposés annuellement. Les objectifs 2021, présentés dans la délibération, sont les suivants :

- Recherche et développement,
- Gestion de projets collaboratifs,
- Valorisation des compétences, etc.

Sous réserve du vote des budgets concernés, il est proposé de soutenir les projets proposés, à hauteur des montants suivants :

- en fonctionnement : 27 000 € (11 K€ pour N2S et 16 K€ pour PRAXENS),
- en investissement : 4 000 € pour PRAXENS.

#### **M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

*Le Conseil communautaire,*

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à la PFT N2S à hauteur 11 000€ ;
- **OCTROIE** une subvention à PRAXENS à hauteur 16 000 € en fonctionnement et de 4000 € en investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec la PFT N2S et PRAXENS, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

---

### **Institut de Formation en Soins Infirmiers - Transfert sur le Site Saint-Louis – Lancement du concours de maître d'œuvre - Mandat à la SPL Évreux Normandie Aménagement – Convention**

#### **M. Guy LEFRAND**

Pour le dossier suivant, je vais quitter la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, en tant que président de la SHEMA, de manière à ne pas entacher de risques juridiques notre structure. Pour sa part, M. Boreggio, en tant que président de la SPL, organisera les débats mais ne prendra pas non plus part au vote. Avant de quitter cette salle, vous avez vu – et vous pouvez le voir ce soir – qu'un énorme travail est réalisé en matière d'enseignement supérieur sur notre territoire, territoire qui était très en retard sur ces sujets, en particulier sur l'enseignement supérieur dédié à la santé. L'occasion m'est ainsi donnée de rendre hommage et de remercier Arnaud Mabire qui a piloté l'arrivée de la faculté dentaire à Évreux. Vous l'avez peut-être vu, c'est un travail qui a été mené en moins de deux ans, travail confié à la SHEMA et réalisé très rapidement par celle-ci. C'est aujourd'hui une première sur notre territoire et cela va nous permettre d'accueillir dès cette année 10 étudiants en sixième année, puis entre 15 et 20 étudiants en cinquième et sixième année dentaire l'an prochain. L'intérêt est double, c'est d'une part de pouvoir accueillir des publics qui ne sont pas toujours accueillis dans les cabinets dentaires, notamment les personnes à mobilité réduite, les personnes en situation de handicap, en particulier de handicap mental, puisque deux salles sur les dix sont dédiées spécifiquement à ces personnes, ainsi que des personnes en situation de grande précarité, puisqu'y seront appliqués les tarifs sécurité sociale sans aucun dépassement. D'autre part, c'est l'occasion de voir arriver de nombreux étudiants dentaires sur notre territoire. À titre d'exemple, au Havre, où est déjà présente une faculté dentaire depuis plusieurs années, les retours sont extrêmement positifs puisque, selon les années, entre 50 et 75% des étudiants qui reviennent terminer leur cycle dentaire au Havre s'installent autour du Havre.



C'est vous dire l'importance de ce sujet, et je voulais vraiment remercier Arnaud Mabire pour son engagement et pour avoir réalisé cette faculté dentaire en moins de deux ans malgré toutes les difficultés et bien que l'on nous ait répété cent fois que nous n'y arriverions jamais.

M. Boreggio.

Ne vous inquiétez pas, je reviens.

### **M. Arnaud MABIRE**

Il s'agit aussi d'un projet très intéressant pour le territoire puisqu'il concerne le transfert de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

L'évolution des effectifs et de l'enseignement pour la formation des élèves infirmiers, ainsi que la vétusté du site de Saint Michel rendent nécessaire la création d'un nouvel établissement.

L'institut de formation de soins infirmiers de l'Eure (IFSIE) dispense les formations suivantes :

- Formation des infirmiers,
- Formation des aides-soignants,
- Formation des auxiliaires de puériculture.

L'institut travaille en partenariat avec les équipes paramédicales et les médecins du Centre Hospitalier Eure-Seine, ainsi qu'avec les professionnels des établissements du département, afin de délivrer des enseignements au plus proche du terrain. Ainsi, toutes les infirmières sont en stage dans des établissements de proximité.

Le futur établissement de Saint-Louis doit permettre d'accueillir 650 élèves répartis comme suit :

- Environ 75% d'élèves préparant le diplôme d'État d'infirmier,
- Environ 22% d'élèves préparant le diplôme d'aide-soignant (sur une année),
- Environ 3% d'élèves préparant le diplôme d'auxiliaire de puériculture.

S'ajoute à cela le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) qui propose des formations secouristes et de gestes et soins d'urgence. L'effectif est de 100 stagiaires en simultanée.

L'effectif global de l'établissement est donc de 750 étudiants et stagiaires avec une présence simultanée maximale de 650 étudiants, à laquelle il faut ajouter une soixante de personnes, à la fois des encadrants et des formateurs.

En ce qui concerne le parking, le projet prévoit 362 places sur 6 niveaux (dont 1 enterré). En période courante, il accueillera 262 places pour l'IFSI (élèves et formateurs) et 100 places pour les agents. Ce parking ne sera donc pas ouvert au public.

Plan de financement et calendrier de mise en œuvre

Le projet global (IFSI et parking) est inscrit au contrat de territoire selon les clefs de répartition suivantes :

- 13 200 000€ HT pour la Région,
- 1 000 000€ HT pour le Département,
- 2 400 000€ HT pour le CHES,
- 4 871 000€ HT pour EPN.
- Soit un coût total de 21 471 000 €.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est le suivant :

- 16 février 2021 : délibération pour l'attribution du mandat IFSI+parking à la SPL d'aménagement,
- Mars 2021 : lancement du concours d'architecture sur esquisse (ESQ),
- Avril 2021 : délibération pour signature du protocole d'accord entre EPN et le CHES, sur lequel nous sommes déjà en train de travailler,
- Juin 2021 : lancement des fouilles archéologiques,
- Septembre 2021 : désignation de l'architecte lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre,
- Mars 2022 : dépôt du permis de construire,
- Novembre 2022 : attribution des marchés de travaux et achat de l'emprise foncière purgée des fouilles et aménagée,
- Juillet 2024 : Livraison de l'équipement,
- Septembre 2024 : Inauguration de l'IFSI.

Le respect de ce calendrier est indispensable pour conserver le financement au titre du Contrat de Territoire, qui prévoit un démarrage des travaux au plus tard en décembre 2022. C'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons aujourd'hui.

Pour mettre en œuvre ce projet de transfert de l'IFSI (bâti et parking), EPN souhaite confier cette opération à sa Société Publique Locale d'Aménagement, la SPL Normandie Aménagement, à travers un mandat.

Le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte du mandant est provisoirement évalué à 20 448 016,55 €.

Ces dépenses comprennent notamment :

1. les études techniques ;
2. le coût des travaux de construction de l'ouvrage,
3. les impôts, taxes et droits divers susceptibles d'être dus au titre de la présente opération ;
4. le coût des assurances-construction ;
5. les charges financières que le mandataire aura éventuellement supportées pour préfinancer les dépenses ;
6. et les dépenses de toute nature se rattachant à la passation des marchés.

La rémunération du mandataire est fixée à 614 200 €.

Pour cela, nous aurons besoin de lancer un concours de maîtrise d'ouvrage. Conformément au Code de la commande publique, la mise en concurrence des concepteurs sera organisée dans le cadre d'un concours restreint sur Esquisse+ faisant appel à l'avis d'un jury.

Ce jury sera présidé par le Président ou son représentant et sera composé :

- des six membres élus de la Commission d'Appel d'Offres,
- de quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours,
- d'une personnalité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le Président du jury.

Le concours de maîtrise d'œuvre se déroulera en deux phases :

1. Sélection par le jury de 3 équipes candidates admises à participer au concours – une *shortlist* ;
2. Examen par le jury des plans et projets présentés par les équipes sélectionnées participant au concours.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider de confier à la SPL Évreux Normandie Aménagement le mandat pour le transfert de l'IFSI et la réalisation d'un parking sur le site Saint Louis à Évreux, pour un montant global de 20 448 016.55 euros hors taxes ; décider de verser le montant de la rémunération due à la SPL Évreux Normandie Aménagement, fixé à 614 200 €; d'autoriser le 2<sup>ème</sup> Vice-président à signer la convention de mandat et ses annexes ci-jointes; approuver le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément aux articles L2125-1 et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique ; autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes décisions concernant la préparation et la passation de ce concours de maîtrise d'œuvre ; décider de la composition du jury par les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres en vigueur au moment de la réunion du jury, remplacés en leur absence par les membres suppléants élus de la Commission d'Appel d'Offres, de quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours qui seront désignées par le Président du jury, et d'une personnalité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le Président du jury ; désigner le Président ou son représentant, Président du jury ainsi constitué ; décider de l'indemnité maximum versée aux personnalités qualifiées d'un montant de 1 000 € ; approuver les conditions d'indemnisation des maîtres d'œuvre sélectionnés pour participer au concours, et dont les projets seraient conformes au règlement du concours, mais non retenus à l'issue de la procédure, qui recevront une prime d'un montant de 75 000 € par candidat non retenu ; l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre recevra cette même prime sous forme d'acompte en déduction du montant de sa rémunération au titre de sa mission ; enfin autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers évoqués plus haut et autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions.

J'en ai fini.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci, M. Mabire, pour cette présentation.

Y a-t-il des prises de parole ? Oui. M. Rouger.

**M. Guillaume ROUGER**

M. Rouger, d'Évreux. Bonsoir, mes chers collègues.

Lors du Conseil communautaire du 13 octobre dernier, nous avons délibéré sur le projet de concession d'aménagement de la ZAC Saint Louis, accordée à la SHEMA. Le périmètre de la concession portait sur l'aménagement d'ensemble de la zone, au travers notamment de l'acquisition de terrains, la réalisation des études, la réalisation des travaux nécessaires au programme de construction, la maîtrise d'ouvrage sur la voirie, le parc urbain et la commercialisation des terrains. Il s'agissait donc d'un périmètre très large de concession sur la ZAC.

Ce soir, nous sommes appelés à délibérer sur les modalités de mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage de l'IFSI et du parking en silo, un projet que vous avez très bien décrit, M. le Vice-président.

Un peu plus tard dans la soirée, nous serons amenés à délibérer sur l'opération de déménagement du conservatoire, qui suit finalement à peu près le même montage que celui qui nous est proposé pour l'IFSI.

Ce montage, quel est-il ? Il s'agit, mes chers collègues, de mettre en œuvre ces projets au travers de la SPL Évreux Normandie Aménagement, et la justification est bien compréhensible, puisque les SPL sont des véhicules juridiques qui ont leur intérêt. Toutefois, leur utilisation nécessite de la transparence. Or, de la transparence, ici comme sur le conservatoire, il en manque un peu. Dans les deux cas, les attributions de la SPL sont très larges, elles couvrent notamment la préparation du choix des prestataires, du maître d'œuvre, la préparation du choix des entreprises de travaux, les suivis de chantier, sur les aspects administratifs, techniques et financiers, la réception des ouvrages. Ces prestations, vous l'avez dit, sont réalisées pour le compte de la collectivité au travers de la SPL pour un montant de 614 K€ d'honoraires pour l'IFSI et 607 K€ pour le conservatoire. Toutefois, ce qui n'est pas dit clairement, c'est à qui nous allons confier les clés de la SPL pour mener à bien ces deux projets. Et d'ailleurs, c'est pour cette raison que le président de notre Agglomération est sorti et qu'il n'a pas pris part à la délibération. Si c'était la SPL qui gérait, il n'aurait pas eu besoin de sortir. La réponse se trouve en annexe 4, au détour du graphique qui présente l'organisation très schématique de la SPL. On y découvre, mes chers collègues, que les postes de direction administrative, financière, opérationnelle sont assurés par des salariés de la SHEMA. À quel titre ? Sur la base de quelle convention ? Cela n'est pas précisé dans le dossier. Et pour se convaincre du fait que la SHEMA sera aux manettes, il y avait dans les documents annexés à la délibération un indice qui ne trompe pas, à savoir le programme technique détaillé du parking en silo, qui date du 9 décembre 2019 et sur la page de garde duquel on lit que la SHEMA est mandataire d'EPN sur ce sujet. Finalement, il semble que tout était déjà décidé avant ce soir. La morale de l'histoire est que le vrai mandataire du projet pour l'IFSI comme pour le Conservatoire n'est pas la SPL mais la structure qui s'y logera pour tirer les ficelles de l'intérieur et qui sera rétribuée pour la mise à disposition de son personnel à la SPL. C'est un peu ce que j'appellerai la technique du coucou.

Compte tenu de tous ces éléments qui ne contribuent pas à la transparence, pourtant absolument nécessaire sur ce type de projets, compte tenu également des incertitudes sur la capacité de notre collectivité à garder le contrôle de la SPL – qui, je vous le rappelle, chers collègues, doit agir dans l'intérêt de la collectivité -, nous nous abstenons sur ce vote.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. M. Hubert, voulez-vous répondre ? Y a-t-il d'autres questions ? Nous allons prendre toutes les questions et nous répondrons ensuite. Les questions vont peut-être se croiser.

#### **Mme Nathalie LAGOUGE**

Mes chers collègues, nous nous satisfaisons de cette délibération et des précédentes autour de l'enseignement supérieur. Après avoir perdu une formation d'ingénieur pour la ville de Vernon, après avoir perdu la première année de droit, après avoir perdu la deuxième, l'Agglomération semble enfin se doter progressivement d'une stratégie pour la formation d'études supérieures.

Nous partageons l'objectif et l'intention de déplacer l'IFSI vers le centre-ville. En effet, il est essentiel de concentrer nos lieux d'étude et de créer un esprit de campus dans le cœur de l'agglomération. En ce sens, nous espérons que la CCI pourra sortir un jour de son enclavement, qui condamne les jeunes à s'y rendre en voiture faute d'un réseau de bus suffisant, mais également de son isolement social, éloigné du centre-ville et de ses commodités.

Plus largement, je voudrais profiter de cette délibération pour attirer l'attention de notre assemblée sur la situation extrêmement préoccupante que traverse la jeunesse. En effet, les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire due à la Covid 19 se font sentir de plus en plus fortement sur la jeunesse de notre pays. Elle paie un lourd tribut face à la crise – absence de petits boulots, de stages. Dans cette assemblée, nous sommes tous concernés plus ou moins directement. Dès lors, des initiatives se multiplient dans nos territoires mais nous ne voyons rien venant de la Ville ou de l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie. Peut-être y a-t-il un problème de communication ? Différents niveaux de collectivités se mobilisent autour de nous : la Ville de Val-de-Reuil soutient sa jeunesse en difficulté avec une aide de 250 € par jeune dans le besoin ; la métropole Rouen Normandie met en place une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour chaque entreprise accueillant un étudiant en stage. Bien évidemment, sans être exhaustive, dans notre agglomération, des communes répondent présentes. Je pense à Gravigny et à son épicerie sociale qui aide, avec un panier repas, les étudiants boursiers originaires de la commune.

M. le Président n'est pas là, je m'adresse donc à vous tous, notre communauté ne peut pas être absente et vous ne pouvez pas uniquement vous appuyer sur la bonne volonté des petites communes déjà bien impactées par la crise.

Mon intervention ne se veut pas polémique, mais nous vous demandons de bien vouloir accompagner notre jeunesse dans cette période, comme beaucoup d'Agglomérations le font actuellement.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, M. Errammach. En haut, s'il vous plaît.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Ma question porte sur la composition du jury. Dans la composition, vous avez quatre personnalités qui ont des compétences particulières. Je voudrais bien savoir s'il s'agit de compétences scientifiques ou de compétences sur la maîtrise d'œuvre. Et vous avez une personnalité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours ; a-t-elle des compétences particulières ou est-ce au jugement du Président ou du responsable de ce projet ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous serons entourés de personnalités qui ont surtout la compétence technique.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Dans la maîtrise d'œuvre ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Absolument.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Il n'y a donc rien de scientifique, par exemple sur la disposition des laboratoires, sur le contenu. Une compétence de ce type-là est demandée sur ce type de projet. Cela fait longtemps que je ne suis plus étudiant mais il y a toujours un référent scientifique dans ce type de projet.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je rappelle que le projet a été étudié en collaboration avec l'IFSI. Ce n'est pas nous qui décidons de créer ainsi, de notre propre volonté, ce type de projet. C'est en association avec l'IFSI que ce projet se réalise, donc avec leur consentement par rapport à ce qui va être construit.

**M. Arnaud MABIRE**

Je me permets de reprendre la parole.

Bien entendu, c'est comme pour le centre dentaire, pour la partie construction du bâtiment nous faisons appel à un cabinet d'architecte, à différents maîtres d'œuvre, mais toute la partie aménagement du centre lui-même est faite en parfaite collaboration avec le CHES et l'IFSI. Je vous ai dit qu'en avril nous devons valider un protocole de fonctionnement entre le CHES, l'IFSI et l'Agglomération. Donc, la partie organisationnelle viendra en complément de la construction même du bâtiment.

Je ne sais pas si je réponds à votre question.

De la même manière, nous n'avons pas la compétence pour faire un centre dentaire. Heureusement que nous nous sommes fait épauler par des spécialistes du domaine, et nous ferons pareil pour l'IFSI, bien entendu.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous allons répondre aux questionnements de M. Rouger. Alors, étant président de la SPL, je ne prendrai pas part à la réponse pour éviter l'amalgame, et je laisserai Xavier Hubert répondre à toutes les questions qui ont été posées.

**M. Xavier HUBERT**

Je voulais apporter des précisions sur ce que vous indiquez, M. Rouger, mais je répondrai auparavant à votre intervention, Mme Lagouge. Voyez bien, pour ce qui concerne les aides aux personnes précaires, les décisions que le Conseil départemental a prises lors de sa dernière session. Un certain nombre d'aides ont justement été accordées aux plus précaires, et le Département est parfaitement dans son rôle en matière sociale pour prendre ces décisions et aider tous les Eurois qui sont en difficulté. Je referme la parenthèse.

En ce qui concerne spécifiquement la SPL, vous l'avez rappelé, c'est un outil prévu par la loi, un outil dont se dotent les collectivités parce qu'il permet de mener et d'instruire de gros et de beaux projets d'aménagement, et d'en instruire plusieurs à la fois. Par conséquent, cela permet, sans avoir à alourdir les frais de fonctionnement de l'Agglomération, pour parler clairement, de confier à cette société le soin de mener à bien des projets comme la création de l'IFSI dans le centre-ville ou le transfert du conservatoire sur l'ancien site de Notre-Dame. Je voudrais insister sur un point particulier, qui est le fait qu'EPN détient 80% de cette SPL et la Ville d'Évreux 20%. C'est dire que, en réalité, cette SPL est contrôlée à 100% par des collectivités, et notre Agglomération contrôle donc 80% de cette SPL.

Par conséquent, on pourrait dire en quelque sorte que la SPL est aux ordres de l'Agglomération et n'a pas de liberté d'action sans en référer de façon extrêmement précise, constante, à l'Agglomération. J'en veux pour preuve l'obligation de la SPL de présenter un plan à moyen terme des actions réalisées pour le compte de l'Agglomération, un rapport annuel des engagements financiers, un budget annuel des engagements financiers pour permettre finalement à EPN d'exercer ce contrôle tout à fait normal, constant, régulier de ces actions que peut mener la SPL. Il ne faut donc pas avoir de craintes et penser que, derrière cette SPL, il y a un loup ou une façon d'esquiver les choses. Non, c'est un outil qui est plus rapide, plus efficace, et qui permet, c'est vrai, de ne pas mettre en concurrence et de ne pas relancer un marché à chaque fois que nous avons un projet important, pour choisir un mandataire. L'Agglomération peut confier à chaque fois ce mandat à la SPL. Néanmoins, ne croyez pas que la SPL s'affranchisse des règles, notamment des règles de la commande publique, parce qu'elle est soumise aux mêmes règles qu'EPN sur la passation des marchés et la commande publique. Par conséquent, là encore il y a une garantie d'indépendance. Enfin, dernier point, ce n'est pas un mystère, la SHEMA intervient parce que la SPL a passé un marché de prestation de services, ainsi que vous en avez été informé, et que c'est la SHEMA qui a remporté ce marché. Il y avait deux candidats, deux concurrents qui ont proposé des offres jusqu'au bout et la SPL a retenu le candidat qui faisait l'offre la moins-disante et techniquement la plus adaptée. Je ne vais pas faire la promotion de la SHEMA, mais je rappelle ce que j'ai dit au dernier Conseil communautaire, il y a peu de sociétés en Normandie qui sont capables de mener à bien des projets de cette nature, des projets d'envergure ; la SHEMA est l'une de ces sociétés d'aménagement qui peut répondre à cette offre. Par conséquent, dans le cadre de ce marché de prestation de services, la SHEMA a été retenue. Eh bien, oui, que ce soit pour l'IFSI ou, comme nous le verrons plus tard dans la soirée, pour le conservatoire, la SPL, si vous le votez bien sûr, sera mandataire d'EPN et confiera à la SHEMA, dans le cadre de ce marché de prestation de services, le soin de réaliser, sous le contrôle de la SPL, elle-même contrôlée par EPN, la mission de construction de l'IFSI et le transfert du conservatoire.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Merci, M. Hubert, pour ces précisions très claires. Je vais pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 10 abstentions. Le dossier est adopté.

Merci. Nous allons pouvoir rappeler M. le Président.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE (moins 10 abstentions ; M. Lefrand quitte la salle et ne prend pas part au vote ; M. Boreggio ne prend pas part au vote)** de confier à la SPL Evreux Normandie Aménagement le mandat pour le transfert de l'IFSI et la réalisation d'un parking sur le site Saint Louis à Evreux, pour un montant global de 20 448 016,55 euros hors taxes ;
- **DÉCIDE** de verser le montant de la rémunération due à la SPL Evreux Normandie Aménagement, fixé à 614 200 euros hors taxes ;
- **AUTORISE** le 2ème Vice-président à signer la convention de mandat et ses annexes ci-jointes, ainsi que tous ses avenants à paraître ;
- **APPROUVE** le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément aux articles L2125-1 et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes décisions concernant la préparation et la passation de ce Concours de maîtrise d'œuvre ;
- **DÉCIDE** de la composition du jury par les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres en vigueur au moment de la réunion du jury, remplacés en leur absence par les membres suppléants élus de la Commission d'Appel d'Offres, de quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours qui seront désignées par le Président du jury, et d'une personnalité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignée par le Président du jury ;
- **DÉSIGNE** le Président ou son représentant, Président du jury ainsi constitué ;
- **DÉCIDE** de l'indemnité maximum versée aux personnalités qualifiées d'un montant de 1 000 Euros TTC ;
- **APPROUVE** les conditions d'indemnisation des maîtres d'œuvre sélectionnés pour participer au concours, et dont les projets seraient conformes au règlement du concours, mais non retenus à l'issue de la procédure, qui recevront une prime d'un montant de 75 000€ TTC par candidat non retenu ; l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre recevra cette même prime sous forme d'acompte en déduction du montant de sa rémunération au titre de sa mission ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers ;
  - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants.
- 

### **Commission d'attribution des places dans les Établissements d'accueil des jeunes enfants - Accueil des enfants des professionnels de santé - Modification du Règlement intérieur et création d'un nouveau tarif**

**M. Guy LEFRAND**

Je vous propose de passer à la délibération suivante, qui concerne la Petite Enfance.

M. Royoux. Tout le monde a-t-il coupé son micro ?

**M. Claude ROYOUX**

Merci M. le Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, il vous est proposé de faire évoluer le règlement intérieur de la Petite Enfance, et ce dans le but de lutter contre la désertification médicale et, de ce fait, de renforcer l'attractivité du territoire. Pour rappel, le règlement d'attribution des places en structures d'accueil de la petite enfance a été adopté le 20 février 2018. En application de sa compétence facultative en matière de santé, EPN porte une attention particulière à toutes les initiatives permettant de lutter contre la désertification médicale de son territoire. L'objectif est notamment d'encourager et faciliter l'installation des professionnels de santé sur l'agglomération, en répondant aux besoins relatifs à leur projet professionnel et projet de vie. En ce sens, il vous est proposé de compléter le point n°3 de ce règlement de la Commission d'attribution des places en structures d'accueil. Pour rappel, la Commission d'attribution des places est composée d'élus, entre autres des représentants des SIVU (SIVU Cigale d'Angerville-la-Campagne, SIVU Cap Nord Est), de la Ville de Saint-Sébastien, de la commune de Saint-André-de-l'Eure, de la Ville d'Évreux. Cette Commission d'attribution est accompagnée par les techniciens, entre autres les directeurs de structures. Des contrats sont établis pour les familles en fonction du nombre d'heures d'accueil de l'enfant. De plus, les tarifs sont définis à partir du barème CNAF (taux d'effort des familles). Les membres du Conseil communautaire ont fixé les tarifs des structures d'accueil de la petite enfance lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2018. Il est dit, dans la circulaire n°2019-005, que la CAF autorise les majorations au barème des participations familiales fixé par la CNAF pour les familles ne résidant pas dans la commune d'implantation de l'établissement, à savoir l'agglomération. Aussi, il conviendrait de créer un tarif pour les demandes exceptionnelles d'accueil d'enfants en structures émanant de professionnels de santé dont les professions sont de plus en plus en tension sur plan démographique (médecins généralistes et spécialistes, infirmières et kinésithérapeutes), pratiquant sur le territoire d'EPN et domiciliés en dehors de celui-ci. La majoration de ces tarifs horaires pourrait être à hauteur de 25%. À l'issue de la première année, un bilan pourrait être réalisé pour le maintien ou non de cette modification. Il vous est donc demandé, mes chers collègues membres du Conseil communautaire, de bien vouloir adopter et valider cette modification du règlement intérieur.

**M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il des interventions ? M. Crétot.

**M. Didier CRETOT**

On peut comprendre l'objectif par rapport à la désertification médicale, mais il me semble quand même douloureux de dire aux habitants de notre territoire qui ont, d'une certaine façon, financé les équipements des crèches que des gens vont leur passer devant parce qu'ils sont médecins et alors même qu'ils n'habitent pas le territoire et qu'en plus ce sont les crèches de la collectivité qui sont visées par cette facilité – je ne dirai pas passe-droit – qui est accordée et que d'autres, qui sont peut-être aussi des gens qui ont besoin d'une place en crèche, qui doivent travailler, n'auront pas. On ne sait pas comment cela sera pris. Je pense que nous ne devons pas rompre cette égalité de traitement de l'ensemble de notre population.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Royoux.

**M. Claude ROYOUX**

Si je puis me permettre, ce ne seront pas des priorités, évidemment. Ces demandes seront étudiées en Commission d'attribution et selon le nombre de places dans les structures, mais ce ne sera pas pour autant une priorité.

**M. Guy LEFRAND**

Nous pouvons débattre effectivement de l'acceptation ou non. Les demandes qui nous ont été faites émanent plutôt d'infirmières que de médecins.



Nous ne pouvons pas à la fois dire que nous avons un déficit en démographie médicale et paramédicale et refuser l'accueil, alors qu'il est possible, parce que le règlement ne le permet pas. Comme l'a dit Claude Royoux, il ne s'agit pas de passer devant. Il n'y a pas de personnes qui soient refusées pour mettre des gens qui viennent de l'extérieur. Nous avons aujourd'hui des perspectives de places supplémentaires puisque, après avoir refait la crèche de Navarre, nous allons refaire complètement celle de Saint-André-de-l'Eure, celle de Joliot-Curie, où sera notamment proposé un accueil à vocation d'insertion professionnelle pour les personnes qui recherchent un travail et qui ont besoin de mettre leur enfant une heure, deux heures ou trois heures – projet qui vous sera présenté dans les mois qui viennent – et qu'il y a également un projet de micro-crèche à Gravigny, un projet de 40 places sur la base aérienne dont 4 places nous seront réservées. Nous sommes au contraire plutôt sur une base d'élargissement des places, nous ne sommes pas aujourd'hui en tension maximale. Il y a énormément de places, notamment chez les assistantes maternelles. C'est un autre sujet, mais personne ne peut dire qu'il ne peut pas placer un enfant dans un système de garderie. Et je peux vous dire qu'à l'heure actuelle nos assistantes maternelles se battent pour que nous n'ouvrons pas de crèches supplémentaires car elles, qui sont aussi des professionnelles formées, ont du mal à trouver des enfants à garder pour des tas de raisons.

Encore une fois je peux comprendre votre inquiétude ou votre interrogation, mais pour moi, il s'agit plutôt aujourd'hui de donner cette possibilité, dans la mesure où cela est possible, pour permettre à des professionnels de santé de travailler sur notre territoire. C'est la seule chose, mais ne parlons pas de priorités car cela n'est pas le cas. C'est vraiment la Commission d'attribution qui regarde les demandes. Il s'agit ici simplement d'autoriser ces parents-là à faire une demande dans la crèche, en fonction des places disponibles.

**M. Stéphane SIMON**

Stéphane Simon, Les Ventes.

Je vois que par rapport à la commission qui s'était réunie, nous avons fait des progrès, donc je vous remercie. Nous avons demandé qu'il y ait une étude de faite au bout d'un an et je vois que c'est écrit. Je trouve que c'est bien, c'est une expérimentation que nous pouvons mener. Bien sûr, il va falloir rester vigilants pour les enfants de notre territoire, mais ce peut être une bonne idée que d'expérimenter pendant un an et de faire le bilan de cette expérimentation, c'est plutôt positif.

Merci.

**M. Guy LEFRAND**

C'est l'occasion de rappeler, pour revenir à notre premier sujet de ce soir, que lorsque les gens participent aux commissions, s'y intéressent et formulent des propositions, ces propositions peuvent être reprises pour nous permettre d'être plus efficaces en Conseil communautaire. Cela montre une fois de plus l'efficacité de nos commissions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **ADOpte (moins 4 abstentions)** la modification du règlement de la commission d'attribution des places et du règlement de fonctionnement des structures d'accueils visant à permettre exceptionnellement, l'accueil de professionnels de santé installés sur le territoire d'EPN, mais domiciliés hors territoire,
- **VALIDE** la création d'un tarif pour les demandes exceptionnelles d'accueil d'enfants en structures émanant de professionnels de santé dont les professions sont les plus en tension sur le plan démographique (médecins généralistes et spécialistes, infirmières et kinésithérapeutes) qui sont installés ou justifiant d'une future installation sur le territoire d'EPN.

---

**Petite enfance – Tarification - Convention Ville d'Évreux/EPN - Renouvellement**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Royoux.

**M. Claude ROYOUX**

Il s'agit d'un renouvellement de convention entre la Ville d'Évreux et l'Agglomération. Le transfert de la compétence petite enfance sur le territoire d'EPN est effectif depuis le 1er janvier 2018. Une convention entre la Ville d'Évreux et EPN a été mise en place afin de confier la gestion de la facturation des prestations « petite enfance » à la Ville d'Évreux. Cette convention fixe les modalités de gestion de la facturation par la ville d'Évreux pour le compte d'EPN, et les conditions d'indemnisation de la ville pour cette prestation. Cette convention est arrivée à terme et doit être tout simplement renouvelée.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**M. Guy LEFRAND**

Sujet technique, renouvellement habituel. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie. Merci M. Royoux.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE** le renouvellement de la Convention de tarification Petite Enfance EPN/Ville d'Évreux (la ville d'Évreux réalisant pour le compte d'EPN la facturation des prestations « petite enfance »),
  - **AUTORISE** Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer cette convention.
- 

### Action Cœur de Ville - Suivi-animation d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Évreux - Lancement de la procédure

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Bernard.

**M. Franck BERNARD**

Bonsoir à tous.

**M. Guy LEFRAND**

Baissez bien votre micro.

**M. Franck BERNARD**

La Ville d'Évreux a répondu à un appel à projet « Cœur de ville » qui vise à redynamiser les centres-villes des communes de taille moyenne. Cette candidature fait sens avec les orientations du PLUi-HD, dans le volet habitat du territoire, avec l'intention collective d'accompagner la rénovation de l'habitat sur l'ensemble du territoire et de corriger la tendance de perte d'habitants dans la ville centre. Pour cela, deux opérations d'amélioration sont en cours de finalisation : l'OPAH-RU, que nous allons adopter ou non ce soir, et l'OPAH du territoire, qui sera menée en parallèle avec l'OPAH-RU. Le centre-ville d'Évreux et l'ensemble du territoire de toutes les communes sont donc concernés. Il y en aura pour tout le monde. Chaque OPAH aura des objectifs propres.

L'opération sur le centre-ville est multithématique, sa durée est au minimum de cinq ans.

L'étude sur le centre-ville d'Évreux a dégagé des orientations qui permettent maintenant de définir des objectifs plus détaillés. Les orientations mentionnées dans la délibération sont les suivantes :

- améliorer la qualité résidentielle des logements occupés en centre-ville, en mettant aux normes les logements dégradés ou consommateurs en énergie, et en adaptant le parc au troisième âge et au handicap ;
- créer une nouvelle offre de logements en réhabilitant les logements vacants, en particulier les immeubles les plus visibles depuis l'espace public ;
- contribuer à la modernisation du parc de la Reconstruction afin d'offrir de nouvelles opportunités d'habiter dans le centre ;
- renforcer l'action d'embellissement des façades.

Pour passer aux phases suivantes de l'opération et solliciter les subventions de l'Anah, il est nécessaire de délibérer.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Vous avez failli me surprendre par la synthèse de la conclusion.

Qui souhaite prendre la parole ? Mme Collin.

**Mme Isabelle COLLIN**

J'en profite. Je n'ai pas pris la parole tout à l'heure parce que je n'avais pas l'information, mais dans le doute, j'ai vérifié. Pour la délibération n°10 concernant les « Petites Villes de Demain », il y a aussi la commune de Guichainville qui est éligible. Comme vous faites souvent des conclusions hâtives me concernant sur la vérification des faits, j'ai bien vérifié, c'est sur le site Internet de la Préfecture de l'Eure.

Concernant le Programme « Cœur de Ville », c'est un très beau programme destiné à accompagner les villes dans leur redynamisation, et principalement de leur centre-ville. La Ville d'Évreux fait face à une dégradation du bâti dans son hyper centre, des travaux de remise en état étaient donc nécessaires. L'OPAH qui est lancée est une excellente initiative – nous savons le dire aussi – qui bénéficiera d'un soutien de multiples partenaires financiers et qui améliorera de fait l'attractivité du cœur de ville.

Nous soutenons cette initiative sans réserve.

**M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il d'autres prises de parole, d'autres interventions ? Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. Bravo pour ce dossier de belle qualité.



Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH – RU) de centre-ville sur la commune d'Évreux,
  - **APPROUVE** les axes du plan d'action à déployer dans le cadre de cette opération
    - Remise à niveau des logements occupés en tenant compte du statut des occupants (propriétaires occupants et bailleurs, public éligibles à l'Anah, personnes à mobilité réduite...),
    - Création d'une nouvelle offre de logements par une action sur les logements vacants,
    - Contribution à la modernisation du parc de la reconstruction qui pourra se traduire par la mise en œuvre d'un appel à projet permettant de conjuguer volontariat des copropriétés et respect des caractéristiques de ce segment très central de ce parc,
    - Révision de la campagne de ravalement des façades pour intensifier l'embellissement du bâti en centre-ville.
  - **APPROUVE** le principe d'un accompagnement financier d'EPN à la réalisation des objectifs,
  - **AUTORISE** le lancement de la phase de suivi-animation de cette opération,
  - **DÉCIDE** la création d'une AP/CP pour cette opération,
  - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les documents relatifs au marché de suivi-animation et tout avenant éventuel,
  - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions inhérentes à cette opération.
- 

### Guichet Unique de la Rénovation Énergétique - Adhésion au dispositif FAIRE (Faciliter, Accompagner, Inciter à la Rénovation Énergétique)

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Bernard.

**M. Franck BERNARD**

Évreux Portes de Normandie s'est engagée dans une démarche d'économie d'énergie, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de substitution énergétique, de réduction de Gaz à Effet de Serre (GES) sur son territoire en élaborant son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui concerne tous les secteurs.

Pour toucher l'ensemble de la population via les actions du PCAET, il a été décidé de mettre en place un Guichet Unique de la Rénovation Énergétique pour informer et accompagner aux montages des projets de rénovation.

La Région, de son côté, a répondu à un appel à projet national dans le cadre de ses compétences environnementales. Les sujets étant identiques, il est proposé d'adhérer au dispositif proposé par la Région.

Sur le plan financier, ce qui a été contractualisé entre la Région et SOLIHA est une participation de 0,30 € par habitant, soit pour EPN 34 090,20 €. Cela couvre le socle d'intervention part fixe mentionné dans la délibération. De ce fait, le budget global proposé s'élève à 40 000 €.

La délibération a pour but de valider les différents points, de réserver les crédits, de formuler l'intention d'adhérer, ce qu'attend la Région, et pour éviter toute difficulté, il est proposé de signer la convention.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Voilà deux belles délibérations, l'une qui permet, en rénovant le centre-ville, de lutter contre l'étalement urbain et l'autre qui permet de lutter contre la précarité énergétique en accompagnant et en utilisant les compétences proposées par la Région.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Mme Diane Leseigneur, présidente de SOLIHA, ne prendra pas part au vote. Merci de m'avoir fait signe. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour notre territoire.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE (Mme Leseigneur ne prend pas part au vote)** l'adhésion d'EPN au dispositif FAIRE (Faciliter, Accompagner, Inciter à la Rénovation Énergétique) déployé par la Région Normandie au titre de l'exercice 2021 ;
  - **DÉCIDE** l'inscription, au Budget 2021, de 40 000 €, incluant part fixe et part optionnelle
  - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat et tout autre document afférent à cette action. C'est l'association SOLIHA Normandie Seine qui a été retenue en décembre 2020 à l'issue d'un appel à projet régional, pour mener à bien ce projet de guichet unique de la rénovation énergétique sur le territoire.
-

## Commission communale/intercommunale de l'accessibilité - Rapport 2018/2019

### **M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, Mme Maragliano.

Si quelqu'un veut bien lui apporter la perche devant, au premier rang, s'il vous plaît.

### **Mme Francine MARAGLIANO**

Bonsoir, mes chers collègues.

Je vais avoir l'honneur de vous présenter tout le travail qui est fait dans le cadre de l'accessibilité, ce que l'on appelle la commission communale de l'accessibilité mais également la commission intercommunale de l'accessibilité.

En préambule, je souhaiterais remercier l'ensemble de mes collègues, parce qu'à chacune de vos interventions, dans vos délégations, il est évoqué le handicap, et la présentation de ce soir n'aurait pu être aussi riche sans le travail que nous faisons ensemble. Donc, vraiment, je tenais à vous remercier. C'était important de le dire. Quand on dit que le handicap est partout, il est vrai qu'il est réellement dans chacun des actes de la vie d'une cité.

La loi du 11 février 2005, que l'on appelle la grande loi du handicap, est l'une des premières lois qui imposent à l'ensemble des collectivités de venir rendre des comptes. L'idée était d'interroger, dix ans après, les collectivités sur ce qu'elles avaient fait dans le champ de l'accessibilité. C'est pourquoi je souhaiterais vous retracer un peu ce que l'on entend par accessibilité. Bien évidemment, on parle d'accessibilité architecturale, du bâti, et je vais vous décrire la voirie, les transports, etc. Je dirai que c'est la partie visible de l'iceberg. L'autre partie dans le travail sur l'accessibilité a trait au travail autour de la formation, de l'accueil des enfants dès la crèche, dès les centres de loisirs, et y compris à l'école. C'est une façon d'améliorer le quotidien des familles, de lutter contre la précarité des familles qui ont un enfant en situation de handicap.

À présent, je vais entrer dans le détail. S'agissant, par exemple, des fameux Agendas d'Accessibilité Programmé (AD'AP), nous n'en avons pas à Évreux en 2017. Il a été voté en 2017 en Conseil municipal un agenda programmé, l'État nous ayant accordé la possibilité d'échelonner l'ensemble de nos travaux, puisque rien n'avait été fait auparavant. Nous avons voté un budget de 3 M€. Aujourd'hui, je peux vous dire que, sur l'ensemble des 168 bâtiments que possède la Ville, nous en avons rendu accessible une grande partie – il en reste encore à faire, bien évidemment. Et nous avons aussi mis en accessibilité 160 kilomètres de trottoirs.

Il y a d'abord eu une phase de diagnostic. Pour votre information, parce que c'est important d'en parler, il faut savoir qu'il y avait plus de 4 600 obstacles divers et variés dans la ville. Ce qui est intéressant, c'est de vous décrire en quoi concernent ces obstacles. Ce chiffre de 4 600 peut faire peur au départ, mais finalement cela concerne majoritairement les personnes qui ont des déficiences visuelles, et lorsque l'on parle de déficiences visuelles, on parle du champ du handicap mais l'on parle aussi du vieillissement de la population. Donc, en fait, lorsque l'on travaille sur l'accessibilité, c'est réellement pour rendre une ville agréable et confortable à tous. Je souhaitais vraiment vous le détailler. Par exemple, une majorité d'obstacles concernent également la déficience cognitive. Ce qui interroge sur la manière de se repérer dans une ville et de mieux signaler le déplacement dans la mairie, par exemple, ou dans les 74 communes de notre agglomération. C'est tout cela l'accessibilité.

Nous avons également travaillé l'accessibilité auditive, en implantant notamment plus de 34 boucles à induction magnétique dans l'ensemble des accueils de la Ville d'Évreux. Mais, au-delà de cela, nous avons pris un abonnement à ACCEO et, aujourd'hui, les 74 communes de l'Agglomération d'Évreux peuvent bénéficier de cet accompagnement.

Donc, que sommes-nous en train de vous dire ? Ce n'est plus l'utilisateur qui doit s'adapter à chacune des structures, à chacun des établissements, mais c'est l'institution qui aujourd'hui s'adapte à l'utilisateur, et c'est une révolution historique. Je tenais vraiment à le partager avec vous parce que, en général, on ne s'arrête pas beaucoup au handicap, ce qui est dommage. Mais je dois dire que, grâce à notre maire, nous nous y arrêtons beaucoup. Et par exemple, pour l'année 2018-2019, l'ascenseur de l'Hôtel de Ville fait partie des travaux qui ont été engagés. Il faut savoir que jamais cet ascenseur n'avait été remplacé. Alors, certes, ce n'est pas encore l'idéal car les fauteuils évoluent très vite et que la technicité évolue moins vite que le matériel. C'est un peu le côté négatif. Nous avons également énormément travaillé l'accessibilité des commerces. En lien avec ma collègue Stéphanie Auger, à travers le FISAC, ce sont plus de 17 commerces qui ont pu bénéficier d'une aide financière pour se rendre un peu plus accessibles à tous les types de handicap. Nous avons aussi travaillé avec les bailleurs sociaux, l'une de nos obligations étant de recenser le nombre de logements accessibles ou adaptables. Et là on voit bien qu'un gros travail a été fait autour du logement accessible pour les personnes ayant des difficultés motrices, mais il y a un chantier colossal pour toutes les autres personnes qui ont des troubles cognitifs, dont notamment l'autisme.

Le chantier est ouvert, nous le menons en lien avec La Musse, l'école d'ergothérapie. Mais le chantier n'est pas terminé, nous avons encore beaucoup de chemin à faire.

Ensuite, nous avons mené des actions de sensibilisation pour former les agents mais également tous les professionnels, y compris les élus, et aller plus loin encore.

Nous avons mis en place une accessibilité au niveau de la culture, notamment par « Ciné-Ma Différence », dont vous avez peut-être entendu parler. En tous cas, les familles se déplacent de l'ensemble du département et voire même des départements limitrophes. Nous avons des familles dont les jeunes n'étaient jamais allés au cinéma depuis plus de 35 ans. Nous pouvons en être fiers. Alors, avec la Covid, il n'y a plus de cinéma, et c'est une grande désolation car nous avons mis beaucoup d'énergie pour lancer cette action. Mais en tous cas, elle fonctionne.

Ce que j'ai envie de vous dire, c'est qu'à travers ce rapport que je vous présente, tout le travail qui vient d'être fait permet de rendre accessible l'offre de la Ville d'Évreux, de la rendre lisible, et l'on voit bien que lorsque l'offre est accessible, il y a une demande qui n'était pas visible auparavant. Nous avons multiplié par trois, par exemple, l'utilisation d'un bus qui a été rénové dans le règlement intérieur, avec ma collègue Diane Leseigneur. Nous avons multiplié par trois le public de ce bus, y compris dans les 74 communes et touchons des personnes qui ne pouvaient pas utiliser ce que l'on appelait le « bus PMR » (Personnes à Mobilité Réduite). Aujourd'hui, le Samibus est plus convivial, plus agréable et concerne beaucoup plus de personnes.

Je vais faire vite.

Il a été évoqué tout à l'heure avec Arnaud Mabire l'accessibilité aux soins. Et là je vais faire un focus sur la clinique dentaire qu'a évoquée notre maire. Il faut savoir que les familles qui ont un enfant en situation d'autisme ou un autre trouble du comportement font des centaines de kilomètres pour aller se faire soigner. Cette école en cœur de notre ville est – vous n'allez peut-être pas aimer mes adjectifs, mais je suis désolée, je ne peux pas en utiliser d'autres – historique et extraordinaire pour les familles.

En conclusion, le travail sur l'accessibilité est une façon de travailler l'inclusion, comme nous le faisons depuis plusieurs années. Le chantier est encore important, nous en avons conscience.

**M. Guy LEFRAND**

Merci pour cet enthousiasme. Bravo à Mme Maragliano.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Comme il s'agit d'un rapport, il n'y a pas de vote, mais nous pouvons débattre de l'inclusion et de l'accessibilité. Je ne vois pas de demande d'intervention. Bravo, vous avez conquis votre auditoire, Mme Maragliano.

*Le Conseil communautaire,*

- **PREND ACTE** du rapport 2018-2019 de la Commission Communale Intercommunale d'accessibilité (CCA-CIA).

---

### **Réhabilitation du bâtiment Notre-Dame et transfert du Conservatoire à Rayonnement Départemental - Mandat à la SPL Évreux Normandie Aménagement – Convention**

**M. Guy LEFRAND**

Nous allons passer à la délibération suivante. Une nouvelle fois je vais quitter la salle, en tant que président de la SHEMA, et ne prendrai pas part au vote. M. Boreggio en tant que président de la SPL ne prendra pas part au vote non plus. Je vais donc céder la parole à M. Hubert sur le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).

**M. Xavier HUBERT**

Merci, M. le Président. Nous avons déjà évoqué ce sujet à l'occasion de la précédente délibération. Je remercie d'ailleurs tous les maires qui ont planché sur ce dossier et donné un avis sur la difficulté devant laquelle nous nous sommes trouvés.

Vous savez que le Conservatoire à Rayonnement Départemental, qui est unique dans le département, est actuellement logé, si l'on peut dire, au Couvent des Capucins, un très beau bâtiment mais qui présente des contraintes architecturales importantes. Or, l'appellation CRD est en réalité un label qui nécessite que soient remplies certaines contraintes pour pouvoir être conservé. Pour essayer de conserver ce label, nous avons fait une étude afin de vérifier s'il était possible de maintenir ce conservatoire sur place, au Couvent des Capucins. Il s'avère que c'est toujours possible mais très onéreux, plus onéreux que la proposition de déplacement que nous allons vous faire. Il faudrait réaliser des isolations phoniques et thermiques, des mises à niveau de salles de formation. Il faudrait également construire un auditorium, qui est nécessaire pour conserver le label. Dans le couvent actuel ce n'était pas possible, il aurait donc fallu une extension à proximité du Couvent des Capucins pour pouvoir réaliser cet auditorium et conserver ainsi le label qui est évidemment important pour notre CRD. Je précise que le CRD accueille environ 700 élèves et que nous espérons qu'il pourra en accueillir davantage dans les années à venir.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est d'acter le déménagement de ce conservatoire sur le site de Notre-Dame, que l'Agglomération a acquis il y a quelques années. Vous savez qu'il s'agit d'un site important, nous avons déjà accueilli les salles de soins dentaires dans l'aile nord de Notre-Dame et il reste toute une aile qui peut permettre d'accueillir ce CRD et qui pourra également permettre de mettre aux normes d'accessibilité le bâtiment, alors que le Couvent des Capucins ne l'est pas tout à fait ou pas vraiment. Par conséquent, il nous semble que, à la fois financièrement et en termes d'image, de réalisation, de proximité avec la gare – vous savez que le pôle gare est aussi un pôle sensible sur lequel nous avons des projets – ce déplacement est tout à fait indiqué, adapté et profitable au conservatoire qui pourra ainsi conserver son label.

Je ne vais pas vous détailler la proposition, mais nous vous proposons de signer un mandat qui serait donné par EPN à la SPL Évreux Normandie Aménagement. Un peu sur le mode de ce que nous avons dit précédemment, cette dernière aurait pour mission de réaliser ce transfert, qui est une opération lourde, complexe, nécessitant beaucoup de compétences et qui a un coût significatif : 18,5 M€. Ce coût comprend toutes les études, le coût des travaux, notamment la construction de l'auditorium, les coûts de maîtrise d'œuvre, etc. Par conséquent, il vous est proposé de confier par mandat à la SPL le soin de réaliser ce déménagement, de décider le montant d'une rémunération à la SPL – c'est le même pourcentage que dans le dossier que nous avons précédemment voté – à hauteur de 607 200 € et d'autoriser le 2<sup>e</sup> Vice-président à signer la convention de mandat qui vous a été proposée dans vos dossiers.

Voilà résumé ce dossier qui est vraiment un facteur d'attractivité culturelle pour la Ville d'Évreux et auquel nous sommes particulièrement sensibles.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

M. Rouger pour une intervention.

### **M. Guillaume ROUGER**

Merci M. le Vice-président. Ce dossier, vous l'avez rappelé, a été débattu en Conférence des maires récemment suite à une demande qui avait été formulée avant les fêtes de fin d'année. Ce dossier méritait effectivement mieux qu'une délibération prise à la va-vite, un peu dans l'urgence, telle qu'on nous l'avait proposée avant les congés de Noël, sans prendre le temps de mesurer l'ampleur des besoins, des paramètres financiers, opérationnels et des conséquences sur l'équilibre général des finances de l'Agglomération du fait de ce projet de près de 19 M€. Il est donc heureux que nous ayons un minimum de débats, à défaut d'avoir construit ce projet dans la concertation, car il s'agit d'un dossier extrêmement significatif pour notre Agglomération. Sans compter les coûts collatéraux que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer, 19M€, c'est un montant d'investissement assez exceptionnel pour un seul dossier. Et en prenant uniquement ces coûts d'aménagement du nouveau bâtiment, nous frôlons les 7 500 €/m<sup>2</sup> ; je me suis basé pour ce calcul simple sur les surfaces utiles mentionnées en page 9 du programme détaillé, soit 2 500 m<sup>2</sup>.

Alors, je ne reviendrai pas en détail sur le pilotage du projet, que j'ai longuement évoqué à l'occasion du dossier sur l'IFSI, et nous avons exactement le même montage avec l'implication de la SHEMA à tous les étages. Non, je voudrais plutôt revenir sur ce que notre président avait déclaré en 2018 au moment du rachat des locaux de Notre-Dame pour 2 M€. Il avait indiqué qu'il n'y avait pas d'opération à tiroirs prévue sur le CRD, ce qui est inscrit au PV du 16 octobre 2018. Nous découvrons aujourd'hui qu'il y avait bien un tiroir, un tiroir un peu caché, un long tiroir de deux ans, que nous commençons à cerner, et dans le tiroir, c'est un peu lourd, il y a les 2M€ d'acquisition de Notre-Dame, un bâtiment – je cite toujours la délibération du 16 octobre 2018 – dont « le clos et le couvert souffrent de certains désordres et inadéquations – béton de façade en partie abîmé, huisseries vétustes, et la majorité des planchers acceptent des charges inférieures à celles pouvant être exigées aujourd'hui, notamment pour un équipement destiné à pouvoir recevoir du public. Par ailleurs, les bâtiments sont largement non conformes en matière d'accessibilité universelle et de règlement technique. » Pour ceux qui connaissent un peu ce bâtiment, j'ajouterai qu'il est composé de multiples niveaux différents, et donc d'escaliers à franchir, ce qui doit expliquer d'ailleurs une grande partie du coût exorbitant des travaux qui sont envisagés et ce qui, avouez-le, n'est pas exceptionnellement pratique pour déménager les pianos, les harpes, les percussions, et j'en passe. En outre, ce bâtiment est très sonore, avec de larges couloirs qui propagent et amplifient le bruit. Ainsi, dans le tiroir de deux ans, il y a 2 M€ pour l'acquisition d'un bâtiment inadapté à l'accueil du public dans les normes actuelles, et sans doute encore moins à un conservatoire moderne, et il y a désormais, comme vous le suggérez aujourd'hui, 19 M€ d'investissement à prévoir pour le déménagement du conservatoire. Mais ce n'est pas tout car vous ne dites pas ce que vous comptez faire du Cloître des Capucins, dont vous nous dites – et je vous l'accorde volontiers – que le bâtiment est dans un mauvais état d'entretien et qu'il nécessitera lui aussi de lourds travaux quoi que nous en fassions. À moins que votre projet ne consiste à céder le cloître ; on entend parler d'un projet hôtelier.

Nous serions d'ailleurs tout à fait disposés à débattre du dossier dans son ensemble, y compris d'un projet hôtelier s'il était confirmé. Le problème, c'est que tout ceci n'est pas très clair, n'est pas dit ; nous n'avons que des bribes d'information et donc nous ne pouvons avoir une vision d'ensemble de ce dossier.

Néanmoins, je veux quand même revenir sur le coût de 19 M€ pour la collectivité pour 2 500 m<sup>2</sup>. Puisque finalement les élus communautaires n'ont pas été associés à la construction de ce projet durant sa phase de préparation, puisque finalement nous n'avons aucun projet alternatif qui nous est soumis, je suis allé chercher des projets d'établissements publics un peu comparables, réalisés récemment, histoire que nous puissions nous convaincre que nous en avons pour notre argent. Car il s'agit bien de l'argent des habitants de l'agglomération, de notre attractivité – vous l'avez dit – et de la formation des jeunes et des adultes de notre territoire dans ces thématiques de musique et de danse. Il s'avère que la Ville de Rennes a construit récemment un conservatoire. La première pierre a été posée en 2019 et la livraison est prévue pour bientôt. Alors, bien sûr, ce n'est pas exactement le même projet : il ne s'agit pas de 2 500 m<sup>2</sup> comme pour Évreux mais du double, 5 000 m<sup>2</sup> ; on n'est pas sur un Conservatoire à Rayonnement Départemental mais sur un Conservatoire à Rayonnement Régional ; le conservatoire de Rennes aura un auditorium de 300 places, soit le double de celui qui est prévu à Évreux si j'en crois le programme technique ; et Rennes a opté pour une réelle signature architecturale, qui permettra de donner à ce nouveau bâtiment un caractère emblématique tout en assurant aux élèves du conservatoire les meilleures conditions d'enseignement, dans un bâtiment adapté puisque construit pour cela. L'ambition de Rennes pour ce bâtiment est donc, mes chers collègues, bien supérieure à celle qui nous est proposée ce soir. Eh bien, la seule chose identique, c'est le coût du projet : 18,5 M€ pour les deux projets dans leur estimation initiale. On nous demande donc, mes chers collègues, d'approuver un projet qui coûte le même prix, pour deux fois moins de surface, pour un bâtiment qui ne sera pas adapté aux pratiques actuelles, qui ne participera aucunement à notre rayonnement d'un point de vue architectural. Je trouve que c'est tout de même difficilement acceptable. Et même si le projet de Rennes devait dérapier et que son coût total augmentait de 3 M€, il resterait à 4 400 €/m<sup>2</sup>, là où nous sommes à 7 500 €/m<sup>2</sup>. Je crois que nous devons retravailler ce projet. Et c'est un dossier qui me tient à cœur car je suis moi-même un ancien élève du conservatoire d'Évreux, j'ai été membre de son premier conseil d'administration. C'est vraiment un dossier qui me tient à cœur. Et je crois que vous avez raison, le fait d'avoir un Conservatoire à Rayonnement Départemental est essentiel. Mais je propose que nous puissions remettre ce projet sur la table pour en faire un beau projet dont nous pourrions tous être fiers, un projet concerté et qui répondra aux attentes des usagers. Je pense que nous pouvons faire beaucoup mieux pour beaucoup moins cher.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce projet, nous voterons contre, dans sa forme actuelle, et nous sollicitons tout de même un réexamen d'ensemble de ce dossier.

Merci.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Il y avait une autre question. M. Veyri.

### **M. Timour VEYRI**

Merci, M. le Vice-président. Ce n'était pas tant une question qu'une intervention. Je crois que notre collègue Guillaume Rouger a étalé devant nous un certain nombre de points qui sont évidemment plus que problématiques. J'aimerais ajouter à ces éléments qui sont quand même précis, incontestables et qui nourrissent notre réflexion collective un autre élément qui, évidemment, est dans tous les esprits. Si Guillaume Rouger n'en a pas parlé, c'est que cela tombe sous le sens : nous sommes à un moment particulier en raison de la grande crise sanitaire qui est la nôtre. Je ne veux pas jouer les Cassandra, mais il faut quand même se projeter dans les années qui viennent, qui vont être très difficiles, puisque se profile une crise économique terrible qui va très directement impacter les finances de notre Agglomération. Je crois que, dans ce contexte-là, il faut être encore plus attentif à l'utilisation des deniers publics et il faut savoir prendre le temps. Prendre le temps, je sais que c'est quelque chose qui, lorsque nous débattons entre nous, irrite parfois, parce qu'on a envie de montrer, quand on est l'exécutif, que l'on va vite. Mais je crois que, compte tenu de tous les éléments qui s'accumulent et qui commencent quand même à peser très lourd dans la balance, à nous faire réfléchir, à nous faire douter – comme pour le dossier de la piscine que nous évoquerons tout à l'heure – et compte tenu du contexte global, il est prudent d'attendre, prudent de travailler le projet, prudent de se concerter. Je comprends bien que c'est toujours très difficile parce qu'il y a des solidarités dans l'exécutif et que c'est toujours désagréable de se remettre en question ou en tous cas de le faire publiquement ; je comprends bien que ce n'est pas forcément facile de le faire ici. Mais même si le vote se passe bien pour vous ce soir sur ce projet, ne doutez pas qu'il suscitera beaucoup d'interrogations dans la population et d'une certaine manière je crois que nous avons tous collectivement intérêt, et donc vous aussi, à prendre ce temps supplémentaire.



Je le dis, à titre personnel, j'étais depuis le début très interrogatif et je trouve que les éléments que nous livre Guillaume Rouger ont de quoi toutes et tous nous ébranler. J'espère donc vraiment que nous prendrons encore ce temps supplémentaire compte tenu de la situation globale. Encore une fois, dans d'autres lieux, dans d'autres collectivités territoriales, on est plutôt dans la prudence aujourd'hui. J'ai la faiblesse d'avoir un parcours professionnel dans les collectivités depuis un certain nombre d'années, je parle avec beaucoup d'adjoints aux finances, de vice-présidents aux finances, de directions qui travaillent sur les prochains budgets, et je peux vous assurer qu'un peu partout on est en train de revoir les plans pluriannuels d'investissement. Alors, évidemment, nous ne pouvons pas revoir notre plan pluriannuel d'investissement puisque nous n'en avons pas, mais vous comprenez l'idée, les collectivités sont plutôt en train de faire attention. Alors, je trouve qu'il faut peut-être, être sage, attendre, réfléchir, retravailler tout cela. Tel était le sens de mon intervention, que je voulais verser à votre réflexion et à notre réflexion collective.

Merci.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. M. Pavon. Tout en haut, s'il vous plaît.

**M. Jean-Pierre PAVON**

Bonsoir à tous.

Je trouve un peu fort de café de comparer Rennes et Évreux, qui ne sont pas du tout les mêmes métropoles. D'autre part, le conservatoire qui est construit à Rennes va être en périphérie de la ville. Sauf à construire le conservatoire dans les zones industrielles, je ne vois pas l'intérêt.

Ce qui est proposé dans ce dossier de transfert du conservatoire a été étudié avec le directeur du CRD, M. Delanoë, qui a bien vu les bâtiments, qui a étudié les possibilités et qui a considéré qu'il était possible d'y installer le conservatoire dans de bonnes conditions et dans de meilleures que celles qui sont les siennes actuellement au Cloître des Capucins. C'est moi-même qui avais installé le conservatoire en 1996 dans le Cloître des Capucins et il n'y a pas été installé dans de très bonnes conditions. Grâce au travail des professeurs, des différents directeurs, nous avons pu, de conservatoire municipal, de conservatoire départemental, avoir le label de Conservatoire à Rayonnement Départemental. Si nous voulons conserver ce label, il est indispensable d'améliorer les conditions de travail dans ce conservatoire. Il n'y a pas d'auditorium ni de salle de danse digne de ce nom, et nous n'avons pas la place d'y accueillir une activité dramatique, ce que nous devrions pourtant avoir. Il s'agit donc d'un bon projet, bien situé, près de la gare, facile d'accès et qui permettra à la ville d'Évreux de rayonner. Alors, bien sûr, nous pouvons attendre, mais si nous vous avons écouté, nous aurions attendu aussi pour tout le réaménagement de la ville d'Évreux.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci, M. Pavon. M. Hervé Gilles.

**M. Hervé GILLES**

Je ne vais pas me présenter de nouveau, vous m'avez reconnu.

En commission des finances je n'étais pas très chaud pour ce projet, j'avais évoqué mes doutes, mes incertitudes. La Conférence des maires a été plus explicite, apportant des éléments beaucoup plus techniques et précis. La somme de 19 M€ est certes là, mais vous n'avez pas parlé des éventuelles subventions que nous pourrions récupérer, qui sont entre 40 et 50%, de mémoire, ce qui ramène déjà le projet aux alentours de 9 M€. En outre, le projet ne coûte pas 19 M€, puisque 6 M€ sont affectés à la restructuration du bâtiment pour pouvoir y installer le conservatoire. Ce sont les éléments dont je me souviens et qu'il est important de rapporter à l'assemblée. Il est vrai qu'il s'agit d'un investissement important. Nous avons évoqué, lors de la commission des finances avec Bruno Groizeleau, notre inquiétude sur la possibilité de recoupement avec le centre aquatique. De mon côté, j'ai fait des ratios – je sais que les gens aiment bien les ratios, parce que cela rassure ou que cela inquiète. Tout à l'heure, M. Hubert, vous avez évoqué les 650-700 élèves. 90% des effectifs sont sur le territoire d'EPN ; 60% sont issus de la population de la ville d'Évreux, à peu près 30% du territoire d'EPN et 10% de l'extérieur. Ce qui fait que si l'on ramène le coût ou les frais de l'établissement au nombre d'habitants ou d'élèves, on s'aperçoit que le ratio est à peu près de 13 000 €. J'ai fait un ratio qui m'a fait peur. Alors, je me suis demandé, vu ce que nous voulons faire de ce conservatoire, si ces 13 000 € sont justifiés s'ils peuvent permettre, avec un ouvrage assez conséquent ou de qualité, d'attirer plus d'effectifs. Je suis encore dans le doute et l'inquiétude sur la somme engagée même s'il ne s'agit pas de 19 M€. Nous ne sommes pas sur un budget de 19 M€ puisqu'il ne faut pas oublier qu'il y a quand même 50% de subventions. Néanmoins, la somme engagée sur cet ouvrage par notre collectivité me semble importante.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?



### **M. Didier CRETOT**

Nous avons donc eu deux propositions. La première est de transférer le CRD dans ce bâtiment pour 19 M€, en sachant – je rebondis sur ce que M. Gilles vient de dire – que, comme on nous l'a dit en Conférence des maires, il y a déjà 6 M€ qui sont destinés à la restructuration du bâtiment qui, tel qu'il est, ne peut pas recevoir le CRD (planchers pas assez solides...). Ce qui m'étonne, c'est que nous n'ayons pas eu une proposition de construction d'un bâtiment neuf, parce que si nous faisons cette simple soustraction 19M€- 6 M€, l'ardoise serait quand même un peu moins lourde, d'autant que le fait d'avoir un nouveau bâtiment nous permettrait d'avoir les 50% de subvention. Nous passerions donc de 13 M€ à 6,5 M€ avec 50% de subvention. Je ne comprends que nous n'ayons pas eu cette proposition de construction d'un bâtiment neuf sans que cela plombe les 6 M€ minimum de la restructuration de l'ancien lycée. Je suis vraiment étonné que nous n'ayons pas eu cette proposition.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Alain Nogarède souhaite prendre la parole.

### **M. Alain NOGARÈDE**

Effectivement, EPN a aujourd'hui de grands projets : l'IFSI, le centre aquatique, le Cloître des Capucins, dont nous parlons actuellement. Mais quand est-ce que l'infirmière pourra rentrer à l'IFSI ? Dans quatre ans. Quand est-ce que le jeune ou le moins jeune qui joue de la musique au Cloître des Capucins pourra rentrer dans ces nouveaux locaux ? Dans cinq ans. Gouverner, c'est prévoir aussi. Je reconnais l'aspect financier que vous évoquez, mais nous ne pouvons pas rester inactifs. Vous parlez de la Covid, mais j'espère qu'après la crise, il y aura autre chose, car les entreprises auront justement besoin d'avoir des chantiers pour travailler. Nous pouvons toujours attendre. Regardez combien de temps durent les travaux sur un projet que nous signons aujourd'hui. L'équipement sera fonctionnel dans cinq ou six ans. Donc nous pouvons continuer à discuter, mais à un moment il faut décider. Je crois que nous sommes là pour décider. Et l'investissement est toujours quelque chose de positif pour un territoire. Ce n'est pas la même chose pour le fonctionnement.

L'IFSI, avec les infirmières qui vont venir en centre-ville, animer le centre-ville, est quelque chose de remarquable ; elles vont avoir un cadre de travail exceptionnel. Il faut le faire, il ne faut pas se montrer frileux sur ces dossiers-là.

Regardez, la Maison de quartier de Navarre n'est pas encore finie, pourtant cela fait longtemps que le projet est lancé. Ce n'est pas uniquement la faute de la Ville, ce sont les lourdeurs administratives qui l'imposent. Quand on lance un projet, il y a déjà trois ans d'études, de choix d'architecte, etc.

Je crois donc qu'il faut avancer, sinon nous pouvons rester pendant cinq ans à attendre, et les gens ne pourront bénéficier des réalisations que nous ferons que dans dix ans. Voilà ce que je voulais dire, tout simplement, sans polémiquer d'aucune façon que ce soit.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Merci, M. Nogarède. M. Veyri a demandé la parole. Le micro est à côté de vous.

### **M. Youssef ERRAMMACH**

Puis-je m'exprimer ?

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Le micro était là-haut auprès de M. Errammach. Allez-y, M. Errammach.

### **M. Youssef ERRAMMACH**

C'est toujours compliqué et complexe de voter contre la culture. Vous venez de le dire, les projets sont longs. Il y a deux éléments qui m'interpellent.

Je me suis exprimé la dernière fois sur les charges de centralité et sur les recettes. Je pense que ce projet-là est très bien pour la ville d'Évreux. La ville d'Évreux et la couronne toute proche vont en profiter. J'imagine mal que des gens au-delà de Saint-André-de-l'Eure, sur un périmètre de vingt kilomètres et plus, puissent venir deux fois par semaine suivre des cours de musique. J'en ai fait l'expérience pendant deux ans, c'est vraiment lourd au niveau du temps et des finances. Alors, si vous voulez une ouverture culturelle, pensons agglomération, faisons en sorte qu'il y ait des antennes un peu partout qui puissent dispenser ce type d'enseignements culturels.

Le deuxième point, c'est le cumul. Vous parlez de l'IFSI, du conservatoire, ensuite du centre aquatique et de je ne sais pas quoi d'autre. C'est très bien. Certes, il faut se projeter dans l'avenir, mais il faut être méfiant sur ce que nous engageons. Pour ma part, j'ai l'impression – ne le prenez pas mal – qu'Évreux s'enrichit, sur le plan des moyens et des finances que nous engageons, et que le reste de l'agglomération s'appauvrit. Là nous sommes en train de mettre le paquet sur trois projets structurants, bien structurés en apparence, mais le reste de l'agglomération ne va pas en profiter. Nous profiterons peut-être de l'IFSI, mais je ne vois pas l'intérêt pour toute l'agglomération de ce Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Et d'ailleurs, s'agissant de ce label, je me suis renseigné, qu'il enseigne dans un conservatoire avec ou sans le label, le professeur donne le même cours et la même qualité d'enseignement, il s'investit pour sa mission qui est la sienne et pas pour autre chose. Ce n'est pas parce que le conservatoire a un label qu'il fera un cours plus intéressant ou qu'il va s'investir à 30 ou 40% de plus. Je pense qu'il faut que nous puissions raisonner globalement et que le cumul de projets peut impacter notre capacité financière.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. M. Veyri.

**M. Timour VEYRI**

Merci beaucoup. Je tiens à remercier le maire de Bois-le-Roi, parce qu'il m'a un peu ôté les mots de la bouche. Je crois que nous sommes dans une réflexion commune. La réflexion que je voulais porter devant vous est à peu près similaire.

J'entends ce que dit Alain Nogarède sur le fait qu'il faut évidemment penser sur le long terme. Alors, la question est de savoir jusqu'où dans le long terme parce qu'il faut faire attention, comme disait Kant, « à long terme, nous serons tous morts ». Nous allons faire au moins le moyen terme, et là M. Nogarède est très modeste, il parle de la fin du mandat. Je crois qu'il a raison, et en plus c'est plutôt bien, on met le paquet en début de mandat pour ensuite récolter les fruits – et je ne pense pas seulement aux fruits électoraux – juste avant les élections. Ce qui veut dire que pendant cinq ans on transpire et que pendant un an on respire ; cela me semble très bien. Là où, en revanche, je m'interroge davantage et où je rejoins M. le Maire qui vient de s'exprimer, c'est sur la proposition que vous nous faites de nous engager sur de grands projets – il faut être très clair, je ne suis pas rédacteur en chef, mais nous pouvons imaginer que demain ou après-demain la presse titre sur « EPN et les grands travaux » ou sur « Les douze travaux de Guy Lefrand ». Nous sommes sur de grands travaux. Très bien. Mais là où je veux attirer l'attention de nos collègues et notamment de nos collègues maires, c'est que nous sommes en train de nous lier les mains en tout début de mandature sur des grands projets qui sont tous à Évreux. Cela veut dire que si par la suite des difficultés financières apparaissent, c'est pour les autres communes, les autres pôles qu'il n'y aura plus rien. Je suis élu d'Évreux, donc d'une certaine manière cela me va bien. Toutefois, j'ai aussi une attention particulière sur la nécessité pour notre Agglomération d'être dans l'équilibre et ce qui m'interroge et qui, pour dire la vérité, commence à m'inquiéter beaucoup, c'est que je trouve que notre Agglomération est un peu déséquilibrée. Évidemment des choses se font, mais je trouve qu'il y a peu de grands projets structurants pour les autres grands pôles du territoire. Nous en reparlerons peut-être tout à l'heure avec le dossier sur la piscine. Mais ce qui est inquiétant, c'est que le début de mandat est le bon moment pour envoyer des signaux et je pense qu'en l'occurrence le signal est quand même « Tout pour Évreux et nous verrons plus tard pour les autres ». Or, nous ne savons pas comment va se passer le plus tard. Je pense donc que ce n'est pas un bon signal et cela m'inquiète un peu, je vous l'avoue. Je maintiendrai donc ma position et non seulement nous voterons contre mais, par ailleurs, je proposerai, pour que chacun puisse s'exprimer, un vote à bulletins secrets. Je crois qu'il y a quand même une petite inquiétude, beaucoup de collègues en ont parlé en dehors du conseil de ce soir, et donc je crois qu'il faut l'entendre et peut-être même prendre le temps de rassurer. Mais ce soir nous nous lions les mains sur un certain nombre de projets, qui sont des grands projets, très chers, sur le même pôle du territoire, et il y a un risque de déséquilibre quand même. Que se passera-t-il si nous sommes complètement liés et qu'ensuite nous n'avons plus les moyens ? Et cela arrive, mes chers collègues, quand on dit que les projets qui sont annoncés se font, je vous rappelle qu'aujourd'hui même le président de l'ALM Basket vient d'annoncer qu'il n'y aura pas de grande salle omnisports à Nétreville. Cela fait quelques années qu'on nous dit qu'elle se fera. On voit bien qu'une collectivité – et je ne vous jette pas la pierre, c'est tout à fait normal – évolue, a besoin de prendre en compte l'évolution financière de sa situation. Donc le risque est de se lier les mains maintenant sur un certain nombre de projets et de ne plus avoir assez d'argent ensuite pour le reste. En tous cas, c'est une inquiétude et je voulais simplement la partager avec vous.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous avons des demandes de prise de parole. M. Rouger, Mme Collin.

**M. Guillaume ROUGER**

Très rapidement. Je voulais répondre à notre collègue Alain Nogarède, qui disait que débattre c'est être frileux. Non, nous ne sommes pas frileux, nous avons l'envie collective de développer notre agglomération, de porter des beaux projets, mais c'est quand même notre rôle d'élu communautaire de nous intéresser au coût de ces projets, à leur pertinence, à l'enveloppe que l'on nous propose, je dirais même que c'est notre devoir.

Donc, quand nous découvrons que certaines collectivités font des projets meilleurs en termes d'accueil et d'accès des jeunes musiciens à la pratique instrumentale pour un coût largement inférieur, il faut quand même se questionner sur la pertinence du projet qui nous est proposé ce soir.

**Mme Isabelle COLLIN**

Dans le cadre de notre règlement intérieur, le vote de chaque décision se fait à la majorité absolue. Cependant, nous avons entendu les questionnements de nos collègues élus sur ce projet, et ce depuis plusieurs semaines, puisque la délibération a été retirée du dernier conseil communautaire. Oui, il ne s'agit que de quelques maires et de quelques élus qui osent prendre la parole. Donc nous avons soit le choix de lancer ce vote, comme le propose le règlement intérieur, et de laisser nos collègues avec leurs questions, soit nous faisons ce qui se fait dans plusieurs Agglomérations et nous prenons un temps complémentaire pour leur répondre et ainsi les considérer. Vous allez indiquer que nous n'avons pas le temps. De fait, notre raison à tous est de chercher à guider notre instance dans des voies d'équité. Il nous faut de la solidarité et, en réponse à des demandes qui m'ont été faites, nous appuyons la demande de vote à bulletins secrets, pour que chacun puisse s'exprimer en toute sérénité.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Marc Perrin.

**M. Marc PERRIN**

Marc Perrin, Le Vieil Évreux.

Je souhaite poser une question sur le financement de cette délibération n°22, les partenaires financiers de l'opération n'étant pas décrits. Par ailleurs, le gouvernement a lancé un plan de relance de 100 Mrd€, donc je souhaiterais savoir si, dans le cadre de cette délibération n°22 et, pour ne pas reposer la question, dans le cadre de la délibération n°23, un autre dossier à plusieurs dizaines de millions d'euros, l'Agglomération allait solliciter une contribution de ce fonds qui a une DETR spéciale. Merci.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci, M. Perrin. Alain Nogarède souhaitait prendre la parole.

**M. Alain NOGARÈDE**

Cela me gêne quand j'entends parler d'équité, parce que s'il y en a un qui est pour l'équité entre les communes, eh bien je suis celui-là, croyez-moi. Vous pouvez demander aux maires des petites communes environnantes, pour moi, à partir du moment où on est habitant d'EPN, on a les mêmes droits. Alors, c'est vrai que le centre aquatique sera près de La Madeleine, près de la piscine Plein Soleil qui sera fermée un jour, mais cela veut dire aussi qu'il faudra s'organiser et si les jeunes des écoles proches de ce centre aquatique veulent venir apprendre à nager, il faudra que nous les transportions. Nous ne pourrions pas mettre un centre aquatique partout. Dans cinq ans, quand les gens et les jeunes auront très chaud en été à cause du changement climatique, ils pourront aller se détendre à un kilomètre de chez eux. Je crois que ce sera positif pour cela aussi. Mais ne parlez pas d'équité entre les communes. S'il y en a un qui veut l'égalité – entre guillemets, car on ne peut pas tout faire égal entre toutes les communes, et en tous cas aller dans ce sens-là, c'est bien moi. L'individu, qu'il habite à Saint-André ou à Évreux, est le même individu pour moi, et nous devons le traiter de la même façon et du mieux possible.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci, M. Nogarède. Encore une question. Décidément le sujet suscite énormément de questions. Nous n'allons plus nous souvenir de ce que nous devons répondre. Mme Lagouge, nous commençons par vous.

**Mme Carine BONNARD**

Carine Bonnard de Jumelles.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Pardon, excusez-moi, je ne vous voyais pas bien d'ici.

**Mme Carine BONNARD**

Je ne voulais intervenir ni sur le champ technique ni sur le champ économique mais je voulais plutôt intervenir de manière passionnée. Nous avons tous un rapport au cloître. Pour ma part, je mangeais à la cantine dans le cloître quand j'étais collégienne et je faisais le cross dans le jardin botanique. Au passage, la serre, je l'aurais faite un peu plus grande, mais ce n'est qu'une remarque personnelle. J'ai découvert le sujet du conservatoire et je suis très déçue qu'il parte de ce lieu. J'entends bien effectivement que les locaux ne sont pas adaptés, mais a priori le conservatoire déménage dans des locaux qui ne sont pas non plus très adaptés. En fait, j'avais un rêve, que nous prenions sur le terrain de basket derrière, sur le gymnase où nous avons fait de la corde, et qu'à cet endroit nous fassions un auditorium qui soit ouvert sur la nature et que les salles de répétitions et les salles de danse soient ouvertes sur cet écran. J'avais plutôt dans l'idée d'avoir un pôle à cet endroit-là, qui soit encore renforcé.

Et, effectivement, quoi de plus beau qu'un monument historique qui puisse être conservé ? J'entends toutefois ce qui est dit sur les pièces qui sont exigües, sur le grand escalier. C'est vrai que le sujet est complexe, mais tant qu'à y mettre quelques millions, j'y aurais bien vu quelque chose d'une autre signature. Et de mémoire, il est aussi rapide de rejoindre la gare à pied depuis le cloître. Voilà, c'est tout. Je suis désolée, c'était un peu passionné.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Non, c'est parfait, merci. Je vais répondre juste après.

Je vais passer la parole à Michel Dulondel et juste après Bruno Groizeleau interviendra. Il essaie de parler depuis tout à l'heure. J'ai aussi Stéphanie Auger avant. Alors, je vais prendre dans l'ordre. Excusez-moi, M. Groizeleau, je vous fais patienter.

**M. Michel DULONDEL**

Ma question, qui porte sur le financement, est justement pour Bruno Groizeleau. J'ai bien compris que nous avons trois gros projets structurants qui ne doivent pas se télescoper, pour mieux les financer. Nous avons une ligne budgétaire de 23,5 M€ et là nous nous engageons sur beaucoup de millions. Mais Bruno Groizeleau va répondre à la question, il connaît bien le sujet.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je répondrai sur toute la partie relative au bien-fondé de ce transfert du conservatoire. Je ne prendrai pas part au vote du fait de mon mandat à la SPL, mais j'apporterai les éléments sur le transfert du conservatoire. Bruno Groizeleau va nous apporter les éléments financiers, je le laisserai faire sur ce sujet, mais juste avant Stéphanie Auger va répondre à M. Rouger notamment sur les comparatifs qu'il est dangereux de faire parfois.

**M. Stéphanie AUGER**

Je voulais prendre la parole sur la partie qui m'incombe, à savoir le projet hôtelier sur le cloître que vous avez évoqué, M. Rouger. Cette idée avait émergé il y a plusieurs mois voire plusieurs années et n'a pas été au bout. Il avait été question qu'un porteur de projet puisse s'intéresser au cloître, cela n'a pas été au bout, et ce projet n'est pas du tout à l'ordre du jour, même si effectivement il s'agissait d'une proposition intéressante pour garder un bâtiment magnifique, qui mérite d'être préservé. Il n'y a pas de choses non dites ou travaillées en secret, cela a été évoqué il y a un certain temps et ce n'est plus d'actualité aujourd'hui.

J'en profite pour vous dire que je suis obligée d'aller dans le sens de mon collègue Jean-Pierre Pavon. Malheureusement, la comparaison avec Rennes n'est peut-être pas très judicieuse, parce que c'est un projet que la Ville de Rennes a été obligée de revoir à la baisse. Il était de plus de 40 M€ au départ, mais il n'a pas été suivi par l'État et, donc, ils ont été obligés de revoir toutes leurs ambitions à la baisse. Il y a une histoire de préfabriqués aussi, me semble-t-il, parce que certaines typologies de musiques n'ont pas pu trouver écho. Je crois que c'est même un élu qui n'est pas du tout de notre couleur politique et donc qui est soi-disant plus attaché à la culture que nous qui le dit. C'était un projet à 40 M€, qui devait même accueillir l'Orchestre national de Bretagne, donc je pense que nous ne sommes pas du tout dans les mêmes comparatifs et que nous ne pouvons pas comparer notre projet à celui de Rennes, d'autant que ce dernier n'a pas été suivi par l'État alors que le nôtre est suivi par toutes les collectivités et surtout par l'État, pour préserver la culture sur notre territoire.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci, Mme Auger. Je vais laisser la parole à Bruno Groizeleau. M. Groizeleau, êtes-vous là ? Nous entendez-vous ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Oui. Deux choses. Tout d'abord, je vais répondre à Timour Veyri et à Youssef Errammach. N'oublions pas que la ville centre est Évreux et que les gros projets sont sur Évreux, mais quand il y a des projets sur les communes environnantes, ils sont soutenus, et je suis bien placé pour en témoigner, le gymnase de Saint-Sébastien ayant fait partie du Contrat d'Agglomération. C'était un projet de 4,2 M€ et s'il a pu être réalisé, c'est parce que nous avons eu la chance qu'il soit porté par EPN, par la Région et par le Département. J'ai vu aussi dans les contrats sur les communes que Guichainville, par exemple, a eu un investissement important et qu'EPN a participé aussi. Saint-André, nous en avons parlé tout à l'heure, va avoir également un soutien important. Ce n'est donc pas seulement Évreux, mais il ne faut pas oublier qu'Évreux est tout de même la ville centre. Concernant le conservatoire, les chiffres qui sont annoncés sont une prévision, rien n'est arrêté puisqu'il s'agit d'un projet et que nous vous demandons si vous êtes d'accord pour le transfert. Donc, l'enveloppe de 18 M€ est une prévision. N'oublions pas qu'il y a 6 M€, comme l'a rappelé Didier Crétot tout à l'heure, pour le bâtiment de Notre-Dame. De toute façon, nous avons acheté ce bâtiment et si nous voulons en faire quelque chose, il faudra mettre ces 6 M€. Cela ramène le projet à environ 12 M€, et nous espérons – et c'est pour cela qu'il est très difficile de savoir où cela va nous emmener financièrement – 50 à 60% de subventions.

N'oublions pas non plus, mes chers collègues, que le Contrat d'Agglomération 2017-2021 se termine, qu'il va y avoir ce que l'on appelle une revoiture, et que les projets de ce type vont pouvoir y être intégrés. N'oublions pas non plus que, depuis cinq ans, nous avons beaucoup investi sur ce Contrat d'Agglomération, donc les projets qui vont arriver vont prendre la place des projets réalisés. Et nous pouvons être fiers d'avoir des projets comme celui-là et comme celui que nous allons voir tout à l'heure, le très attendu projet de centre aquatique.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci, M. Groizeleau. Excusez-moi, M. Ettazaoui, vous vouliez prendre la parole.

**M. Driss ETTAZAOU**

Merci, M. le 1<sup>er</sup> Vice-président.

J'entends les questions, les remarques et les observations d'un certain nombre de nos collègues et je suis convaincu que, pour la majorité d'entre eux, ces questions sont nourries par l'intérêt général et la conduite des responsabilités au sein de cette intercommunalité, de manière à ce que l'ensemble du territoire puisse bénéficier d'une offre de services, en particulier en matière d'équipements, qui soit satisfaisante pour les uns et les autres. Ces questions, mes chers collègues, sont légitimes, vous avez le droit de les poser. Non seulement vous avez le droit de les poser mais vous les posez parce que vous pensez à la communauté de destin au sein d'Évreux Portes de Normandie. Il y a celles et ceux qui recherchent la vérité, comme vous, mais par une intention noble et il y a ceux qui ne sont pas à la recherche de la vérité mais à la recherche de la division, et ceux-là ne sont pas à une contradiction près. Ceux-là qui nous disent, au sein même de cette instance, que nous habillons Évreux avec le CRD, avec la piscine aquatique et que nous déshabillons le reste du territoire communautaire – d'ailleurs, Bruno Groizeleau vient d'en faire la démonstration contraire – sont les mêmes qui nous disent que nous n'allons peut-être pas faire la salle de sport. Ce sont les mêmes qui, lors du Conseil municipal à Évreux, reprocheront à Guy Lefrand, le cas échéant, d'avoir manqué à sa promesse et de ne pas avoir fait une salle de sport à Évreux. Comment dire tout et son contraire ?

Timour Veyri, vous n'êtes pas à une contradiction près, vous en avez fait une marque de fabrique. Ayez au moins l'honnêteté, au sein de cette instance, de vous comporter dans l'intérêt communautaire et non de vous comporter comme un opposant à la municipalité ; vous êtes ici au sein de l'Agglomération et non au sein du Conseil municipal.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci. Je vais essayer d'apporter des éléments de précision sur tout ce qui a été annoncé ici ce soir. Ce projet de transfert du conservatoire sur le site de Notre-Dame ne date pas de quelques années, il s'est fait assez récemment. Les deux premières études qui avaient été faites portaient en effet sur la réhabilitation du Cloître des Capucins. Comme vous le disiez Mme Bonnard, ce site est magnifique et superbe, classé monument historique, mais avec les contraintes qu'imposent les travaux dans un site classé, la complexité de conception de ce bâtiment faisait que nous arrivions à des coûts de travaux qui dépassaient les 14 M€. Sur ces 14 M€ n'était pas incluse la construction d'un auditorium à proximité. De plus, le temps de ces travaux, qui durent généralement autour de deux ans, il aurait fallu déménager provisoirement le CRD. Or, le coût de ce transfert n'était pas non plus pris en compte dans ces 14 M€. Au-delà de cela, ce site posait de vrais problèmes en matière d'accueil du public, puisque la conception actuelle du cloître, avec une cour intérieure, fait que nous accueillons le public en extérieur. Les enfants qui arrivent pour prendre des cours sont donc tous en extérieur, pour ne pas les laisser divaguer dans les couloirs. L'accueil n'est absolument pas prévu pour ce type de prestation qu'est le conservatoire. Ne parlons pas de l'accueil handicapé que le cloître ne permet absolument pas, ce qui est intolérable, chère Francine Maragliano.

Nous avons réfléchi ensuite à la possibilité de construire un bâtiment neuf en zone industrielle. Pourquoi pas ? Le Long Buisson 3 arrivant dans quelque temps, il aurait été possible d'y envisager la construction d'un bâtiment neuf. Néanmoins, la qualité de ce conservatoire qui nous permet d'avoir la labellisation « à Rayonnement Départemental » fait que nous avons aussi des enseignants de qualité. Ces enseignants de qualité viennent à 99% de Paris ou de la Région parisienne. L'opportunité de la proximité de la gare est primordiale pour eux. Imaginons demain le même conservatoire sur la zone d'activité, je peux vous garantir que nous allons perdre une grande partie de ces enseignants et donc de la qualité.

L'opportunité s'est présentée de transférer ce conservatoire sur le site de Notre-Dame, après visite de site, comme le précisait M. Pavon, avec le directeur de l'établissement. Nous avons pu, en effet, constater que le site s'y prêtait totalement, que les salles sont suffisamment grandes pour permettre des cours de qualité, bien sûr avec des aménagements acoustiques, cela va de soit, mais ils sont également nécessaires aujourd'hui au sein du cloître. La superficie permet d'accueillir largement le conservatoire et de prétendre accueillir de nouveaux élèves.

Nous avons également la possibilité d'y intégrer ce fameux auditorium dont nous avons besoin, qui se retrouverait au sein d'un gymnase existant. Et, comme le précisait M. Groizeleau tout à l'heure, et puisqu'a surtout été évoquée la crainte de coûts exorbitants (19 M€) pour ce conservatoire, je rappelle que le bâtiment appartient aujourd'hui à EPN et que, quoi que nous fassions à l'intérieur, le coût de 6 M€ pour réhabiliter ce bâtiment et les extérieurs sera de toute façon supporté par EPN. Donc relativisons sur le coût réel de ce conservatoire, qui n'est plus de 18 M€ mais en réalité d'un peu moins de 13 M€.

S'agissant des subventions, M. Groizeleau l'a précisé, il est tout à fait normal de se dire que, sur ce type de projet, des subventions de plus de 50% sont possibles et attendues. Et nous irons encore en chercher d'autres au-delà. Ensuite, vous avez regretté que l'ensemble du territoire ne puisse pas bénéficier de telles installations et que nous privilégions toujours Évreux. Il faut être raisonnable, je n'imagine pas installer un conservatoire dans un petit village rural à l'autre bout de notre territoire, malheureusement. Il faut quand même garder de l'accessibilité, de la proximité par rapport aux grands modes de mobilités existants, et la gare en est un.

Si nous ne profitons pas de cette opportunité de transférer le conservatoire au sein de Notre-Dame dans des délais raisonnables, quoi qu'il arrive, nous allons perdre la labellisation. Vous demandiez tout à l'heure de patienter, de prendre du recul et d'examiner. Non. Certes, c'est toujours faisable, mais pour le coup je peux vous garantir que cette labellisation « Conservatoire à Rayonnement Départemental » sera perdue. Il faudra retravailler pour tenter de l'obtenir dans quelques années. De plus, comme l'a expliqué Bruno Groizeleau, il y aura chevauchement de plusieurs projets, notamment celui que nous allons évoquer juste après, le centre aquatique, et ce chevauchement sera plus compliqué à absorber. Il ne faut donc pas spécialement perdre de temps, il faut avancer. L'opportunité existe, saisissons-la. Je rappelle aussi que 30% des élèves qui fréquentent aujourd'hui ce conservatoire viennent de l'extérieur de la ville d'Évreux mais viennent de notre agglomération ; ce n'est donc pas réservé qu'à la ville d'Évreux.

Rappelons également que ce conservatoire prodigue de l'enseignement à l'école, dans la ville d'Évreux, certes, mais ce sont également plus de 2 000 enfants qui en bénéficient. Demain, ce qu'il est prévu, c'est de monter avec ce conservatoire ce que l'on appelle les « Orchestres à l'école » au sein des collèges. Cela se fera en priorité au sein de ce territoire et nous visons notamment la ville de Saint-André-de-l'Eure pour expérimenter le dispositif. Nous allons donc aussi nous tourner vers ce territoire dans la mesure de nos possibilités, mais il sera impossible de créer, comme le demandait M. le Maire de Bois-le-Roi, des antennes de ce conservatoire sur toutes nos communes du territoire. C'est totalement impossible.

J'espère avoir répondu à vos questions. M. Rouger. J'ai vu toutes les mains se lever. Nous commençons par Raphaël Norblin.

#### **M. Raphaël NORBLIN**

Raphaël Norblin, maire de Fontaine-sous-Jouy.

Je vais faire une réponse à quelque chose qui me tient un peu à cœur et je vais répondre aussi à des délibérations que nous avons prises auparavant.

Pour le pacte de gouvernance, nous avons parlé de dialogue et, dans le cadre de la mobilité en zones rurales, nous avons monté un groupe de travail auquel certains parmi vous, dont des conseillers municipaux, participent et peuvent peut-être encore éventuellement participer. Dans ce groupe de travail, nous avons remonté différents points, entre autre le problème de mobilité de nos jeunes. Et donc, ce n'est pas une solution facile, ce n'est même pas une solution encore aujourd'hui, nous n'avons pas la réponse, nous devons y travailler. Et je répondrai aux questions de M. Errammach sur le problème de la mobilité des jeunes pour se rendre dans la ville centre et donc accéder au CRD. Si nous arrivons, ensemble, à développer la mobilité de nos jeunes, forcément ils pourront se rendre au CRD, d'autant plus qu'il sera à côté de la gare et à côté d'un pôle de mobilité. Là, cela a du sens, là nous avons besoin de vous et là le pacte de gouvernance ne sert pas à grand-chose puisqu'il y a des groupes de travail qui existent. Nous sommes appelés, nous, à participer.

Je suis désolé d'avoir monté un tout petit peu le ton, mais je suis sûr ainsi que vous m'avez entendu.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Merci, M. Norblin. Ensuite, M. Crétot. Non, pardonnez-moi, M. Rouger.

#### **M. Guillaume ROUGER**

M. Boreggio, vous nous dites qu'il faut délibérer dans l'urgence car nous avons une épée de Damoclès au-dessus de la tête et que nous allons perdre notre label de « Conservatoire à Rayonnement Départemental » et qu'il faut délibérer maintenant parce que ce sera trop tard demain. Pourtant, M. Pavon disait en parlant du déménagement du conservatoire dans les locaux du Cloître des Capucins que ceux-ci n'étaient déjà pas très adaptés. Cela fait plus de 20 ou 25 ans que nous sommes face à cette situation, nous ne la découvrons pas aujourd'hui.



Un projet à 19 M€ s'anticipe et on se donne le temps de le co-construire avec l'ensemble des parties prenantes, surtout quand on engage la collectivité sur des sommes aussi importantes. Je crois donc que l'argument de la nécessité de débattre et de décider dans l'urgence, faute de quoi nous perdrons le label, est difficilement recevable ; un projet s'anticipe. S'il y a une vraie urgence, elle ne date pas d'aujourd'hui, et nous aurions pu discuter de ce sujet il y a quelques mois, le construire ensemble et identifier les projets alternatifs, en débattre. Aujourd'hui on nous impose une vision et je crois qu'il faut se laisser le temps de débattre, de travailler ce projet pour être absolument convaincu que cette vision est la seule, que le projet va être réalisé au bon coût et qu'il n'y a pas d'autre alternative – et pas nécessairement sur une zone industrielle en périphérie de la ville, il y a des friches en cœur de ville qui sont absolument inexploitées actuellement, à dépolluer et qui sont des verrues au cœur de la ville d'Évreux, à proximité même de la gare. Je crois que nous avons d'autres options à travailler. Il faut avoir la volonté de le construire ensemble.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je vais répondre tout de suite à M. Rouger. S'agissant du risque de perdre la labellisation, la labellisation de ce conservatoire se termine en 2021. Si nous expliquons au ministre de la Culture que nous sommes sur un projet qui va démarrer, nous ne perdrons pas cette labellisation. Sur l'antériorité de cette labellisation, vous nous reprochez de vouloir précipiter les choses aujourd'hui, mais il faut savoir qu'à l'époque, certains critères n'étaient pas pris en compte, dont deux extrêmement importants : l'accessibilité aux handicapés et l'auditorium. À l'époque, ces deux critères n'étaient pas imposés pour la labellisation ; ils le sont aujourd'hui. Je n'y peux rien, je le subis. Si nous ne répondons pas à ces critères, nous perdrons cette labellisation.

Alors, certes, il est important de conserver cette labellisation, j'y tiens, mais ce que je veux bien vous montrer ce soir, c'est l'importance de saisir l'opportunité d'avoir juste à proximité, dans un lieu idéal, des locaux qui permettront d'accueillir ce conservatoire, opportunité que nous n'aurons peut-être pas dans quelques années si nous reportons le projet, parce que, bien sûr, nous ferons autre chose de ce site.

**M. Didier CRETOT**

Je vais poser une question très brève et peut-être un peu bête : combien coûterait la déconstruction du site de Notre-Dame, pour éviter d'avoir 6M€ de travaux de remise en conformité pour qu'il soit exploitable pour le CRD. Ne faudrait-il pas mieux déconstruire et avoir un projet neuf à 12 M€, même si le coût de la déconstruction est à prendre en compte. Vous l'avez dit vous-même, quelle que soit la solution, ce bâtiment que nous avons acheté 2 M€ va nous coûter 6M€ parce que nous ne pouvons rien en faire. Alors peut-être vaut-il mieux déconstruire et avoir un projet neuf sur le site qui semble être près de la gare. Pour terminer, je dirai que de nombreux habitants de notre territoire vont apprécier le critère d'accessibilité à 19 M€ pour les professeurs qui viennent de Paris. Il y a en certains qui vont apprécier le fait de ne pas avoir de transports urbains pour aller de leur territoire au centre-ville.

Excusez-moi, c'est peut-être un petit peu polémique.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je ne vais pas répondre sur la polémique, je vais répondre à votre questionnement.

Je n'ai pas d'idée du coût de démolition, mais j'imagine qu'un coût de démolition et de reconstruction en neuf dépassera allégrement ce qui est budgété ici. Et qu'allons-nous faire de l'école de soins dentaires installée désormais sur place ? Devons-nous la faire partir ?

**Mme Stéphanie AUGER**

Pardon, M. Boreggio, mais il s'agit d'un bâtiment protégé. Nous ne pouvons pas détruire un bâtiment protégé pour faire du préfabriqué, même si c'est moins cher. C'est un bâtiment protégé et, de toute façon, il faut en faire quelque chose. Et quelque part je fais la passerelle avec ce qu'a dit M. Rouger, effectivement il y a d'autres friches, mais comme c'est un bâtiment protégé, si nous n'en trouvons pas une utilité, il va également devenir une friche. Voilà ce que je voulais dire pour répondre sur la démolition et sur le prix.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Mme Hannoteaux. Excusez-moi, M. Pavon, vous avez le micro à côté de vous. Mme Hannoteaux, je vous donne la parole après.

**M. Jean-Pierre PAVON**

Une petite digression quand même concernant la démolition. Il y a des exemples très probants à La Défense, où Bouygues qui est propriétaire de plusieurs tours a préféré réhabiliter une tour pour la remettre à niveau – c'est la tour la plus moderne actuellement à La Défense – plutôt que de la démolir et en reconstruire une autre. Ce sont des financiers, ils savent compter.

En ce qui concerne les travaux que nous aurions pu faire autour du cloître, il a bien sûr été imaginé de faire, sur le terrain de basket, un auditorium, mais nous ne réglions pas le problème des salles de cours.

Les salles sont trop petites, nous ne pouvons pas agrandir le cloître, qui est maintenu par ses murs, et nous ne pouvons pas non plus équiper le dessus, le toit est trop bas, nous ne pouvons rien en faire, donc nous ne pouvons pas gagner de place à l'intérieur du cloître. Si nous améliorons l'isolation, nous allons encore perdre de la place, et cela ne répond pas aux besoins. C'est pour cette raison qu'aucuns travaux n'ont jamais été faits dans le cloître. Nous avons toutefois imaginé d'avoir un auditorium enterré en bas du terrain de basket avec, au-dessus, un auditorium de plein air avec un théâtre d'été. Cela ne s'est pas fait, mais c'était une bonne idée.

**Mme Stéphanie AUGER**

Pour compléter, si je peux me permettre, les simulations architecturales font qu'il faut doubler la surface pour avoir un auditorium. Ce sont des coûts faramineux. Et pardon, mais sur la protection du patrimoine, Évreux est une ville reconstruite, ce site est un patrimoine majeur de la Reconstruction. C'est aussi un peu la fierté de la ville. Nous nous battons sur de nombreux bâtiments pour garder cette architecture, nous travaillons avec les Bâtiments de France, et Guy Lefrand avec Mme Poulain. En matière de préservation de notre patrimoine, cela a tout son sens de redonner toute sa superbe à ce bâtiment en y mettant en plus un Conservatoire à Rayonnement Départemental.

**M. Jean-Pierre PAVON**

Et parlons de la salle de danse. Nous accueillons actuellement les élèves dans l'ancien gymnase du collège, dans des conditions épouvantables : c'est mal chauffé, ça sent mauvais à cause des remontées d'odeurs par les égouts. Les élèves pratiquent la danse dans des conditions inadmissibles.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Tout à fait d'accord. Mme Hannoteaux.

**Mme Maryvonne HANNOTEUX**

Écoutez, je suis en train de bouillir en ce moment. Notre groupe avait voté contre l'achat de Notre-Dame il y a deux ans. Je ne comprends pas que nous ayons acheté ce bâtiment sans savoir ce que nous allions en faire, sans savoir ce que cela allait coûter. C'était une lubie ; il était à vendre, alors il fallait l'acheter. Rien n'a été prévu et maintenant c'est une vraie patate chaude. Franchement, à mon avis, l'erreur est d'avoir fait l'acquisition de Notre-Dame. Voilà ce que je pense effectivement, et maintenant nous ne savons pas trop quoi en faire. Et cela va nous coûter une fortune.

**Mme Stéphanie AUGER**

Nous avons fait l'acquisition de Notre Dame, pour la conservation de notre patrimoine.

**Mme Maryvonne HANNOTEUX**

Nous avons acheté une école privée.

**Mme Stéphanie AUGER**

D'accord. Mais qui aurait pu l'acheter, Mme Hannoteaux, et pour quel projet ? Un investisseur privé pour y faire des logements, par exemple ? Vous allez y avoir un conservatoire, une école de dentisterie ; il y a un projet de développement économique le concernant ; vous avez une chapelle qui a un caractère historique et patrimonial.

**Mme Maryvonne HANNOTEUX**

Mais si nous ne savions pas quoi en faire, il fallait peut-être attendre, il fallait peut-être travailler les projets que nous pouvions éventuellement avoir.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Et l'opportunité d'avoir aujourd'hui l'école de dentistes ? S'il avait fallu attendre, nous ne l'aurions pas aujourd'hui.

**Mme Maryvonne HANNOTEUX**

Nous aurions pu la mettre ailleurs, il ne faut pas exagérer. De toute façon, je n'arrive pas à comprendre comment nous avons pu en arriver là, à acheter ce bâtiment 2 M€ et à devoir déboursier 6 M€ pour le remettre en état. Personne ne nous a dit à l'époque que cela coûterait 6 M€. De toute façon j'avais voté contre. Mais personne n'a jamais dit que cela coûterait 6 M€ de le remettre en état.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Avec ce genre de réflexions, nous ne sommes pas prêts d'avancer et de faire beaucoup d'investissements sur notre territoire. Je suis désolé, je suis assez surpris.

Y a-t-il une dernière question ? Non, c'est bon.

Alors, il a été demandé que le vote se fasse à bulletins secrets. Pour qu'il se fasse, je crois qu'un tiers des participants ici présents doivent demander ce vote à bulletins secrets. Aussi vais-je vous demander de vous prononcer. Qui souhaite le vote à bulletins secrets ? Mme Moussel, je vous laisse compter.

Résultat : 19. Il aurait fallu que nous ayons 33 demandes pour obtenir le vote à bulletins secrets. Nous allons donc voter à main levée et je vais laisser la parole à Xavier Hubert, qui va procéder au vote, puisque je ne participe pas à ce vote.

**M. Xavier HUBERT**

Mes chers collègues, je vais vous demander de voter. Je rappelle que nous votons sur le fait de confier à la SPL Évreux Normandie Aménagement le mandat pour réhabiliter le site de Notre-Dame et transférer le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Qui est contre cette délibération ? 13 voix contre. Qui s'abstient ? 18 abstentions.

La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous allons pouvoir rappeler M. le Président.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, mes chers collègues. Et certains disent que nous ne débattons pas dans notre Agglomération.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE (moins 13 voix contre et 18 abstentions ; M. Lefrand quitte la salle et ne prend pas part au vote ; M. Boreggio ne prend pas part au vote) de confier à la SPL Évreux Normandie Aménagement le mandat pour la réhabilitation du site Notre-Dame et le transfert du Conservatoire de Rayonnement Départemental (CRD) dans le bâtiment Notre-Dame, pour un montant global de 19 133 678 euros hors taxes,**
- **DÉCIDE de verser le montant de la rémunération due à la SPL Évreux Normandie Aménagement, fixé à 607 200 euros hors taxes,**
- **AUTORISE le 2<sup>ème</sup> Vice-président à signer la convention de mandat ci-jointe et ses annexes, ainsi que tous ses avenants à paraître,**
- **AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers**
- **AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants.**

*La demande de vote à bulletins secrets a été rejetée, n'ayant reçu que 19 voix pour, contre 33 voix qui auraient été nécessaires (1/3 des membres présents).*

-----

### **Construction d'un Centre aquatique – Lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre**

**M. Guy LEFRAND**

Je vous propose de passer, M. Boreggio, au dossier suivant.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous allons pouvoir encore débattre.

**M. Guy LEFRAND**

Débattons, débattons.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il s'agit de la construction du centre aquatique et du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre. Je ne vais pas revenir sur l'intérêt de construire ce centre aquatique, nous l'avons évoqué à maintes reprises. Je rappellerai simplement que le site a été prévu sur le Long Buisson 3, au sud d'Évreux, sur les territoires des communes d'Évreux, Angerville-la-Campagne et Guichainville.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur :

- Le financement,
- Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- La composition du jury, ainsi que l'indemnité versée aux personnalités qualifiées composant ce jury,
- L'indemnité versée aux candidats non retenus.

Je rappelle que l'objectif de ce projet vise à construire un grand équipement aquatique Sport / Loisirs. L'étude de programmation, actuellement en cours de finalisation – j'insiste sur ce point, rien n'est encore gravé dans le marbre – a permis d'identifier les fonctionnalités suivantes pour ce futur équipement :

- Un bassin intérieur sportif de 525 m<sup>2</sup> avec 8 couloirs de nage de 25 m,
- Un bassin polyvalent d'activités et d'apprentissage de 150 m<sup>2</sup>,
- Un bassin ludique intérieur de 200 m<sup>2</sup>,
- Une lagune de jeux d'eau pour enfants avec Pentagliss,
- Un espace Bien-être (a minima),
- Un bassin nordique polyvalent de 300 m<sup>2</sup> comprenant 2 couloirs de nage de 50m et des jeux aquatiques extérieurs,

- Une fosse à plongée extérieure avec structure aqualudique,
- Une tribune de 250 places.

Soit un total de 1 175 m<sup>2</sup> de plan d'eau, ce qui est plus que ce que nous avons actuellement avec les deux piscines.

À cette phase de l'étude, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 25 800 000 € HT.

La maquette financière du Contrat de Territoire 2017-2021 prévoit le plan de financement prévisionnel suivant :

- Région Normandie : 5 000 000 €,
- Département de l'Eure : 1 375 000 €,
- Fonds propres d'EPN : 19 425 000 €, soit plus de 75% du coût.

Le financement sera ajusté en fonction du coût final des études et des travaux.

Les subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès de différents partenaires, pour le financement de cette opération. Le plan de financement pourra être optimisé par d'éventuelles subventions complémentaires telles par exemple un soutien financier de l'ANS.

Pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de l'ouvrage et du suivi des travaux, une consultation doit être engagée conformément au Code de la Commande Publique.

Le montant estimé des honoraires du maître d'œuvre étant supérieur à 214 000 €, la mise en concurrence des concepteurs sera organisée dans le cadre d'un concours restreint sur Esquisse, faisant appel à l'avis d'un jury.

Ce jury sera composé :

- des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres,
- de 4 personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours, désignées par le président du jury ; une indemnisation journalière de 1 000 € TTC maximum sera octroyée à chaque personnalité qualifiée participant au jury,
- de 2 personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le président du jury.

Ce jury sera présidé par le Président ou son représentant.

Le concours de maîtrise d'œuvre se déroulera en deux phases :

1. Sélection par le jury de 3 équipes candidates admises à participer au concours,
2. Examen par le jury des plans et projets présentés par les équipes sélectionnées participant au concours.

Conformément à l'article R2162-20 du Code de la Commande Publique, les candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement du concours, bénéficieront d'une prime. Le montant proposé de cette prime est au maximum de 160 000 € HT, soit 192 000 € TTC. Le lauréat du concours se verra attribuer le montant de cette prime en acompte qui viendra en déduction des honoraires qui lui seront versés au titre du marché de maîtrise d'œuvre.

Ce soir, il vous est demandé, chers collègues, d'approuver l'opération de construction d'un centre aquatique sur le parc d'activités du Long Buisson 3 à Évreux, d'approuver le plan de financement que je viens de vous présenter, d'autoriser M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de différents partenaires, d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions financières correspondantes et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants, d'approuver le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément aux articles L2125-1 et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique, d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes décisions concernant la préparation et la passation de ce Concours de maîtrise d'œuvre, de décider de la composition du jury tel que je vous l'ai décrit précédemment, de désigner le Président ou son représentant, président du jury ainsi constitué, de décider de l'indemnité maximum versée aux personnalités qualifiées d'un montant de 1 000 €, et enfin d'approuver les conditions d'indemnisation des deux maîtres d'œuvre sélectionnés pour participer au concours, pour un montant maximal de 160 000 € HT ; et l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre recevra cette même prime sous forme d'acompte en déduction du marché qui lui sera confié.

Voilà, mes chers collègues, je suis prêt à prendre vos questions.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Dulondel.

**M. Michel DULONDEL**

Michel Dulondel, Le Mesnil Fuguet.

Il n'y aura ni piscine ni grosse structure chez moi, je vous rassure tout de suite.

Je ne vois pas de participation de l'État à ce projet de plusieurs millions d'euros. L'État ne nous vient-il pas en aide ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Malheureusement non.

**M. Michel DULONDEL**

Deuxième question : ce projet ne viendra-t-il pas télescoper le précédent ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Non, car celui-ci devrait prendre un peu plus de temps.

**M. Michel DULONDEL**

Les deux projets ne se chevauchent donc pas.

**M. Guy LEFRAND**

Non, justement, cela a été travaillé avec Bruno Groizeleau. Pardon, M. Dulondel, pour être plus précis, à ce jour l'État ne participe pas, ce sont le Département et la Région qui nous accompagnent sur ce projet, mais l'État vient de débloquer, paraît-il, quelques millions d'euros pour accompagner le développement des équipements aquatiques dans les quartiers prioritaires de la ville, donc nous pouvons espérer avoir une subvention en plus.

**M. Michel DULONDEL**

Ma dernière question était pour Bruno Groizeleau, s'il m'entend. Si cette opération n'intervient pas maintenant, nous ne la prévoyons donc pas dans notre BP 2021. Ce seront des autorisations de programme sur plusieurs années et, par année, nous allons débloquer des sommes correspondant au phasage des travaux. Ce n'est donc pas pris dans notre BP 2021 puisque l'opération n'aurait pas lieu maintenant.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous allons rentrer dans la phase de concours.

**M. Michel DULONDEL**

J'ai donc répondu à la question que je posais à Bruno Groizeleau.

**M. Sylvain BOREGGIO**

C'est bien de faire les questions et les réponses.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. Dulondel. M. Veyri.

**M. Timour VEYRI**

Je voulais d'abord dire que pour notre part, nous ne nous opposerons pas à ce projet parce qu'il correspond à un engagement, et je trouve que c'est bien quand on va au bout d'un engagement pris devant les électeurs. Néanmoins, nous avons un certain nombre d'interrogations et de réflexions que nous voulions partager avec l'exécutif et avec les collègues.

La première interrogation, dont nous avons parlé, M. le Président, lorsque vous étiez dehors du fait du cadre réglementaire de la précédente délibération, porte sur l'emplacement. Nous avons eu un débat sur la question des emplacements des grands équipements et je rejoins ce que disait Sylvain Boreggio, évidemment cela a du sens que le conservatoire soit là, mais là où je voulais plutôt vous alerter collectivement, c'était sur l'équilibre global des grands projets, en l'occurrence une piscine, en début de mandature. Je trouve que c'est quelque chose qui aurait tout à fait son sens - nous en avons d'ailleurs déjà parlé à la fois au Conseil municipal et dans cette salle, en format de Conseil d'Agglomération – dans l'autre grand pôle qu'est le pôle de Saint-André. Peut-être qu'en termes de symboles nous ratons quelque chose en commençant tout de suite par Évreux. C'est aussi en début de mandature que l'on crée des équilibres et de ce point de vue-là je trouve qu'il y a un petit sujet. Et même en revenant sur la question du territoire même d'Évreux, je voulais aussi vous faire part de la réflexion qui avait été la nôtre lorsque nous avons eu un débat démocratique dans l'année qui a précédé. Notre réflexion était notamment guidée par ce qui remontait du terrain et qui était le souci de proximité, c'est-à-dire que là, dans le projet qui est porté, on voit bien qu'il y a une dimension touristique et de loisirs, qui est d'ailleurs assumée dans le nom même, tout à fait intéressante mais qui, par conséquent, est peut-être privilégiée par rapport à la question de la proximité. Et c'est d'ailleurs pour cela que nous sommes un certain nombre à avoir plutôt porté l'idée de piscine de proximité. De ce fait, il y aura une question d'accompagnement, et je voulais souligner ce point car on voit bien que cela va être une vraie question, notamment pour les scolaires. Comment faire venir très largement, de l'ensemble du territoire ? Cela va être un véritable sujet.

Il y a un deuxième sujet qui est un sujet important également et qui est la question de l'aménagement du territoire que cela présuppose. Je vois bien quel est le projet que vous portez avec cette zone du Long Buisson 3, mais je tiens quand même à dire que nous sommes nombreux à nous interroger sur les problématiques liées à l'étalement urbain. En d'autres lieux, M. le Président, nous en parlons et nous nous opposons sur le sujet, mais je m'inquiète effectivement du fait que nous ne nous intéressions pas assez à l'intérêt que peut avoir la densification, notamment en installant les grands équipements à l'intérieur de zones déjà urbanisées.

Là nous sommes sur l'extension permanente de la ville, et je tiens simplement à rappeler à mes collègues que nous sommes la quatrième région la plus bétonnée de France. Nous avons une problématique là-dessus, il faudrait quand même qu'à un moment ou à un autre cela puisse se traduire. Je sais que des réflexions sont menées sur le sujet, y compris à notre Agglomération, mais c'est maintenant qu'il faut s'y mettre, donc je m'inquiète un peu du fait que l'on poursuive dans cette direction-là alors que nous aurions pu imaginer que cette piscine soit faite en zone directement urbaine, quitte à la faire dans la zone de proximité d'Évreux dans ce cas-là.

Le dernier point, qui est lié également à la question de l'écologie, touche à la question du coût de la piscine dans son fonctionnement. J'ai une petite inquiétude, et je pense que c'est quelque chose que nous n'avons pas encore tout à fait intégré dans nos réflexions, c'est que l'on voit bien que nous sommes sur des projets qui ont certes une vraie valeur en termes d'attractivité, parce que ce sont des projets dont on parlera de loin et qui par conséquent ont du sens d'une certaine manière, mais qui sont aussi des projets pharaoniques qui vont consommer énormément d'énergie et énormément d'eau. On sait bien que pour les piscines, chaque mètre supplémentaire – et là nous sommes sur des bassins très importants – compte et a un énorme impact sur le fonctionnement.

J'en arrive donc à ma conclusion, je souhaite quand même attirer notre attention collective sur la question des finances, qui n'est pas évoquée là, et du coût réel de cette piscine dans son fonctionnement. Nous savons très bien que ce type d'équipement n'est jamais à l'équilibre. La Cour des Comptes a publié un certain nombre de rapports sur le sujet. À la fin, une subvention d'équilibre sera votée par nous tous pour permettre d'équilibrer un peu les choses, c'est toujours difficile à anticiper et elle peut rapidement être assez importante.

Sur le volet financier également, j'ai non pas une inquiétude mais une surprise sur la part des participations des uns et des autres. Je trouve quand même que 75% de financements propres c'est beaucoup et je suis un peu surpris, pour tout vous dire, que d'autres structures ne nous soutiennent pas plus, surtout compte tenu du poids que vous avez, M. le Président, dans ces structures ; je pense notamment à la Région. Je trouve franchement que cela fait un peu lourd pour le territoire compte tenu du caractère structurant de cet équipement et je me demande donc un peu pourquoi nous n'avons pas pu faire mieux. Peut-être que les choses ne sont pas tout à fait finies.

Je reviens sur le raisonnement qui était le mien tout à l'heure, mais tout de même je veux encore vous alerter sur ces grands équipements qui prennent du temps. Nous sommes dans un moment où nous ne savons pas trop ce que vont être nos finances dans les années qui viennent, nous allons être impactés à un moment ou un autre par la crise terrible qui est la nôtre. J'ai ma petite inquiétude là-dessus.

Pour finir sur la question des finances, M. Boreggio, M. le Vice-président, quand vous faisiez le tour du propriétaire de ce projet, vous évoquiez la somme hors taxes. C'était habile, mais évidemment nous avons tous regardé le montant TTC tout en bas : 31 M€, une fois que l'on a mis les taxes. Ce n'est pas tout à fait le même projet, et c'est important.

Enfin, comme nous sommes sur les grands projets structurants, et je voulais attendre la venue du président pour l'évoquer, je voulais vous dire que nous serons évidemment très attentifs et très intéressés au fait que nous puissions débattre, mais peut-être lors d'une prochaine séance, de la question du devenir la salle omnisports actuelle, compte tenu du fait qu'il a été annoncé qu'était abandonné le projet de salle omnisports à Nétreville. Cela va par conséquent être aussi un autre projet qui va nous impacter toutes et tous en matière d'investissement et il faudra l'aborder pour avoir une vue globale sur tous ces grands projets que nous sommes en train de lancer les uns après les autres.

Merci.

### **M. Guy LEFRAND**

Ma première surprise peut-être ce soir, c'est de voir que finalement vous vous opposez à tous les projets qui ont lieu à Évreux. Peut-être est-ce une prise de conscience et, après avoir échoué à la mairie d'Évreux, peut-être visez-vous maintenant à échouer à la mairie de Saint-André-de-l'Eure. Méfiez-vous, M. Bernard. Nous voyons bien ce soir que vous avez envie que tous les grands projets aillent plutôt sur Saint-André ou autour. Heureusement, certains projets vont voir le jour et sont déjà dans les tuyaux à Saint-André.

Au-delà de cela, il y a 50 000 habitants à Évreux, 70 000 habitants à Évreux et autour. Je suis assez surpris que vous proposiez de ne pas construire d'espace aquatique sur ce secteur pour cette population. Alors, je ne sais pas pourquoi. La piscine de La Madeleine est morte, elle ne tient plus. N'oubliez pas un instant construire une piscine à Saint-André-de-l'Eure et dans cinq ou dix ans construire une piscine à Évreux ; ce sera trop tard, il n'y aura plus de piscine à Évreux depuis longtemps. La piscine de La Madeleine est régulièrement fermée parce qu'il y a des risques sanitaires et que nous devons en permanence l'entretenir.



Si nous la fermons régulièrement, c'est parce qu'il y a des dangers sanitaires pour la population, et à chaque fois nous sommes obligés de l'entretenir. Aujourd'hui, on ne peut pas imaginer construire une piscine à Saint-André et se dire qu'on verra bien un jour pour en construire une à Évreux, sauf à ne plus avoir de piscine à Évreux pour les dizaines de milliers d'habitants qui résident à Évreux et autour. Mais je suis sûr que ce n'est pas votre volonté. S'agissant des coûts de fonctionnement, et ce n'est pas moi qui le dis mais toutes les études que nous avons menées, le coût de fonctionnement sera identique pour un équipement neuf et deux fois plus grand à celui des équipements actuels, qui ne répondent plus du tout aux normes, en particulier la piscine de La Madeleine.

Concernant l'accompagnement de la Région, vous pouvez estimer que 5 M€, c'est-à-dire 20% du coût, ne sont rien, mais il n'y a pas un équipement aquatique en Normandie qui ait bénéficié d'une telle subvention de la Région. Le Département nous accompagne également à hauteur de 1 375 000 €. On peut estimer que ce n'est pas assez, mais cela représente quand même plus de 5% du prix. Nous venons de parler de l'État, dont nous espérons qu'il nous accompagne également. Alors, je veux bien que l'on estime que 5 M€, soit 20% du coût, ne soit pas beaucoup, mais cela compte quand même. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un investissement, mais vous maîtrisez parfaitement les finances locales, et vous savez que dans le cadre de cet investissement, la TVA est récupérée. Ce n'est donc évidemment pas un projet à 31 M€ mais à 25 M€.

Avez-vous d'autres compléments d'information à apporter, M. Boreggio ?

**M. Sylvain BOREGGIO**

Peut-être sur le positionnement. M. Veyri, vous vous inquiétez de ce positionnement sur le Long Buisson 3. Il faut savoir qu'un tel équipement a aussi besoin d'une ouverture sur le reste du territoire. Or, là, il est vrai que la proximité de la voie rapide – puisqu'un accès sera directement possible pour accéder au Long Buisson 3, et donc à ce centre aquatique – permettra aussi aux habitants du sud du territoire d'accéder très facilement à ce centre aquatique.

**M. Guy LEFRAND**

Et vous qui ne voulez pas d'équipements à Évreux, soyez rassuré, cet équipement sera sur la commune de Guichainville. Bruno Groizeleau voulait intervenir.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Je voudrais dire que la piscine de La Madeleine nous coûte très cher. Pour répondre à M. Veyri, l'investissement coûtera non pas autant mais moins cher en fonctionnement. Une partie de l'emprunt sera même prise en compte et nous n'arriverons pas au montant de la piscine de La Madeleine qui est très coûteuse parce qu'elle est vieillissante et qu'il y a des travaux à faire. L'investissement nouveau va venir compenser. Concernant le financement, aujourd'hui nous avons des montants de la Région et du Département, mais nous pouvons espérer récupérer encore un petit peu de subventions. Je pense que l'État va venir nous aider. Comme l'a dit notre collègue de la charmante petite commune, l'État n'est pour l'instant pas dans le montage. Nous pouvons regretter que l'État qui voudrait que tous les enfants puissent apprendre à nager ne participe pas à un tel investissement. Ce serait regrettable, et je ne peux pas penser que l'État qui aide maintenant toutes les communes, petites communes et grandes communes, ne participe pas à un investissement comme celui-là.

**M. Guy LEFRAND**

M. Simon.

**M. Stéphane SIMON**

Stéphane Simon, Les Ventes.

Je suis presque un peu rassuré sur les finances – j'avance – mais en revanche, par rapport à l'utilisation que nous pourrions faire de ce centre aquatique, il faudra penser aussi à ce qu'il y ait une bonne équité au niveau de son occupation et surtout, pour les communes rurales, il ne faudrait pas, maintenant que la compétence est à l'Agglomération, que seules les écoles de la ville d'Évreux l'utilisent. Il y a beaucoup de communes rurales qui ne peuvent plus aller à la piscine, hors contexte Covid bien sûr. Il est important que toutes les écoles de notre territoire puissent en profiter. Il y en a certes qui sont loin, je ne dirai pas tant pis pour elles, mais il faut que tout le monde puisse en profiter, c'est important.

**M. Guy LEFRAND**

Cela me permet d'ailleurs de compléter ma réponse à M. Veyri. On nous explique que cette piscine n'est pas une piscine de proximité, qu'elle est faite pour les touristes, mais c'est justement le contraire, cette piscine correspond à toutes les piscines de proximité qui existent aujourd'hui. Quand certains voudraient nous faire des couloirs de nage de 50 mètres pour faire venir des grands champions internationaux, avec quelques millions supplémentaires, nous avons pour notre part, fait un choix contraire : nous avons fait le choix de mettre davantage de bassins de 25 mètres et davantage de bassins aquatiques, de mettre une fosse pour les plongeurs parce que nous avons des associations importantes localement.

Nous avons justement fait le choix de la proximité, nous avons fait le choix d'accompagner plutôt les enfants de notre territoire plutôt que de faire venir une fois tous les dix ans des grands sportifs internationaux. C'est un choix mais qui correspond justement au choix de la proximité, au choix de l'accompagnement de nos enfants, et qui permettra, au vu des espaces de nage disponibles, d'avoir davantage d'écoles accueillies et donc d'enseigner la natation à davantage d'enfants sur l'ensemble du territoire. Votre intervention m'a permis de compléter ma réponse.

M. Rouger.

**M. Guillaume ROUGER**

Merci, M. le Président.

Je crois qu'il faut être clair : nous avons besoin d'un nouvel équipement. Vous l'avez rappelé, l'état de délabrement de la piscine Plein Soleil fait que de toute façon elle va fermer et que nous avons besoin d'un équipement qui remplace cet équipement qui n'est plus adapté à l'accueil du public. Je crois qu'il faut quand même être clair : comme ce nouvel équipement va remplacer en partie la piscine Plein Soleil, la surface disponible dans ce nouvel équipement, qui permettra d'ouvrir de nouveaux créneaux pour l'apprentissage de la natation, pour l'accès de nos aînés sous l'angle associatif, pour répondre aux besoins des associations sportives du territoire, qui demandent toutes des créneaux, sera quand même limitée. Nous avons une vraie demande des communes, notamment du sud de l'agglomération, d'accès à des créneaux de piscine pour l'apprentissage de la natation, et je ne suis pas persuadé que ce nouvel équipement réponde totalement à la demande de ces communes, et donc il faudra à un moment que nous puissions y répondre tous ensemble car il y a un sujet d'équité, il y a un sujet d'accès et d'apprentissage de la natation pour l'ensemble des enfants de l'agglomération. Évidemment, ce n'est pas possible d'un claquement de doigts, mais il faut l'anticiper, et il faut savoir écouter les demandes des communes qui veulent savoir dans quelles conditions elles pourront avoir accès à ces nouveaux créneaux dont vous parlez mais qui, me semble-t-il, ne seront pas très supérieurs en nombre à ceux qui existent déjà aujourd'hui.

**M. Guy LEFRAND**

Le nombre sera supérieur et il y aura justement beaucoup plus de possibilités. Et cela me permet aussi de compléter la réponse : nous nous sommes engagés auprès des communes du sud de l'agglomération, notamment auprès de Franck Bernard, à ce qu'avant la fin du mandat nous ayons engagé les études pour la troisième piscine de notre territoire, avec celle du Bel Ébat, dans le sud de notre agglomération. C'est un engagement que nous avons pris auprès du maire de Saint-André et des communes limitrophes et, bien évidemment, nous tiendrons cet engagement si vous le votez, mes chers collègues, dans les années qui viennent.

M. Nogarède.

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci, M. le Président.

Quand je regarde la délibération, je lis en première page : « permettant de répondre aux besoins d'un large public (scolaires...) », et il est bien évident que, pour nous, cet outil doit servir à tous les jeunes qui sont à l'école aujourd'hui à apprendre à nager. Et donc, M. Simon, rassurez-vous. Il peut certes y avoir un problème de mobilité, de refus des enseignants, mais c'est un autre problème. Quoi qu'il en soit, il y aura possibilité d'apprendre à nager à ces jeunes.

Le deuxième point que je voulais évoquer est le chauffage. Ce centre aquatique sera relié au chauffage urbain, ce qui signifie que nous aurons de l'énergie renouvelable. Comme le prix du chauffage urbain est quand même très inférieur à la moyenne nationale des chauffages à énergies renouvelables, il sera chauffé de cette manière ; nous économiserons des tonnes de CO2 par rapport à un autre mode de chauffage.

Je vous remercie.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Allez-y.

**M. Geoffrey CUFFAUX-CLAMAMUS**

Geoffrey Cuffaux-Clamamus, maire du petit village de Foucrainville.

J'aurais deux petites questions. Nous allons voter pour une piscine sur Le Long Buisson 3, pourtant il n'y a encore rien de sûr pour Le Long Buisson 3.

**M. Guy LEFRAND**

Je suis très heureux que vous me posiez la question car j'ai reçu justement le courrier du préfet de l'Eure, qui valide totalement Le Long Buisson 3. La seule chose dont il reste à débattre est la compensation financière, et nous aurons l'occasion de revenir très vite vers vous sur ce sujet. Mais l'autorisation environnementale qui nous manquait encore pour la création du Long Buisson 3, je l'ai, elle est ici et elle est totalement validée par l'ensemble des services. Le Long Buisson 3 va donc voir le jour, n'en déplaise à certains.

**M. Geoffrey CUFFAUX-CLAMAMUS**

D'accord. Et pouvez-vous nous assurer qu'une fois qu'il y aura ce centre aquatique, tous les élèves de l'agglomération pourront apprendre à nager ?

**M. Guy LEFRAND**

Non, pas tous. C'est ce que nous venons exactement de dire. Une fois que cet équipement sera lancé, des études démarreront sur le deuxième centre aquatique ou sportif – ce sera peut-être plutôt une piscine traditionnelle – sur le secteur sud, vers Saint-André. C'est ce que je viens de dire exactement.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Pour compléter, malheureusement il sera impossible d'accueillir toutes les communes alentour et toutes les écoles alentour, vous comprenez bien que toutes les surfaces ne suffiraient pas. Mais pour faire un comparatif, je rappellerai qu'aujourd'hui, les deux piscines Plein Soleil et Jean Bouin représentent un peu plus de 800 m<sup>2</sup> de bassins. À lui seul, le centre aquatique qui va voir le jour représente 1 200 m<sup>2</sup>. Voilà les possibilités supplémentaires d'accueil qui existent. Malheureusement, il sera impossible d'accueillir tout le monde en même temps, mais il y aura des possibilités d'accueil supplémentaire.

**M. Guy LEFRAND**

La vraie difficulté que nous avons régulièrement sur l'apprentissage de la natation est plus souvent le transport que les créneaux disponibles eux-mêmes. Vouloir emmener tous les enfants de l'agglomération, oui, mais amener tout le monde sur Évreux, non, parce que le temps de transport et le coût des transports sont beaucoup trop difficiles à appréhender et à régler. Le problème du transport, qui est un débat que nous avons déjà eu et qui reviendra régulièrement, est largement aussi important que les mètres carrés de bassins disponibles pour nos enfants. Il faudra aussi travailler sur ce sujet.

**Mme Isabelle COLLIN**

S'agissant des champions internationaux, je pense que nous avons déjà de grands sportifs qui font de très bons résultats. Je vous invite à voir les résultats de notre club de triathlon et de notre club de natation. Deuxièmement, concernant les créneaux, la piscine du sud de l'Eure ne va pas voir le jour tout de suite. Aujourd'hui, je ne sais pas comment cela se passe au niveau des créneaux de réservation pour les autres piscines, notamment à Breteuil et à Saint-Rémi-sur-Avre. Les communes doivent réserver, ce qui représente un coût pour elles. EPN ne pouvant pas offrir une piscine dans les meilleurs délais, le restant à charge des communes, notamment des communes du sud de l'Eure, qui sont obligées de se retourner faute d'équipement peut-il être pris en charge par EPN ?

**M. Guy LEFRAND**

La réponse est simple : c'est vous qui déciderez. Si vous voulez que nous supprimions des activités dans le cadre du budget de fonctionnement pour mettre de l'argent là-dessus, c'est aux conseillers communautaires de le décider.

M. Boulanger, pardon.

**M. Jean-Christophe BOULANGER**

Merci, M. le Président. Chers collègues.

Que vous dire ? Ce projet sur lequel vous aviez pris des engagements très forts lors d'une récente campagne et que vous aviez porté en tant que maire d'Évreux sera pleinement pris en charge par EPN, ce qui est cohérent puisque l'intercommunalité a pris la compétence en matière d'équipements sportifs dont fera partie cette future piscine.

Tout à l'heure, M. Nogarède disait main sur le cœur à quel point les valeurs d'équité étaient pour lui essentielles et l'avaient guidé sa vie durant. Soit. Il le dit.

Je pense qu'à l'occasion de ce débat de ce soir, il faut s'interroger sur les chiffres présentés qui, pour bon nombre d'entre eux me semblent bien aléatoires. Pour cela, je ferai référence à une étude très poussée conduite en 2018 par plusieurs Chambres régionales des Comptes et pilotée au plus haut niveau par l'entité nationale sur des projets similaires à celui qui sera le nôtre, surtout sur ceux qui ont été conduits sur les douze dernières années, à savoir 65 équipements. Cette étude a notamment démontré que les ratios à l'investissement sur ce type d'équipements – vous raisonnez en nombre de mètres carrés de plans d'eau, je parle de mètres carrés bâtis, plans d'eau et hors plans d'eau – oscillent entre 8 900 € et 10 000 €/m<sup>2</sup>. N'ayant pas la surface complète du bâti, je ne peux pas vous dire à combien risque de s'élever ce projet, mais, en tous cas, probablement bien au-delà de cette moyenne, parce que cette même étude démontre qu'il y avait un dépassement, un glissement systématique de 25% minimum. On ne parle pas que de 25% de plus sur les coûts de travaux – parce que là on vous parle des coûts de travaux, mais pour ma part je veux vous parler des coûts d'opération, c'est-à-dire une fois que nous aurons fait tous les aménagements, amené les fluides et tout ce qui sera nécessaire pour la mise en place de ce projet.

Je ne suis pas devin, j'observe simplement les chiffres, je les étudie, auprès d'une autorité dont la probité, l'expertise et l'excellence ne sont pas discutables, mais nous en discuterons d'ici quelques mois, quelques années, d'ici la fin de ce mandat si jamais ce projet était voté ce soir, le coût d'opération de ce projet sera de l'ordre de 40 M€. Ce sera noté au PV et nous aurons l'occasion et le loisir, même si je ne l'espère pas, d'en débattre de nouveau d'ici quelque temps.

Ensuite, pour revenir justement à cette fameuse notion d'équité, quand on voit la dépense conséquente, un peu pharaonique, au regard du contexte qui est celui de notre pays et de notre collectivité en particulier, j'aurais été heureux, et nous aurions été nombreux dans cette salle à être heureux, de pouvoir envisager un aménagement de notre territoire. En effet, le transfert de la compétence à l'Agglomération est une chose, mais il n'y a pas qu'une finalité financière à ce transfert-là, on doit avoir le souci d'un aménagement cohérent de notre territoire avec cette notion d'accessibilité pour le plus grand nombre. Qui ici dans cette salle est capable de me dire quelle est la part de population de notre Communauté d'Agglomération dans le sud de l'Eure à partir de Saint-André ? Je ne le savais pas avant ce soir, avant il y a quinze jours exactement. Très précisément, nous sommes à plus de 30 000 habitants sur ce secteur où il y a des collèges, des écoles primaires, des écoles maternelles, qui représentent à peu près 1 500 élèves et écoliers. Ces 1 500 élèves et écoliers, M. Nogarède, n'auront jamais accès, sur leur temps scolaire, à cet équipement qui verra le jour sur Le Long Buisson 3, parce que ce n'est tout bonnement pas possible. Qui est déjà allé sur la commune la plus reculée du sud de notre agglomération pour venir jusqu'à Évreux ? Je vais vous le dire. En bus, parce que les déplacements se font en bus dans l'environnement scolaire, vous en avez pour une heure. C'est une heure de déplacement en espérant que tout se passe bien. Je crois qu'il y a des enseignants dans cette assemblée, vous savez bien que, dans le cadre de l'organisation des programmes toujours chargés et conséquents qui sont les vôtres, il n'y aura jamais de déplacements pour venir à cet équipement-là et envisager une démarche d'apprentissage. De la même manière, M. Boreggio, vous parliez de ce millier de mètres carrés de plans d'eau, mais lorsque l'on a affaire à des scolaires, au mieux ils font leurs premiers pas dans ce premier espace de développement qui fera 150 m<sup>2</sup> et, ensuite, quand ils seront davantage sécurisés, ils viendront peut-être dans cet espace avec huit couloirs de 25 mètres. Tout cela pour vous dire que nous avons une occasion sans pareille de pouvoir envisager d'avoir non pas une piscine mais deux. Cela aurait été un tout autre projet, certes, mais nous aurions eu le souci de la proximité et surtout le souci de développer ce que j'appelle une compétence vitale. Je ne sais pas si autour de vous – je ne le souhaite pas – vous avez eu le malheur de savoir ce que c'est qu'une noyade chez un enfant, un bébé, un adolescent, un adulte, qui s'est noyé non pas parce qu'il a été assommé et est tombé dans la rivière mais tout simplement parce qu'à un moment il s'est retrouvé dans une situation telle qu'il n'avait pas cet apprentissage. C'est pourquoi je parle de compétence vitale. Notre responsabilité première, me semble-t-il, quand bien même ce projet présente une cohérence dans son schéma global, est de pouvoir garantir à tous les enfants, tous les habitants de cette agglomération un accès le plus aisé possible, même si évidemment chaque village n'aura pas sa piscine. Nous aurions pu réduire ce temps de déplacement d'une heure à 25 minutes en positionnant cet équipement à peu près correctement, c'est-à-dire sur le bassin de vie de Saint-André, qui reste la commune pivot. En termes de chiffrages, puisque nous parlons de deux ou trois piscines, nous avons la possibilité d'exploiter le cuvelage de la piscine de La Madeleine, c'est-à-dire la fosse où se trouve le bassin. Sur tout le reste, le fait est qu'il y a une rénovation profonde à faire. Cette piscine aurait pu – pourrait – rester en cœur de quartier. Quand vous dites qu'elle est fermée de manière intempestive, je vais vous dire, cela fait dix ans que je vais dans cette piscine avec mes enfants. J'ai commencé à y aller avec eux quand ils avaient dix mois et cela a duré dix ans. Ils y vont encore parce qu'ils pratiquent dans un club local. Le fait est qu'il est arrivé qu'il y ait de manière très intermittente et ponctuelle des fermetures. Et d'ailleurs, parce que les services que vous dirigez fonctionnent très bien, ces fermetures sont toujours calibrées sur des périodes de moindre activité. Mais donc cette piscine fonctionne. Pour mieux fonctionner, elle doit bien évidemment être rénovée. Ensuite, il y avait Nétreville. En termes de densité de population et de nécessité de pouvoir accéder à la pratique, il y avait aussi une occasion sans pareille d'y envisager un bassin. Quand je vous parle de bassin, je vais être très concret, je vous parle de cinq couloirs de 25 mètres. Pour rappel, cinq bassins adossés à un gymnase, c'est un coût d'opération hors taxes de 7,5 M€. Écoutez, cela a été développé par Chabannes et Partenaires à Boulazac. M. Boreggio, si vous voulez que nous parlions d'un sujet un peu technique, nous pourrions le faire par la suite. Ce que je vous dis simplement, c'est qu'il y avait possibilité d'envisager un bassin sur le quartier de Nétreville, qui est totalement carencé, de repenser et réhabiliter celui de La Madeleine et envisager un troisième bassin qui aurait permis un accès répété aux enfants du sud de l'Eure – car on ne fait bien que ce que l'on fait souvent, et si l'on veut que les enfants sortent du collège sans savoir faire une brasse sur 25 mètres, il faut continuer comme cela.

Certains ont des accès à la piscine parce qu'ils sont dans des environnements qui permettent les déplacements ou parce qu'ils ont accès à des stages. Mais la question de la mobilité est une vraie problématique en milieu rural. La mobilité, l'accessibilité, et ensuite avoir un cadre familial ou associatif qui permette de pratiquer. Et là nous avons la possibilité de mettre en place un équipement sur ce bassin de vie de plus de 30 000 habitants et de plus de 1 500 élèves et collégiens. Nous ne le pouvons pas aujourd'hui si nous maintenons ce projet sur Le Long Buisson 3.

Ensuite, en termes de cohérence je n'oserai dire urbanistique, je ne sais pas si les uns et les autres connaissent l'espace où est pressentie l'installation de ce bassin. Vous avez l'ALM Tennis et l'EFC27 – grosses fréquentations, grosse densité, grosse circulation ; vous avez le projet de grande mosquée, magnifique équipement qui arrivera sous peu à son terme et qui va également occasionner un brassage de personnes et de véhicules sur cet espace. Et juste derrière le terrain de football, viendra poindre ce projet d'équipement. Je ne sais pas si les choses ont été pleinement réfléchies, j'imagine qu'il y a eu un début de réflexion sur le sujet, mais en tous cas j'y vois pour ma part une certaine incohérence et je pense à une problématique toute simple qui est celle des parkings. Avez-vous pensé aux modalités de gestion ?

**M. Guy LEFRAND**

Nous ne pensons pas du tout, nous.

**M. Jean-Christophe BOULANGER**

Si, vous pensez beaucoup, mais je pense que vous ne dites pas tout, M. le Président.

S'agissant de cet équipement, dans l'hypothèse d'une délégation de service public, puisque le programme me laisse penser que vous tendez plutôt vers une DSP – mais c'est une supputation, je n'en sais rien –, si DSP il y a donc, il y aura une subvention dite d'équilibre. D'ailleurs, c'est presque une maladresse de parler de subvention d'équilibre en fait, parce qu'il n'y a pas de subvention d'équilibre, cela n'existe pas : on règle une subvention au regard d'un service public que l'on attend de la part du délégataire. On parle de l'accès pour les scolaires. Il va y avoir un conflit entre les usagers : les scolaires d'une part, l'associatif d'autre part et, enfin, les loisirs et la population restante. Nous voudrions obtenir un nombre optimal de créneaux pour nos scolaires, dont nous parlons depuis quasiment une heure, pour le tissu associatif, qui a été évoqué à plusieurs reprises (l'EFC, l'ALM, le triathlon, les Handiplongeurs). Et à un moment il va falloir aussi faire du business, parce que nous attendons de cet équipement une certaine rentabilité. Or, toujours selon ce rapport de la Cour des Comptes, la subvention d'équilibre, que je ne devrais pas nommer ainsi comme je viens de vous l'expliquer, oscille entre 450 et 600 K€ pour ce type d'équipement. Je ne l'espère pas, mais si nous prétendons en faire un équipement totalement ouvert de la manière la plus complète possible au grand public, et notamment à nos scolaires et au tissu associatif, il va y avoir une difficulté. Je peux tout à fait entendre que le délégataire vienne à un moment nous dire que ces créneaux lui coûtent telle ou telle somme. Alors, ce que j'aurais aimé voir dans ce projet d'investissement, pour avoir suivi d'autres projets similaires, c'est une maquette financière. Là, je ne vois pas le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) ou autres, mais c'est parce que tout cela n'a pas encore été suffisamment travaillé, parce qu'il faut du temps.

En parallèle de cela, nous aurions aimé avoir si ce n'est une délibération du moins une discussion sur le mode de gestion que vous envisagez. À partir de là va se poser la question de son fonctionnement et de ce que cela va induire pour l'Agglomération. Et j'avoue qu'à ce jour ce projet me semble, dans sa méthode, dans la manière dont il a été appréhendé, incomplet. Il mériterait aussi que nous puissions nous reposer la question de l'aménagement de notre territoire avec des bassins et des équipements de proximité.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Bruno Groizeleau voulait intervenir.

**M. Bruno GROIZELEAU**

J'ai écouté Jean-Christophe Boulanger jusqu'au bout même si c'était assez long. S'agissant des chiffres, et notamment sur les 40 M€ au lieu de 25 M€, nous nous retrouverons dans cinq ans. Je pense qu'il est un peu loin des réalités. Je suis ensuite très surpris qu'un grand sportif comme lui critique autant un grand projet comme celui-là. Et quand il nous dit que nous pourrions faire d'autres piscines, j'ai envie de lui répondre qu'il aurait dû y penser entre 2008 et 2014, quand il était aux affaires. Par ailleurs, à la façon dont M. Boulanger a amené cela, on a l'impression qu'Évreux s'est débarrassée de la compétence « piscines » pour que ce soit l'Agglomération qui en ait la charge, mais ce n'est pas tout à fait ainsi que cela se passe dans le monde des finances : il y a eu un transfert de compétence, et ce transfert a été fait en se basant sur les coûts de la piscine de La Madeleine, qui sont des coûts élevés. Les coûts de la piscine de La Madeleine ont été déduits des attributions de compensation et la Ville d'Évreux continuera de payer, puisqu'une fois le transfert fait, c'est figé. Voilà ce que je voulais dire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Au moins c'est synthétique.

M. Clomenil.

**M. Joël CLOMENIL**

Joël Clomenil, Illiers-l'Évêque.

Rassurez-vous, cela va être très bref, pas plus de deux minutes. Je voulais simplement vous apporter mon témoignage. Ma commune est une commune du sud de l'Eure, ex Communauté de communes rurales du Sud de l'Eure (CCRSE), et je vous avoue que je n'ai pas de problème avec la piscine parce que je fréquente le centre aquatique de Saint-Rémi-sur-Avre. Pour mémoire, à l'époque où ce centre aquatique a été construit, le Département de l'Eure a participé au financement justement pour nous permettre à nous, communes du sud de l'Eure, de pouvoir le fréquenter. Je peux vous assurer que cela se passe très bien, j'ai un quart d'heure de car au maximum. Avant nous allions à Breteuil-sur-Iton et nous avions 30 à 40 minutes de trajet. Alors, j'ai un coût à supporter, mais il est minime. Honnêtement, pour moi c'est très bien. Et surtout, faites le centre aquatique à Évreux, une belle ville comme Évreux mérite un beau centre aquatique.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes à front renversé : les élus d'Évreux ne veulent rien à Évreux et les élus du sud veulent des choses à Évreux.

**M. Joël CLOMENIL**

Je vous assure que cela marche très bien ainsi. Il suffit de s'organiser un petit peu, et avec un peu de bonne volonté, tout le monde peut y arriver. Parce que quand j'entends que nous ne pouvons pas avoir de piscine, il y a des piscines à Dreux, à Vernouillet, etc. et nous pouvons nous organiser sans aucun souci. J'en ai terminé.

**M. Guy LEFRAND**

Merci pour ce témoignage de proximité.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pardon, il y avait une voix contre : M. Errammach. Qui s'abstient ? Gardez la main levée que nous puissions vous compter s'il vous plaît. Combien ? Dix.

Donc, avec une voix contre et dix abstentions, le projet est adopté. Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE (moins 1 voix contre et 10 abstentions) l'opération de construction d'un centre aquatique sur le parc d'activités du Long Buisson 3 à Évreux,**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui pourra être optimisé par toutes autres formes de subventions publiques ou privées :**

<i>Financeurs</i>	<i>Montant prévisionnel HT</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Région Normandie</i>	<i>5 000 000 € HT</i>	<i>19,38 %</i>
<i>Département de l'Eure</i>	<i>1 375 000 € HT</i>	<i>5,33 %</i>
<i>Sous-total subventions</i>	<i>6 375 000 € HT</i>	<i>24,71%</i>
<i>Fonds Propres EPN</i>	<i>19 425 000 € HT</i>	<i>75,29 %</i>
<b>TOTAL</b>	<b>25 800 000 € HT</b>	<b>100 %</b>

- **APPROUVE, le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément aux articles L2125-1 et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique,**
- **DÉCIDE de la composition du jury par les membres élus de la commission d'appel d'offres en vigueur au moment de la réunion du jury, de quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours qui seront désignées par le président du jury, et de deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le président du jury,**
- **DÉSIGNE le Président ou son représentant, président du jury ainsi constitué,**
- **DÉCIDE de l'indemnité maximum versée aux personnalités qualifiées d'un montant de 1000 Euros TTC,**
- **APPROUVE les conditions d'indemnisation des maîtres d'œuvre sélectionnés pour participer au concours, et dont les projets seraient conformes au règlement du concours, mais non retenus à l'issue de la procédure, qui recevront une prime d'un montant de 160 000€ HT soit 192 000€ TTC; l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre recevra cette même prime sous forme d'acompte en déduction du montant de sa rémunération au titre de sa mission,**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de différents partenaires,**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions financières correspondantes et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants.**



## Direction du Développement Social du territoire – Coordonnateur de programme de réussite éducative - Recrutement d'un agent contractuel (CDD 3ans)

### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je vous propose pour accélérer nos débats de vous présenter les trois délibérations suivantes en même temps. Il s'agit de trois délibérations identiques.

Vous le savez, lorsque nous avons des contractuels, nous pouvons les recruter pour un an ou deux ans. Quand nous proposons de les recruter pour trois ans, parce que ce sont des agents de grande qualité et qu'ils sont déjà sur le terrain et que nous souhaitons les garder afin de leur assurer une stabilité, il est de notre devoir de passer une délibération en Conseil communautaire. Je vous propose donc trois contrats à durée déterminée pour trois ans, qui concernent trois agents qui sont déjà sur le territoire.

La délibération n°24 concerne une personne qui est coordonnateur du programme de réussite éducative. Nous vous proposons de la garder pour trois ans supplémentaires.

La délibération n°25 concerne le chargé d'ingénierie financière qui justement est un agent de grande qualité qui travaille à nous trouver des subventions. Nous avons peu parlé de l'Europe, mais cela fait notamment partie des sujets sur lesquels nous devons continuer à avancer.

La délibération n°26 propose le recrutement d'un chef de service des infrastructures routières qui est déjà là et que nous vous proposons de garder pendant trois ans.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme Collin.

### **Mme Isabelle COLLIN**

Concernant le recrutement d'un chargé de mission en ingénierie financière, je voulais simplement savoir si c'est cette personne qui s'occupera du futur contrat de relance de transition écologique (CRTE) dont vous avez dû déterminer le périmètre courant janvier, qui est le contrat que tous les territoires doivent bâtir avant juin et qui concernent en fait toutes les contractualisations en cours. De fait, si c'est cette personne, pourrions-nous avoir un point lors de la prochaine commission des Finances sur ce fameux contrat de relance de transition écologique qui sera à terme le pilier des politiques contractuelles des territoires ?

Merci.

### **M. Guy LEFRAND**

Le CRTE est en cours de discussion avec les services de l'État, bien évidemment, cela ne vous a pas échappé. Ce ne sera pas le pilier des politiques contractuelles, ce sera le pilier de la contractualisation avec l'État, puisque c'est avant tout un travail mené par l'État, donc un fourre-tout qui regroupera toutes nos politiques, mais cela peut être intéressant dans la mesure où cela obligera l'État, plutôt que d'avoir trente-six AMI ou appels à projets ou propositions de contractualisations différentes, à enfin tout regrouper comme nous le faisons avec les contrats de territoires avec la Région et le Département. Donc, bien évidemment, nous sommes sur le sujet et bien évidemment nous avons déjà eu plusieurs réunions avec les services de la préfecture sur le sujet.

À moins qu'il y ait d'autres demandes de prise de parole je vais mettre aux voix la délibération n°24. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de coordonnateur du dispositif de PRE (programme de réussite éducative),
  - **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°),
  - **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
    - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
    - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du développement éducatif et de réussite éducative. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché, eu égard aux missions citées ci-dessus.
-

## Service Contractualisation et financements – Chargé d'ingénierie financière – Recrutement d'un contractuel (CDD 3 ans)

**M. Guy LEFRAND**

Même vote pour la délibération n°25.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de chargé d'Ingénierie financière,
  - **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°),
  - **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
    - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
    - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des politiques et des dispositifs contractuels, du développement local, des finances publiques, des dispositifs de financement publics. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le cadre d'emploi d'Attaché, eu égard aux missions citées ci-dessus.
- 

## Direction des infrastructures routières – Recrutement d'un Chef de service des infrastructures routières (CDD 3 ans)

**M. Guy LEFRAND**

Même vote pour la délibération n°26. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Chef de service des Infrastructures Routières chargé de la gestion de la voirie,
  - **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°),
  - **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
    - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
    - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la gestion de voirie. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.
- 

## Demande d'agrément de service civique volontaire

**M. Guy LEFRAND**

Concernant la délibération suivante, il s'agit de vous proposer de déposer une demande d'agrément auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure pour pouvoir être agréé pour des services civiques. Vous voyez, il était question tout à l'heure de voir comment nous accompagnons nos jeunes, eh bien nous proposons d'être agréés pour le service civique. Les quatre jeunes que nous avons fléchés pour l'instant seraient sur des missions du programme de réussite éducative (PRE). Donc nous travaillons sur l'accompagnement scolaire avec des services civiques pour accompagner les jeunes de notre territoire. Vous en rêviez, vous allez pouvoir le voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE** de valider la demande d'agrément de service civique volontaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure, dans un premier temps pour 4 jeunes volontaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de cette opération,
- **PRÉCISE** que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget 2021. Le service civique volontaire est un dispositif d'Etat qui permet à des jeunes volontaires, étudiants ou non, âgés entre 16 et 25 ans, d'effectuer une mission d'intérêt général dans un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

*La mission de volontariat se déroule sur une période maximum de 8 mois pour une durée hebdomadaire représentant 24 heures / semaine, sous la responsabilité d'un tuteur appartenant à la structure d'accueil.*

---

## **Débat d'orientations budgétaires 2021**

### **M. Guy LEFRAND**

Un dossier plus rapide: le DOB. MM. Boreggio et Groizeleau pour un binôme infernal.

M. Boreggio, je vous laisse commencer. Nous avons un PowerPoint, je crois. Non. Ah oui ! Pardon ! Chacune et chacun a dû normalement l'avoir en format papier.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Vous avez le format papier du rapport succinct qui a été fait. Le rapport d'orientations budgétaires vous a été adressé dans sa totalité, un document de 75 pages que nous n'allons pas regarder ce soir ; nous allons essayer d'être un peu plus rapides.

Je ferai la présentation et M. Groizeleau interviendra quand il le souhaitera et répondra aussi à vos questions plus techniques sur ce rapport.

En introduction, nous voulions, avec M. Groizeleau, remercier et saluer l'excellent travail qui a été effectué par les services, que ce soit M. Trump ou Mme Guyard, sur la préparation et l'édition de ce rapport budgétaire. C'est vraiment un excellent travail et nous souhaitons le saluer.

Par rapport au document qui vous a été remis pour la présentation de ce soir, nous allons commencer par le contexte sanitaire qui impacte fortement nos budgets.

Tout d'abord, cela se traduit par une grande incertitude sur les recettes 2021.

Les produits des services vont être touchés par la fermeture ou la baisse de fréquentation des services à la population. Nous le vivons déjà depuis un an et cela continue.

La fiscalité économique va aussi bouger puisque la CVAE pourrait baisser entre 5 % à 15 % entre 2021 et 2022 et que la CFE pourrait également baisser en raison de faillites ou de non-crédation d'entreprises sur notre territoire. En ce qui concerne le tourisme, la taxe de séjour est totalement impactée puisque les recettes baissent mécaniquement du fait de l'absence de touristes sur notre territoire. Derrière tout cela, la volonté du gouvernement est de réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises de 10 milliards d'euros, et notamment par le secteur de l'industrie qui subit de plein fouet la crise actuelle cumulée à une concurrence mondiale toujours plus prégnante. Cela se fait au détriment de l'autonomie fiscale des EPCI et des collectivités. Cette réduction de l'autonomie fiscale va se traduire par :

- une substitution de la CVAE des Régions par une fraction de TVA,
- un abaissement du plafonnement sur la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale (CET) de 3% à 2% (compenser par l'État),
- une clause de sauvegarde des recettes fiscales avec notamment la compensation des pertes de CVAE,
- une réforme de la méthode d'évaluation de la valeur locative (VL) des établissements industriels qui a pour objectif de contribuer à la réalisation de baisse d'environ 10 milliards d'euros des impôts de production,
- la suppression de la TH qui sera remplacée pour :
  - les communes par la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties,
  - les EPCI par une fraction de la TVA,  
Je vous rappellerai simplement que cela implique que si la consommation baisse, nos revenus baissent également.
  - le Département par une fraction de la TVA,
  - les Régions par une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH.

Malgré cela, et malgré la baisse des dotations, l'Agglomération veut poursuivre son soutien aux communes. Vous avez sous les yeux un graphique qui vous montre la baisse régulière des dotations d'État depuis 2018 et, en vert sur le graphique, les aides versées aux communes (attributions de compensation, DSC). Vous voyez que, malgré ce contexte, nous continuerons à augmenter ces aides envers les communes. Nous n'oublions donc pas les communes rurales. Voilà pour le contexte dans lequel nous sommes et qui nous permettra de préparer le Budget primitif 2021. Si nous regardons maintenant d'un peu plus près le budget principal 2021, Évreux Portes de Normandie tient ses engagements malgré le contexte de la crise sanitaire difficile. Il est prévu de :

- maintenir un fort niveau d'investissement, ce dont nous avons débattu allégrement ce soir,
- produire un haut niveau de services publics à l'échelle du territoire,
- renforcer le soutien aux communes,
- développer l'économie et l'emploi (avec Le Long Buisson 3 notamment),
- ne pas augmenter les impôts – ce qui est important.

Que laisse apparaître la situation générale des budgets consolidés ?

Le graphique que vous avez montré, de 2019 à aujourd'hui nous avons un autofinancement brut en augmentation, que l'épargne nette baisse légèrement en 2021 et que notre capacité de désendettement – ces années que l'on aime bien mettre en avant même si M. Groizeleau n'aime pas forcément que l'on en parle – passe de 14,5 ans en 2019 à 12,5 ans en 2021. Tout cela s'explique par l'augmentation des recettes réelles d'investissement de près de 1,6 M€ par rapport à 2020 et par la faible augmentation des dépenses de fonctionnement (382 K€). Nous verrons cela plus en détail dans les éléments suivants.

Concernant le volet fonctionnement, des efforts budgétaires constants pour permettre à EPN de maintenir le même niveau de qualité de service public.

Nous allons pouvoir maintenir le taux de 24,10% de la CFE. Je rappelle qu'en 2016, il était de 24,95%. Ce sont les petits commerces, les autoentrepreneurs, les PME et l'ensemble des entreprises représentant le socle des acteurs économiques du territoire qui vont en bénéficier.

Nous allons également faire un gros effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement (-1,25 M€) :

- au chapitre 011 : - 770 K€ (économies réalisées par les services, que nous saluons et remercions),
- au chapitre 012 : - 253 K€ (ajustement au réalisé 2020 hors COVID et avec un GVT de 319 K€),
- au chapitre 014 : - 127 K€ (ajustement suite à la restitution de la compétence enfance),
- au chapitre 65 : - 288 K€ (dispositif impulse relancé qu'en 2020).

Malgré cette baisse annoncée du chapitre 012, la collectivité prévoit pour 2021 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne. Ce n'est pas gelé.

Regardons à présent les chiffres relatifs aux recettes et aux dépenses sur le budget principal.

Les recettes réelles de fonctionnement vont légèrement évoluer voire seront quasiment stables (+ 58K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement vont baisser de 1,253 M€.

L'épargne brute, qui était au BP 2020 de 6,3 M€, va passer à 7,6 M€, soit une évolution de +1,311 M€.

L'épargne nette, qui était négative en 2020 (-299 K€) va devenir positive, à hauteur de + 611 K€ en 2021, soit une évolution de + 910 K€.

Le remboursement du capital passe de 6 600 K€ à 7 000 K€.

Il vous est ensuite rappelé qu'en investissement, les dépenses d'équipement passent de 25 M€ à 23,5 M€ et que l'emprunt d'équilibre passerait quant à lui de 21,5 M€ à 18,2 M€.

Nous avons ensuite un tableau un peu plus important sur les recettes réelles de fonctionnement, qui sont en progression dynamique.

Au chapitre 013 « Atténuations de charges », nous aurions une baisse de -10 K€.

Je ne vais pas vous annoncer tous les chiffres, vous les avez sous les yeux, je n'évoquerai que les variations :

- Produits des services : + 537 752 €,
  - Impôts et taxes : - 13 055 €,
  - Dotations et subventions : + 1 174 585,
  - Produits de gestion courante : + 12 896 €,
  - Produits financiers : - 126 000 €,
  - Produits exceptionnels : - 1 517 035 €.
- Soit une variation de + 59 143 €

Les précisions vous sont données juste en dessous, notamment sur l'évolution des bases fiscales.

#### **M. Bruno GROIZELEAU**

Sur ce tableau-là, il faut dire que l'évolution des produits des services et des dotations et subventions est liée à une augmentation de la CAF. 2020 a été une année exceptionnelle - malheureusement, 2021 est dans son prolongement – et la CAF nous a donné des gros montants exceptionnels...[Les propos de M. Groizeleau sont hachés.]

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Nous n'avons pas très bien compris.

#### **M. Guy LEFRAND**

C'était un peu haché. Il faudrait peut-être couper la vidéo pour que nous vous entendions mieux.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Et si on pouvait monter un tout petit peu le son aussi.

#### **M. Bruno GROIZELEAU**

Vous ne m'avez pas entendu.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

C'est mieux, M. Groizeleau.

## **M. Bruno GROIZELEAU**

Je disais que, sur ce tableau de recettes, nous perdons en produits exceptionnels tout ce qui a été versé en produits exceptionnels en 2020 pour la Covid, surtout pour la petite enfance, et vous retrouvez dans les produits des services et dans les subventions CAF ce que nous allons toucher.

## **M. Sylvain BOREGGIO**

C'est beaucoup plus clair.

Nous continuons. Sur la page suivante, nous allons parler cette fois des dépenses de fonctionnement et voir comment elles évoluent :

- Au chapitre 011 « Charges à caractère général », l'effort fait par les services que j'évoquais tout à l'heure se traduit par une baisse de 769 K€,
  - Au chapitre 012 « Charges de personnel » : - 253 K€,
  - Au chapitre 014 « Atténuations de produits » : - 127 K€,
  - Au chapitre 65 « Charges de gestion courante » : - 288 K€,
  - Au chapitre 66 « Charges financières » : + 210 500 K€,
  - Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : - 23 823 €.
- Soit un total de : - 1 251 897 €.

Nous viendrons par la suite sur les précisions que M. Groizeleau pourrait vous apporter.

Nous avons fait un petit zoom et un tableau sur les dépenses de personnel pour bien montrer l'évolution depuis 2014 et surtout l'escalade qui apparaît dès 2017 du fait notamment du transfert de compétences, dont celui de la petite enfance à l'époque, puisque nous avons la petite enfance et l'enfance. Depuis, elles sont stables voire à la baisse.

Si nous évoquons la partie investissement – mais nous l'avons fait pendant toute la soirée, l'objectif du présent exercice est de poursuivre l'effort d'investissement avec 23,5 M€ de dépenses d'équipements inscrites au budget principal 2021.

Quelques exemples, entre autres :

- Études pour la construction du centre aquatique : 750 K€,
- Voiries communautaires, qui nous sont chères :
  - 700 K€ d'études,
  - 7 M€ de travaux,
- Aménagement de la ZAC Saint-Louis : 982 K€,
- PPI pour la modernisation des déchetteries : 600 K€ (dont les communes comme Saint-André vont bénéficier),
- Études pour la réhabilitation du conservatoire à Notre-Dame : 133 K€.

Dans les dépenses d'investissement, il est bien sûr prévu de continuer à accroître les fonds de concours en investissement pour aider les communes à investir.

Pour rappel, en 2017, EPN a accordé 2 M€ de fonds de concours enveloppe maximum, pour la première fois. Un règlement a été adopté, en concertation avec les communes membres, pour :

- Assouplir des conditions d'attribution
- Garantir une relative équité entre communes.

Malgré ce qui a pu être dit tout à l'heure, aucune commune n'a vu rejeter une demande recevable. Depuis 2018, EPN a voté 2 M€ (devenu un minimum garanti), et susceptible d'être abondés en cours d'exercice. Cet abondement, nous l'avons vécu en 2018 et en 2019, avec 400 K€ supplémentaires. Pour le budget 2021, 2 M€ sont inscrits.

## **M. Bruno GROIZELEAU**

Ce que nous pouvons rajouter aussi, M. Boreggio, c'est qu'entre la voirie (8 M€) et les fonds de concours (2 M€), ce sont 10 M€ d'investissement qu'EPN doit autofinancer, puisqu'il n'y a aucune subvention qui peuvent venir et que cela représente déjà près de 50 % de nos investissements annuels.

## **M. Sylvain BOREGGIO**

Tout à fait.

Concernant le contrat de territoire 2017-2021, une enveloppe totale est prévue de plus de 244 M€ d'investissements, dont 30,5 M€ de financement par la Région et 23 M€ financés par le Département.

Si nous regardons le tableau qui vous est proposé, nous retrouvons ces deux participations. Nous retrouvons également les autres participations externes, à hauteur de 86 408 €, une subvention EPN de 12 653 000 € et un autofinancement qui resterait à hauteur de 91 612 000 €. Voilà ce que pourrait être le contrat de territoire.

Si nous faisons la synthèse de la dette consolidée, aujourd'hui Bruno Groizeleau est heureux d'annoncer que la dette d'EPN est saine à 96,6% - même si nous aimerions atteindre 100%, mais je pense que M. Groizeleau dira que nous pourrions nous en approcher.

La dette globale d'EPN se situe à 182 153 555 € au 30 janvier 2021. Avec les éléments dont nous disposons au moment de la rédaction du rapport, nous avons fait un comparatif avec la situation au 31 décembre 2020, soit à un mois d'intervalle. Nous étions au 31 décembre 2020 à 186 407 596 €. Le taux moyen hors swap est de 2,10%. La durée de vie moyenne de la dette était de 7,98 ans fin 2020 et elle est passée à 8,01 ans fin janvier.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Sur ce tableau, je vais déjà répondre à une question ou une remarque de Guillaume Rouger. Pourquoi avoir pris le 30 janvier ? C'est parce que de nombreux emprunts, et notamment ceux de 2019, sont partis le 5 janvier au lieu de partir fin décembre 2018. De ce fait, les remboursements se font en tout début d'année. Donc, à cinq jours près, l'encours aurait diminué au 31 décembre 2020 au lieu de diminuer au 5 janvier 2021. Voilà pourquoi nous avons montré que 3,8 M€ sortaient dès le mois de janvier.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci pour cette précision.

Nous vous avons mis ensuite un joli camembert avec la répartition de la dette par prêteur. Nous n'allons pas trop nous y attarder. Vous aurez le loisir de regarder et de juger.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Ce qui est important par rapport à ce graphique, c'est qu'il montre que nous ne sommes pas dépendants d'une banque et que nous avons beaucoup de banquiers. À chaque fois que nous demandons un tour de table, tous les banquiers nous répondent.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Ils répondent présents à chaque fois. Tout à fait.

Attardons nous maintenant sur les budgets annexes, et tout d'abord sur le budget de l'eau.

En fonctionnement, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est -3,59 % entre le BP 2020 et le BP 2021.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de -2,09 % entre le BP 2020 et le BP 2021.

L'autofinancement brut passe de 3 044 K€ à 3 132 K€.

L'autofinancement net passe de 544 K€ à 966 K€.

Le remboursement du capital passe de 2 500 K€ à 2 166 K€.

En investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 2 951 k€ à 2 390 k€, soit une évolution de -19 %.

S'agissant du budget de l'Assainissement collectif, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +1,13% entre les deux BP.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 2,5 % entre les deux BP.

L'autofinancement brut passe de 3,497 M€ à 3,673 M€

L'autofinancement net passe de 547 K€ à 560 K€

Le remboursement du capital passe de 2,95 M€ à 3,113 M€.

En investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 2,321 M€ à 3,28 M€ en raison de l'évolution des dépenses d'équipement qui passent de 3,251 M€ à 5,353 M€.

Concernant le budget Mobilités, en fonctionnement, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + 9,8 %, passant de 13,8 M€ (BP 2020 – Impact COVID) à 15,152 M€ (BP 2021 – transfert de la Région des transports scolaires à partir de septembre).

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 10,65 %, passant de 15,298 M€ (BP 2020) à 16,928 M€ (BP 2021).

L'autofinancement brut passe de 1,498 M€ à 1,776 M€.

L'autofinancement net passe de 917 k€ à 1,193M€.

Le remboursement du capital passe de 581 K€ à 583 K€.

En investissement, les dépenses d'équipement passent de 4,3 M€ à 3,5 M€.

L'emprunt d'équilibre passe de 3 M€ à 1,7 M€, soit une baisse de 44%.

La subvention d'équilibre passe de 340 K€ (BP 2020) à 666 K€ (BP 2021).

Pour terminer, nous avons une synthèse sur les Zones d'activités, où nous reprenons zone par zone les sections d'investissement et de fonctionnement. Je vais vous faire grâce de la lecture de toutes les lignes. Nous pouvons simplement lire que le sous-total des budgets Zones est de plus de 2 M€ en investissement et en fonctionnement. Nous avons pratiquement les mêmes sommes : 2 005 924 € en investissement et 2 032 702 € en fonctionnement.

Voilà pour cette présentation rapide du rapport d'orientations budgétaires. Le document complet est à votre disposition puisque vous l'avez tous reçu.

**M. Guy LEFRAND**

Normalement vous l'avez tous reçu.

Bruno Groizeleau, voulez-vous rajouter quelque chose ?



**M. Bruno GROIZELEAU**

Non, M. Boreggio a tout résumé. La seule chose que je peux dire, c'est que tous nos budgets s'améliorent en 2021 ; les autofinancements bruts s'améliorent ainsi que les autofinancements nets. J'attends simplement les remarques. Quand ce n'est pas bon, il y a des remarques, alors j'espère que, comme c'est bon, il y aura moins de remarques.

**M. Guy LEFRAND**

Qui souhaite intervenir ? M. Rouger ? Non. Je n'ai pas vu qui a demandé. Ah, M. Errammach. Désolé, M. Rouger, vous aurez la parole ensuite.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Bonsoir à tous, bonsoir M. Groizeleau.

Merci beaucoup pour le rapport d'orientations budgétaires. J'ai mis du temps à le lire complètement et j'aurais quelques questions.

Premièrement, quand vous parlez de budgets consolidés, c'est un terme anglais qui veut dire « groupés ». Est-ce le cas ? J'ai cherché où était la consolidation et il paraît qu'au niveau financier, cela correspond à un regroupement de filiales entre elles pour avoir une vision plus globale du groupe. Est-ce le cas ? Et j'aurai d'autres interrogations ensuite.

**M. Guy LEFRAND**

Allez, M. Groizeleau, rappelez ce qu'est un budget consolidé.

**M. Bruno GROIZELEAU**

On rajoute tous les budgets et ensuite on détaille budget principal et budgets annexes. Mais le consolidé est le total de tous nos budgets. Et l'encours de la dette de 182 M€ est l'encours de la dette de tous les budgets. L'encours de la dette du budget principal est de 102 M€.

**M. Guy LEFRAND**

Continuons, deuxième question.

**M. Youssef ERRAMMACH**

L'épargne nette est, je crois, le solde entre recettes et dépenses moins le remboursement du capital. Elle était d'environ - 600 K€ en 2020 et est de 278 K€ en 2021. Vous comptez donc faire un bond de près de 1 M€, malgré toutes les études et tous les crédits que nous allons engager sur différents projets, pour avoir une évolution de 912 K€. Je vois cela en page 22. Est-ce cohérent avec tout ce que nous engageons ? Parce que je pense que pour passer de -634 K€ à + 278 K€, il y a des efforts économiques importants à faire.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Je n'ai pas compris toute la question.

**M. Youssef ERRAMMACH**

En page 22.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Sur l'autofinancement ?

**M. Youssef ERRAMMACH**

Sur l'autofinancement et l'épargne nette.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Comme l'a dit M. Boreggio tout à l'heure, il y a un effort important en matière de dépenses de fonctionnement cette année. Et l'an dernier, si vous vous souvenez, le budget avait été fait au mois de mai, nous connaissions déjà la problématique de la Covid et, pour la première fois, l'épargne nette était négative. Voilà. L'explication, c'est que les services ont fait un gros travail, et nous pouvons les remercier, pour qu'il y ait des économies sur le chapitre 011 « Charges de personnel » et c'est sur les charges de fonctionnement que nous faisons une économie d'environ 1,2M€.

**M. Youssef ERRAMMACH**

J'avais également une question sur la CFE. Je ne sais pas quel était l'objectif. Vous indiquez que nous passons de 24,85% à 24,10%, soit une baisse de 3%. J'ai fait une application simple, si vous ciblez vraiment 3% pour les entreprises, il faut appliquer un pourcentage plus bas, sinon nous sommes à 0,75%. J'ai fait beaucoup d'exemples et cela ne correspond pas aux 3%.

**M. Guy LEFRAND**

La baisse de CFE a eu lieu, de mémoire, en 2017 ou 2018.

**M. Bruno GROIZELEAU**

La baisse de CFE remonte à 2016. Nous sommes passés de 24,65% à 24,10%, par palier.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Sur le pourcentage lui-même je suis d'accord avec vous, il y a 3%, mais sur les montants que doivent payer les entreprises, nous sommes à peine à 0,75% de baisse. Si l'objectif des services est une baisse de 3%, ce n'est pas ce taux-là qu'il fallait appliquer ; il fallait appliquer un taux encore plus bas.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes sur des pourcentages et non sur des montants.

**M. Youssef ERRAMMACH**

Voilà, nous sommes sur des pourcentages et non sur des montants.

J'avais d'autres questions, mais je reviendrai par la suite.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous en prie, nous avons toute la nuit.

M. Rouger.

**M. Guillaume ROUGER**

Merci M. le Président. Je vais être rapide, d'autant plus que Bruno Groizeleau, qui commence à bien me connaître, répond à mes questions avant que je les pose.

**M. Guy LEFRAND**

Vous êtes tellement prévisible, M. Rouger.

**M. Guillaume ROUGER**

Ah non, ne soyez pas désagréable !

Tout d'abord, je voudrais m'associer aux remerciements de M. Boreggio auprès des équipes parce que le travail est de qualité, il est important, et il faut le saluer.

L'année qui s'est écoulée et celle qui vient sont exceptionnelles du fait de la crise sanitaire que nous vivons et qui impacte les finances des collectivités locales mais aussi du fait des mesures de soutien exceptionnelles à l'économie qui ont été mises en œuvre à l'échelon européen comme à l'échelon national. Vous le rappelez dans le rapport d'orientations budgétaires, le plan de relance français mobilise plus de 100 Mrd€, ce qui est absolument colossal, avec des priorités qui rejoignent les priorités de nos concitoyens dans les territoires et dans notre agglomération : la rénovation thermique des bâtiments, les infrastructures de transport, les enjeux de réindustrialisation dans nos territoires avec la baisse des impôts de production. Vous avez pris l'habitude, dans les documents budgétaires, d'insister sur un prétendu manque de soutien de la part de l'État et vous déclarez, en page 7, que ces aides « ne représentent qu'une infinie compensation face aux difficultés financières » ; vous vouliez sans doute dire « infime compensation », pour taper sur l'État, mais finalement, en parlant d'infinie compensation, vous soulignez une situation qui est assez proche de la vérité. 100 Md€ mobilisés à l'échelon national aux côtés des collectivités locales et des citoyens, ce sont des moyens absolument exceptionnels dans un contexte de crise d'une ampleur mondiale. Et, bien sûr, on a toujours intérêt à travailler collectivement tous ensemble pour que cet investissement soit le plus efficace possible et qu'il touche au plus près nos concitoyens.

Si l'on rentre un peu dans le détail du rapport, très rapidement, je voulais souligner une tendance positive sur l'épargne nette de l'Agglomération, qui repasse en positif cette année. Effectivement, Bruno Groizeleau l'attendait, mais je lui réponds. Cela reste très peu significatif en montant, puisque l'on parle de 278 K€ à la fin de l'année, et il faudra suivre cette épargne nette comme le lait sur le feu, mais c'est positif pour cette année. Il faut que nous parvenions à maintenir cette tendance et à l'amplifier pour pouvoir financer tous nos investissements.

Cela m'amène justement à la section des investissements. Dans le rapport d'orientations budgétaires, on évoque finalement que de très loin les projets d'investissement dont nous avons parlé ce soir puisqu'ils vont s'échelonner sur le mandat. Nous avons voté ce soir plus de 65 M€ d'investissements, dont une très large part sera supportée par EPN. Évidemment, il faudra des emprunts supplémentaires pour y faire face au cours du mandat. Et donc je réitère la demande de travailler sur une simulation précise des décaissements, et je rejoins la remarque d'un de nos collègues ce soir, pour être en mesure de voir comment ces décaissements vont impacter dans les années à venir nos ratios financiers. Je sais que Bruno Groizeleau s'était engagé à travailler sur le sujet avec la commission des Finances ; nous sommes évidemment à sa disposition pour travailler cela en concertation.

Je ne reviens pas sur les éléments relatifs à la dette ; Bruno Groizeleau a répondu. Il faudra évidemment que nous regardions comment cette dette évolue au cours des prochaines années, compte tenu des investissements très significatifs que nous avons votés ce soir.

Je voudrais terminer sur les budgets annexes, que vous présentez à partir de la page 52 du rapport d'orientations budgétaires. Cela couvre l'eau, l'assainissement, le budget annexe Transports et les différentes ZAC du territoire. Je me demandais, peut-être M. le Président ou Bruno Groizeleau pourra-t-il y répondre, pourquoi nous n'avons pas à EPN un budget annexe au titre de la gestion des déchets. Cela nous permettrait de nous assurer que la taxe d'ordures ménagères (TOM) est correctement fléchée sur les investissements nécessaires à ce service public qui est au cœur de la transition écologique au même titre que ce qui est fait pour l'eau et pour les transports. C'est une question que nous pouvons travailler.

Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup.

M. Groizeleau, voulez-vous répondre ? Globalement, c'est un satisfecit.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Sur la dernière remarque de M. Rouger, il y a longtemps que les gens demandent un budget annexe sur la propreté et les déchets. Cela n'existe pas pour l'instant, cela n'a pas été créé. Vous savez très bien, de plus, que le percepteur est contre ces budgets annexes et préfère les supprimer. Il se posera également la question d'une nouvelle compétence que l'État nous a redonnée en 2018 et qui est la GEMAPI. Là aussi beaucoup de collectivités ont demandé à avoir un budget annexe, mais pour l'instant le budget annexe n'existe pas et il est noyé aussi au milieu du budget principal. Alors, il est vrai que nous pourrions, en commission des Finances, travailler en comptabilité analytique et regarder si la TOM couvre bien les charges de toute la propreté.

Par ailleurs, M. Rouger, je ne cherche pas à critiquer l'État sans arrêt, quand vous dites que l'État aide, ce dont je m'aperçois, c'est que l'État, comme nous venons le voir sur nos deux gros sujets, nos deux gros investissements, n'est pas là pour l'instant et je le regrette. Et par rapport aux dotations, ils en manquent par rapport à l'année dernière.

**M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. Marc PERRIN**

Marc Perrin du Vieil Évreux.

Je voulais poser une question par rapport à un complément d'information. En décembre 2019, nous avons voté une délibération pour la création d'une voie verte Évreux/Saint-André-de-l'Eure, une délibération portant sur 1,9 M€, études et travaux. Or, au budget 2021, dans le budget annexe Mobilités, sont inscrits des travaux d'aménagement de la voie verte Évreux/Marcilly-sur-Eure pour 430 K€. Je souhaitais donc savoir si ce projet, qui devait reprendre l'ancienne voie ferrée Évreux/Saint-André-de-l'Eure, coûterait beaucoup moins cher que prévu ou si ce projet allait être réalisé selon un phasage de quatre à cinq années budgétaires.

Merci beaucoup.

**M. Guy LEFRAND**

Qui a la réponse sur la voie verte ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Daniel Douard pourra peut-être vous répondre.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne pense pas que le budget soit devenu significativement plus bas, je pense que c'est un phasage, mais nous vous répondrons dans la semaine. Merci.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2021 et **DÉBAT** des orientations budgétaires 2021.

---

### **Pôle de santé libéral ambulatoire (PSLA) - Subvention**

**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, contrairement à la tradition, nous n'aurons pas en dernière délibération les attributions de fonds de concours – dont certains craignent que nous ne les attribuions uniquement pour les menacer. La cyberattaque ne nous a pas permis de répondre positivement à ces demandes. Les demandes de fonds de concours sont actuellement traitées et seront totalement rattrapées d'ici fin mars, quand nous aurons le prochain Conseil communautaire. C'est pourquoi la dernière délibération de ce soir portera sur le PSLA.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Si je peux rajouter, pour ceux qui auraient peur, vous pouvez demander des autorisations de démarrer les travaux.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, vous pouvez toujours faire une demande anticipée de travaux.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous avons justement adressé un nombre de courriers importants pour pouvoir essayer de répondre très promptement à vos demandes et pour vous dire que vous pouvez commencer les travaux dans l'attente du traitement de votre dossier. Au-delà de la cyberattaque que nous avons subie, le service qui gère les fonds de concours a malheureusement été aussi impacté par la Covid et il y a eu des absences de plusieurs jours de la totalité du service. Mais nous essayons de rattraper au plus vite.

**M. Guy LEFRAND**

Nous arrivons donc à la dernière subvention et la dernière délibération de la soirée sur le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA).

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il s'agit en effet d'une subvention, M. le Président.

Il vous est indiqué qu'en application de sa compétence facultative en matière de santé, EPN porte une attention particulière à toutes les initiatives renforçant l'attractivité de son territoire et ainsi encourage l'installation de médecins généralistes, spécialistes, infirmiers libéraux ou encore kinésithérapeutes. EPN soutient le développement des structures collectives et pluri professionnelles d'exercice médical et paramédical. On retrouve parmi ces structures des Maisons de Santé où les professionnels exercent dans un seul et même lieu, mais aussi des Pôles de Santé, une organisation dans laquelle les professionnels conservent leurs cabinets respectifs.

Initié en 2018, le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire fédère 53 professionnels au sein d'une association. Le projet de Santé du PSLA, se déclinera opérationnellement au cours du premier trimestre 2021 au travers de 3 Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA) impliquant 27 professionnels de santé (dont 11 médecins généralistes). Chacune de ces sociétés couvre une zone spécifique d'Évreux et de l'agglomération (Nord, Sud et Ouest).

Afin d'appuyer le développement du PSLA et de ses 3 SISA à travers l'acquisition de matériel permettant la mise en place d'un système d'information partagé, il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € pour l'exercice 2021.

**M. Guy LEFRAND**

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir prochainement sur l'évolution de ces Maisons de Santé sur notre territoire.

Je ne vois pas de demandes de prise de parole sur ce sujet. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **ACCORDE** une subvention de 15 000 € à l'association porteuse du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les documents relatifs à cette subvention.

Mes chers collègues, je vous remercie pour la qualité de nos débats, qui prouve que le débat démocratique existe bien dans notre Agglomération.

Je vous souhaite une belle soirée.

---

**La séance est levée à 23h10.**